

1183  
328

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
LA P. И. Бр. 11220

RÉVOLUTION FRANÇAISE

A  
G E N È V E;

---

T A B L E A U  
HISTORIQUE ET POLITIQUE  
DE  
LA CONDUITE DE LA FRANCE  
ENVERS LES GENEVOIS,

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1792, AU MOIS DE JUILLET  
1795.

*Par M. D'IVERNOIS.*

---

S E C O N D E É D I T I O N,  
C O N S I D É R A B L E M E N T A U G M E N T É E.

---

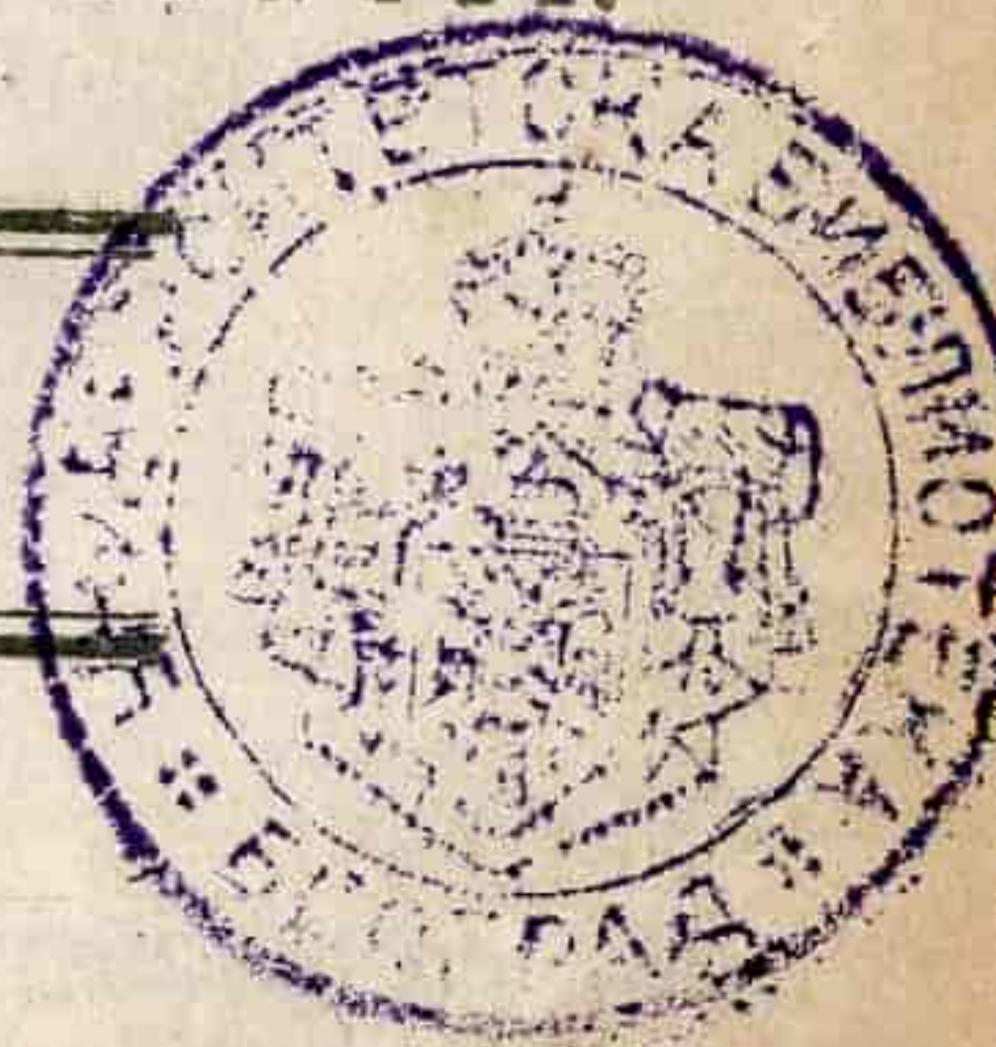
*Veluti in Speculo.*

---

L O N D R E S :

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand ; J. DEBRETT, Piccadilly ;  
J. EDWARDS, Pall-Mall ; J. SEWELL, Cornhill ; VERNOR  
& HOOD, N° 10, Birchhin-Lane ; & J. DEBOFFE, Gerrard-  
Street, Sol.c.

JUILLET 1795.



# INTRODUCTION.

LONDRES, ce 25 Juillet 1795.

LES trois Lettres suivantes furent adressées à un Américain, à l'époque où les émissaires Français prêchaient ouvertement à la République du nouveau monde les mêmes principes de soulèvement sous lesquels venait de succomber celle de Genève. Graces immortelles en soient rendues à Washington ! il a sonné à temps le tocsin des loix ; les amis de la liberté ont volé au loin sous ses ordres. Par-tout où les Français avaient réussi à faire élever le signal de rebellion, qu'ils appellent *l'arbre de la liberté*, il a été arraché avec indignation par des soldats citoyens ; & d'une extrémité de l'Amérique à l'autre, ce symbole de la Révolution Française n'est plus connu que sous le nom d'*étendard de l'anarchie*. (\*)

Puisque le récit des malheurs révolutionnaires de Genève est devenu inutile aux Américains, je me sens pressé de l'adresser au parti Français de la Gironde. Qu'il y reconnaisse son ouvrage. Le plus sûr moyen de démasquer ses chefs, qui remplissent l'Europe de leurs cris sur la persécution qu'ils ont effuyée sous Robespierre, c'est de publier l'histoire des persécutions qu'ils suscitèrent eux-mêmes dans Genève, pour nous révolutionner ; c'est d'apprendre à l'Europe que, dans cette petite République, pure jusqu'alors, ces mêmes Girondins ont exercé la même

(\*) The Pole of Anarchy.



tyrannie qu'ils ont soufferte ; & qu'ils y ont fait commettre les mêmes atrocités qu'on a commises envers eux.

Le Général Dumourier les avait suivis de près, & ce sont eux qu'il accuse d'avoir fait *de Genève un Club, & non pas une République*. Qu'ils essaient, s'ils le peuvent, de rejeter cette œuvre sur Marat & sur Robespierre ; toute la France leur répondra que ces deux scélérats leur avaient du moins abandonné exclusivement le département des crimes extérieurs.

Ceux des Girondins qui ont survécu à leur première défaite aspirent au titre de *fondateurs* de leur République ; ils osent s'appeler les *pères de la Liberté Française*, eux, qui dès le commencement de leur règne, ont préparé, contre la liberté du monde entier, plus d'armes & d'ennemis que tout ce qu'ils appellent les *Despotes Couronnés* de l'univers, n'auraient pu lui préparer d'adorateurs pendant des siècles de tyrannie ! Qu'est-ce qui a mis en fuite, ou réduit au silence, le petit nombre de Français qui tentaient d'adresser à la liberté le seul culte qu'elle puisse reconnaître ? N'est-ce pas leur conspiration du 10 Août contre la Constitution balancée, dont la France entrevoyait du moins l'aurore ? Ah ! d'âge en âge, la postérité les appellera les *Liberticides* de leur patrie ; car il leur était réservé d'inventer un nouveau nom pour leur doctrine empoisonnée, & pour cette chaîne de forfaits, dont il peuvent vraiment se glorifier d'avoir donné le premier exemple au monde.

L'un des leurs, l'Abbé Sieyes, a prétendu faire la tableau suivant de la catastrophe de son parti. *La minorité régnait ; & ce renversement de tout ordre social fut l'effet de l'apparence d'une portion du peuple*

qu'on disait en insurrection, tandis qu'il n'était que le témoin d'un crime qu'il IGNORAIT.

Voilà trait pour trait le tableau de la seconde Révolution de Genève. Quant à la première (celle que les Girondins y opérèrent en 1792) celle-ci ne fut point un crime que le peuple Genevois *ignorait*, mais un crime contre lequel il se débattit long-temps avec union & avec énergie ; & la faction de la Gironde elle-même ne put réussir à le lui faire commettre que lorsqu'elle lui en eût imposé l'obligation, sous peine de se voir incorporer à l'horrible Empire qu'elle fondait alors sur le meurtre du vertueux Louis XVI, & qu'elle espère cimenter encore avec le sang de ses sujets.

Girondins ! toute la Révolution de Genève est votre ouvrage : c'est vous, c'est vous seuls qui y entraînaîtes irrésistiblement cette petite peuplade : c'est vous qui, après avoir employé sans succès contre elle, les attentats de la force, chargeâtes vos Plénipotentiaires de la révolutionner *par adresse* : c'est vous qui la désarmâtes par des traités, que vous n'aviez contractés qu'afin de les violer. C'est donc vous qui avez couvert Genève de tant de crimes, qui sont les vôtres bien plus encore que ceux de ses habitans. C'est vous enfin qui, après avoir paru compatir un moment à leurs souffrances, venez de prendre ouvertement les Robespierre Genevois sous votre protection spéciale. (1) Non, jamais, jamais les annales de vos Rois, si fertiles en intrigues, n'offrirent un mélange aussi abominable de violences, d'astuce & de perfidies.

---

(1) Voyez p. 158 la déclaration officielle du Citoyen Desportes, Résident de France à Genève.

Eh bien ! vous aviez condamné Genève au suicide de sa liberté. Vous n'avez été que trop obéi. Le crime a été commis, peut-être n'est-il point consommé. Vous aviez ordonné à ses citoyens de *naturaliser* l'égalité absolue dans leur sein ; (2) hâtez-vous donc de leur notifier que vous-mêmes, vous venez de reconnaître que *cette égalité absolue n'est qu'une chimère*. Dans le premier délire de votre propagandisme, vous aviez prononcé *Que votre Révolution se ferait dans Genève*, ou qu'elle serait condamnée à *rétrograder* (3) ; s'il est vrai que vous vous glorifiez aujourd'hui d'avoir fait *rétrograder* cette dernière, annoncez-le donc aux Genevois. Vous les aviez entraînés dans l'abîme par votre Décret du 19 Novembre, dont vous fîtes sur eux le premier essai qui effraya toute l'Europe à si juste titre ; révoquez ce Décret incendiaire, qui ne l'est point encore, ce Décret, sans la révocation duquel l'Europe ne posera point les armes, & que quelques-uns des vôtres ramènent toujours sous mille formes à vos applaudissemens. (4) Au lieu de permettre à ces insensés d'en menacer de nouveau *les rives de la Tamise*, (5) reportez leurs regards sur les crimes

---

(2) Voyez le Rapport du Comité Diplomatique fait à la Convention Française, le 2 Novembre, 1792.

(3) Idem.

(4) Voyez la *Déclaration du Droit des Gens* proposée par Grégoire, le 26 Avril dernier, & dont l'Art. 8 porte qu'il *n'y a de Gouvernement conforme au droit des gens, que ceux qui sont fondés sur l'égalité & la liberté*.

(5) Voyez la réponse du Président Louvet aux Ambassadeurs Bataves, le 22 Juin 1795.

dont ce funeste Décret a inondé les bords du Lac de Genève. Les opprimés vous y dénoncent comme les artisans de tous leurs maux, les oppresseurs eux-mêmes vous y imputent tous leurs excès. Un seul mot eût suffi pour les faire cesser, ou les réparer ; & quand vous avez pris la parole, ce n'a été que pour y applaudir !...

Vous parlez de *régénérer* la France ; vous vous entretenez sans cesse des soins réparateurs que sollicitent les plaies que vous lui avez laissé faire ! (6) mais n'est-ce pas aussi un devoir que de fermer celles que la France a faites à ses voisins ? Ah ! si vous cherchez à rassurer sur votre compte les nations étrangères ; s'il est vrai que vous desiriez sincèrement vous réconcilier avec les amis de la Liberté, hâtez-vous de décréter la résurrection de Genève ; hâtez-vous de lui rendre les loix que vous lui avez ravies, & dont elle ne se montra jamais plus digne qu'à l'époque où vous la forçâtes à en faire le douloureux sacrifice. (7) Rendez-la à elle-même, pour

---

(6) *Qui réparera les ravages que nous avons exercés nous-mêmes à Nantes & à Lyon ?* Discours de Boissy d'Anglas, prononcé le 7 Nivose.

(7) Je ne saurais me résoudre à laisser dans le silence un trait bien honorable pour Genève, & qui (pour me servir du jargon du parti Girondin) prouve combien le caractère des Genevois s'était élevé à la hauteur de la liberté, à l'époque où Brissot les fit condamner à la perdre.

Lorsque la milice Genevoise s'assembla le 10 Octobre 1792, non-seulement pour témoigner son entière approbation à ses Magistrats, si violemment menacés par la France, mais pour prendre l'engagement de périr avec eux, ses officiers invitèrent à sortir des rangs tout individu qui ne desirerait point contracter

qu'elle puisse venger les attentats des monstres que vous avez vomis sur elle ; déclarez-lui que vous cessez de les protéger ; garantissez-lui que vous détournerez à jamais de dessus elle vos regards déformateurs.

---

cet engagement solennel. Ils eurent soin de promettre qu'*aucune injure, aucune provocation ne troublerait ceux qui s'y refuseraient* ; & ils insistèrent à plusieurs reprises sur ce que *chacun, instruit de l'état des choses, devait en juger selon ses lumières*. Trois ou quatre individus seulement se séparèrent de leurs compatriotes ; & au milieu de l'enthousiasme national, & de l'exaltation patriotique (qui, dans cette agression ouverte de la France, réunit contre elle tous les Genevois) ces déserteurs de la cause commune ne reçurent aucune espèce d'insulte de leurs frères d'armes ; ils continuèrent même à vivre en sécurité au sein d'un peuple qui se contenta de les punir par le contraste de son dévouement.

Ce trait de tolérance politique, & d'un caractère froid, au milieu du danger, me semble mériter une place dans les annales des peuples libres. Cependant, loin de commander le respect de la Convention Française, ou même de la désarmer, ce trait ne fit que redoubler l'acharnement de Brissot & du parti Girondin, envers les défenseurs de Genève, dont l'union & le patriotisme calme & réfléchi présentaient sans doute un contraste trop blessant pour la République Française. Le Tableau historique que je présente ici, est destiné à développer la longue chaîne d'intrigues & de perfidies auxquelles elle s'est vue obligée d'avoir recours pour réussir à désunir les Genevois, à défigurer leurs principes moraux & politiques, à dénaturer leur caractère national, & à leur faire porter une main sacrilège sur ces mêmes Magistrats autour desquels ils venaient de se rallier pour les défendre & mourir avec eux.

---

LONDRES, le 22 Août, 1794.

MONSIEUR,

VOUS avez pris un intérêt trop vif & trop éclairé à l'Histoire de Genève, à ses longues & pénibles luttes pour la conquête & la défense de sa liberté, & aux miracles que celle-ci y avait opérés, pour que je ne vous doive pas le récit de ses derniers soupirs. Ce récit ne sera ni sans intérêt, ni sans utilité, peut-être, pour vos sages compatriotes. Puissent-ils le méditer avec attention ; & par l'exemple désastreux de l'Etat le plus démocratique, & en même temps l'un des plus prospères qui existaient sur ce continent, puissent-ils apprendre combien est rapide, & dangereux à franchir, le faible intervalle qui sépare la liberté de ses abus, & par cela même, de ses revers & de sa ruine !

Vous savez, Monsieur, qu'après de longues dissensions, le parti constitutionnel succomba enfin à Genève, en 1782, par la toute-puissance du Comte de Vergennes. Vous savez que ce Ministre Français mit infiniment plus de suite & plus de travail à abattre la Démocratie dans Genève, qu'il n'en mettait, à la même époque, à la faire triompher en

B





Amérique. Vous savez enfin que, toutes ses intrigues intérieures ayant échoué, il fit marcher contre nous des bataillons Français, dont quelques-uns avaient combattu sous les drapeaux Américains ; que ses soldats entrèrent dans notre ville ; qu'ils en exilèrent les principaux défenseurs de notre Constitution fondamentale, & qu'ils établirent sur ses ruines, non point précisément une Aristocratie héréditaire, mais un Gouvernement armé de forces étrangères, suffisantes pour assurer son règne contre le vœu bien connu de la majorité des Genevois.

Un Gouvernement pareil ne pouvait sans doute avoir de durée que celle du Ministre Français qui l'avait imposé. Aussi, à peine le Comte de Vergennes eut-il expiré, que les Magistrats même, dont il avait cru servir les passions, s'empresèrent de renverser son ouvrage. Au milieu de l'allégresse la plus vive & la plus universelle, notre Constitution fut rétablie sur toutes ses bases républicaines ; ses défenseurs furent rappelés & réintégrés ; & par un accord presque unanime, tous les incidens du long procès politique qui s'était élevé entre le Peuple & les Corps Administratifs, furent définitivement jugés en faveur du premier.

Cette heureuse résurrection de la Liberté, commencée en 1789, & consolidée en 1791, (1) présente,

---

(1) Tous les pouvoirs administratifs résidaient dans deux Corps ; l'un, le *Petit Conseil*, composé de 28 membres, qui, une fois élus, l'étaient à vie ; & le *Grand Conseil*, composé de 250 membres, qui, par

sous plusieurs rapports, une des époques les plus brillantes de notre histoire. Les cœurs étaient réconciliés, & tous les principes se trouvaient à l'unisson ; le commerce, les manufactures florissaient ; & notre Académie, cette veine nourricière de nos prospérités passées & présentes, avait pris & donné, vers les arts & vers les sciences, un effor qui faisait oublier la petitesse de Genève ; & qui, sous ce rapport, l'avait placée de pair avec de grands Etats. Tels

---

par la loi de 1791, n'étaient élus que pour sept ans, & sortaient par rotation. Le pouvoir judiciaire était confié au Petit Conseil, sous la direction de quatre présidens annuels, soit *Syndics* ; mais la plupart de ses sentences étaient soumises à la révision suprême du Grand Conseil. Enfin, l'exercice du pouvoir souverain était depuis la fondation de la République réservé à l'Assemblée Générale du Peuple, composée de tous les habitans majeurs & solvables, qui avaient hérité par droit de naissance, ou acquis à prix d'argent, le droit d'y assister, & le titre de *citoyens* ou *bourgeois*. Les descendans des étrangers qui n'avaient pas acquis ce droit, par eux ou par leurs aïeux, étaient appelés *natifs* : mais le nombre des *citoyens* était si supérieur à celui des *natifs*, que près des trois quarts des Genevois solvables prenaient séance dans l'Assemblée du Peuple.

Ainsi composé, ce *Conseil Souverain* possédait le pouvoir législatif, élisait tous les Magistrats, & tous les membres des deux Conseils administratifs : il faisait la paix, déclarait la guerre, & concluait, ou plutôt ratifiait, les alliances avec les Puissances étrangères : enfin, il consentait & fonctionnait tous nouveaux impôts. Mais en se réservant des prérogatives ainsi importantes, il s'était astreint lui-même à ne les exercer que sous des restrictions qui tempéraient infiniment cette démocratie ; car les loix fondamentales avaient statué que l'Assemblée du Peuple ne pouvait être

en avaient été les fruits, que, depuis le commencement du siècle, notre population avait doublé, les fortunes avaient décuplé ainsi que les lumières, & les étrangers ne se lassaient point de venir admirer les merveilles de la liberté & de l'éducation publique, dans une petite peuplade de trente mille âmes, qui venait de produire tout à la fois, dans les arts, dans les lettres, & dans les sciences, un aussi grand nombre d'hommes distingués, qu'aucun des trois royaumes du nord de l'Europe.

A peine pouvons-nous saisir le souvenir de cette époque de réunion, de paix & de prospérité, tant

légalement convoquée que par les Syndics, Petit & Grand Conseils; que rien ne pouvait y être proposé que par eux; que ceux-ci ne pouvaient lui soumettre aucune proposition, à moins qu'elle n'eût été séparément discutée dans les Petit & Grand Conseils, & adoptée par leur concours; qu'enfin l'Assemblée du Peuple ne pouvait qu'accorder ou refuser sa sanction à de pareilles propositions, & cela sans débats quelconques, & par conséquent sans modifications.

Telle avait été, telle était encore la constitution de Genève, au moment où la France lui livra le nouvel assaut dont je vais tracer le tableau. C'étaient les sages restrictions que cette démocratie s'était imposée à elle-même qui l'avaient faite envisager par *Rousseau*, comme la meilleure combinaison politique que *put comporter la nature des choses humaines*. Cependant les mêmes Français qui ont défié la mémoire de cet écrivain, se sont empressés de détruire en même temps, à force ouverte, cette même constitution de Genève qu'il leur avait présentée comme *dictée par la plus sublime raison*. Ah! s'il vivait encore, quels déchiremens n'éprouverait-il pas, en voyant qu'il ne l'avait signalée à ces sectateurs, que pour la voir dévouée par eux à être le premier de leurs sacrifices sur les autels sanglans du nouveau système, dont ils osent l'appeler l'auteur!

elle a été courte ; puisqu'à peine notre liberté se fut-elle relevée du coup de vent despotique qui l'avait abattue pendant quelques années, qu'un nouvel ouragan destructeur, soufflant du même quartier, mais prenant, cette fois, le nom même de la liberté qu'il venait renverser, a déraciné à jamais avec elle toute moralité, toute religion, & toutes les vertus qui lui avaient servi de fauvegarde.

En effet, dès que la France eut résolu, en 1792, d'attaquer le Roi de Sardaigne, des avis certains nous vinrent de Paris, que le Général *Montesquiou*, chargé de cette expédition, recevrait des ordres secrets contre Genève. Ces ordres étaient dictés par le parti Brissotin, qui, comme on le fait, avait formé le projet d'environner la République Française d'une ceinture de Républiques, gouvernées exactement sur les principes de cette dernière. La Savoie elle-même entraît alors dans ce vaste plan. Genève était désignée pour en devenir la capitale ; & cette nouvelle espèce de faveur devait lui coûter le sacrifice de sa Constitution.

Informés des dangers que nous courions, les Suisses, nos fidèles & anciens confédérés, se tinrent prêts à les partager ; & il n'y avait pas de temps à perdre, car, dès le lendemain du jour où le Général *Montesquiou* eut pénétré en Savoie, il s'avança contre Genève. Ses ordres précis, dont les originaux ont été publiés depuis, portaient que *cette place étant nécessaire pour assurer la possession de la Savoie, il devait y entrer, de*

*gré ou de force, pour y prendre vingt mille bons fusils, dont la France avait besoin. (1)*

Mais les braves Helvétiens avaient eu le temps de se jeter dans nos murs avant que l'armée Française eut achevé de les environner. Ceux de nos Députés qui allèrent demander, le 5 Octobre, à son Général la raison de cet appareil menaçant, reçurent pour ré-

(1) Cette lettre du Ministre de la Guerre, en date du 3 Octobre 1792, se terminait par ces mots : *Si on vous représente que ces armes sont nécessaires pour la défense de la ville, vous les rassurerez en leur laissant 4 à 5000 hommes armés, suivant votre prudence. Vous ferez ainsi de Genève le boulevard de la France.*

Dans une lettre précédente, en date du 29 Septembre, ce même Ministre, en ordonnant au Général Montesquiou de *faire marcher contre cette ville les forces suffisantes*, lui avait cependant annoncé un but tout différent. C'était, disait-il, *afin d'y assurer un libre pouvoir aux amis de la liberté, qui sont en grand nombre, & d'y établir un gouvernement selon leurs vœux.*

Le Conseil Exécutif avait encore annoncé un but absolument différent à la Convention le 3 Octobre. Le rapport que lui firent les Ministres, portait entr'autres, *Que le Conseil Exécutif, considérant que la résolution d'appeler des troupes de l'Etat de Berne, dont la malveillance est décidée à notre égard, ne pouvant être regardée que comme une injure faite à la France, & comme l'effet d'un concert subsistant entre la Magistrature de Genève & les Puissances coalisées, a ordonné au Général Montesquiou de faire marcher contre la ville de Genève un corps de troupes suffisant pour s'opposer à l'introduction de troupes étrangères sur son territoire, & pour les en expulser si elles étaient déjà entrées.* Ce rapport, le premier de tous, se terminait en annonçant, *Qu'on exigerait la punition des Magistrats pervers & traîtres à leur patrie, qui, par leurs manœuvres, avaient provoqué la réquisition faite aux Etats de Berne & de Zurich.*

ponse : “ Que le Gouvernement Genevois avait insulté la République Française, en invoquant les Suisses pour repousser une attaque qu'elle n'avait jamais eu en vue, & que cet appel seul avait provoquée ; que les Magistrats de Genève étaient (sans s'en douter peut-être) en coalition réelle avec les ennemis de la France, qui les accusait de malveillance ouverte ou cachée.”

Nos Députés répliquèrent que la défiance était l'unique sauve-garde du faible contre le fort. Ils exhibèrent la lettre même d'un Ministre Français, qui, plusieurs jours avant l'appel du secours Suisse, & loin de soupçonner que les Genevois songeassent à repousser une attaque, avait cru, en la leur annonçant, les préparer d'avance à la soumission. Ils justifiaient d'ailleurs l'appel des troupes Helvétiques, en prouvant que jamais notre petite République n'avait négligé cette mesure de simple précaution, dès que la Savoie était devenue le théâtre de la guerre ; que nous y étions engagés par des traités garantis par la France elle-même ; & que Louis XIV, vis-à-vis duquel nous y avions toujours eu recours, n'en avait jamais pris ombrage. En preuve de la parfaite innocence de nos intentions envers la France, nos Magistrats lui rappelèrent, 1<sup>o</sup>, Que nous étions jusqu'alors le premier & le seul Etat indépendant qui eut formellement reconnu la nouvelle République ; 2<sup>o</sup>, Que dès la première année de sa Révolution, nous avions généreusement ouvert nos greniers à bled en faveur d'un de ses districts, exposé ainsi que nous à la famine



3°. Qu'aux pressantes réquisitions de ce même district, menacé d'une espèce de contre-révolution, nous avions consenti à lui prêter des armes, qu'il ne nous avait point encore restituées suivant ses promesses, & qu'on se préparait au contraire à tourner contre nous.

La justice évidente de notre cause ne nous aurait cependant point sauvés, sans l'influence de l'homme honnête auprès duquel nous la plaidâmes. En l'appuyant auprès de ses commettans, M. de Montesquiou insista avec tant de force sur le danger extrême, gratuit & inévitable, d'avoir toute la Suisse à combattre, avant de terminer cette querelle deshonorante d'un géant contre un nain, que ses ordres d'ouvrir la tranchée furent révoqués. Mais en l'autorisant à ouvrir une négociation; *s'il est possible qu'elle soit suivie*, lui écrivit expressément le Ministre de la Guerre, *il faut toujours qu'elle se termine comme si vous vous rendiez maître de la place, c'est-à-dire en y mettant une garnison Française.* M. de Montesquiou n'hésita pas à faire de nouvelles remontrances, & obtint enfin des pleins pouvoirs pour négocier pacifiquement. Il en résulta un traité également honorable & sage, où il fut stipulé, que des mesentendus réciproques ayant été heureusement dissipés par des explications amiables, la République Française promettait d'éloigner son armée de plusieurs lieues, en considération de ce que les Genevois s'engageaient à renvoyer leur garnison Suisse.

Nous nous étions empressés d'exécuter ce traité, en commençant à renvoyer les Suisses, lorsque nous  
 apprîmes

apprîmes que le Ministre Français refusait de le ratifier, à moins de nouvelles clauses, pour lesquelles il envoya M. Genet à Genève. (1) Quelle ne fut pas notre surprise, lorsque, après y avoir encore adhéré, nous apprîmes que ce second traité (2) que le Ministre *Le Brun* représenta comme ne fournissant plus matière à une nouvelle controverse, & qu'il pressait la Convention de ratifier, venait enfin, après bien des

(1) Le même qui a été depuis en Amérique, & qui, s'il y est encore, rendra sans doute hommage à la vérité de cet exposé.

(2) Ce second traité mérite de trouver place ici, soit parce qu'il présente un précis historique des événemens qu'on vient de tracer, soit pour mettre le lecteur à portée d'apprécier ce que la Convention appela une *capitulation ignominieuse*.

“ Le Conseil Souverain de la République de Genève ayant, au  
 “ moment de l'entrée des troupes Françaises en Savoie, autorisé  
 “ les Syndics & Conseil à requérir des Louables Cantons de Zurich  
 “ & de Berne, d'envoyer à Genève un secours de 1,600 hommes  
 “ pour préserver cette ville de toute entreprise des Puissances  
 “ Belligérantes, ces troupes y furent introduites le 30 Septem-  
 “ bre.

“ L'événement de la guerre ayant amené la dispersion des troupes  
 “ Sardes, & l'évacuation entière de la Savoie ; le Gouvernement  
 “ Français envisagea la demande d'un tel secours, au moment où  
 “ l'armée Française seule environnait Genève, comme l'effet d'une  
 “ méfiance injurieuse. Le Résident de France fit, sur cette de-  
 “ mande, les observations que ses instructions lui dictaient, requit  
 “ expressément la sortie du secours Suisse, & renouvela au surplus  
 “ l'engagement de maintenir la liberté entière & l'indépendance  
 “ de l'Etat & de la ville de Genève, conformément à tous les  
 “ Traités, & d'après les principes solennellement proclamés par la  
 “ Nation Française, de renoncer à toute conquête, & de respecter  
 “ les droits de tous les peuples. Les Syndics & Conseil de Genève  
 “ retenus par leurs premières alarmes, & jugeant que la sûreté de



délais affectés, d'être attaqué dans cette Assemblée par *Brissot* le 21 Novembre, au nom du Comité Diplomatique ; qui appelait *une capitulation ignominieuse faite par l'armée Française, & due à l'influence de l'Aristocratie Genevoise sur le Général Montesquiou*. Brissot prétendit, que des stipulations ou

---

“ la République de Genève se trouvait compromise, refusèrent  
 “ leur acquiescement. Sur ce refus, le Résident de France reçut  
 “ l'ordre de protester contre l'introduction des troupes appelées  
 “ dans Genève, & de se retirer de cette ville. Alors ces liens  
 “ d'amitié qui unissaient depuis si long-tems Genève à la France,  
 “ furent un moment relâchés, & auraient peut-être été rompus, si  
 “ des communications franches & amicales n'eussent prévenu des  
 “ mesures hostiles.

“ Le Conseil Exécutif Provisoire de France, en chargeant le  
 “ Citoyen François Anne-Pierre Montesquiou-Fezensac, Général  
 “ de l'armée des Alpes, de soutenir contre toute atteinte la dignité  
 “ de la République Française, lui a donné en même temps des  
 “ pleins pouvoirs pour terminer à l'amiable les différens qui s'étaient  
 “ élevés. Les Syndics & Conseil de Genève, empressés de donner  
 “ à la France des marques non équivoques de l'attachement de  
 “ leur République, & du désir qu'ont les Genevois de maintenir  
 “ la bonne harmonie, qui a, si heureusement pour leur patrie, subsisté  
 “ entre les deux Etats, ont également investi de leurs pleins  
 “ pouvoirs, leurs féaux & bien-aimés frères, Jacob François Prevost,  
 “ Conseiller d'Etat, Ami Lullin, ancien Conseiller d'Etat,  
 “ Membre du Grand Conseil, & François d'Ivernois, Conseiller  
 “ du Grand Conseil.

“ Les susdits Plénipotentiaires réunis au quartier-général de  
 “ Landecy : le Plénipotentiaire de la République Française a déclaré—  
 “ Que la France, incapable de redouter ses ennemis, l'était  
 “ également d'abuser de la victoire. Que venant de rendre à lui-même  
 “ un peuple conquis, à l'instant même de la conquête, elle  
 “ ne pouvait être raisonnablement soupçonnée de vouloir porter  
 “ atteinte

des traités, n'ouvraient que des débats. “ En effet, ”  
 dit-il, “ ou Genève a confiance dans votre loyauté, ou  
 “ elle ne l'a pas : si elle l'a, elle doit croire à votre en-  
 “ gagement solennel de respecter son indépendance ;  
 “ si elle ne l'a pas, des expressions vagues & indéfi-

---

“ atteinte à la liberté d'un peuple ami. Que les calculs de la  
 “ puissance contre la faiblesse, cette doctrine insolente des Despotes,  
 “ seraient toujours étrangers à une nation qui a fondé ses propres  
 “ droits sur les droits imprescriptibles de l'homme. Que lorsqu'au  
 “ prix du sang de ses concitoyens, la République Française repousse  
 “ toute intervention étrangère, elle croit s'honorer en déclarant  
 “ qu'elle ne prétend introduire aucunes troupes ni dans la ville de  
 “ Genève, ni sur son territoire ; qu'elle n'entend exercer aucune  
 “ autorité sur cette République, aucune espèce d'influence sur son  
 “ Gouvernement. Que si, dans les circonstances actuelles, la  
 “ France demande aux Syndics & Conseil de se contenter des  
 “ forces armées de la République pour remplir le devoir de la  
 “ défendre, & d'y faire observer & respecter les loix qui la ré-  
 “ gissent ; c'est qu'elle regarde cette mesure comme un garant  
 “ assuré de la liberté de Genève, & comme un moyen de rendre  
 “ inviolable la neutralité que cette ville a professée, & que, pour  
 “ son propre intérêt, elle doit religieusement observer. Qu'enfin,  
 “ les intentions de la France, si souvent & si hautement prononcées,  
 “ ne peuvent être suspectes à un peuple libre ; & qu'il ne ferait  
 “ permis de les calomnier qu'aux auteurs du despotisme & de la  
 “ tyrannie.

“ Les Plénipotentiaires des Syndics & Conseil de Genève, après  
 “ avoir déclaré de leur part, qu'ayant l'honneur d'être les Magis-  
 “ trats d'un peuple libre, ils ne reconnaissent & ne reconnaîtront  
 “ jamais d'autres Juges de leur conduite que l'Être Suprême &  
 “ leurs Concitoyens, ont ajouté, que le Gouvernement de Genève,  
 “ lié par sa profonde reconnoissance envers la France, & par ses  
 “ devoirs envers sa patrie, a travaillé constamment à conserver les



“ nies ne peuvent être des garans de sa tranquillité.”

Brissot alla plus loin ; il ne promit la paix à Genève que lorsqu'elle aurait naturalisé l'égalité politique dans dans ses murs. Il déclara qu'elle n'obtiendrait point

---

“ relations honorables & utiles, qui uniffaient les Genevois avec  
 “ la Nation Française ; que loin d'avoir eu, ou seulement conçu, des  
 “ idées hostiles, il a été, sans relâche, occupé des moyens de con-  
 “ server la paix ; que s'il a désiré & obtenu que Genève fût com-  
 “ prise dans la neutralité du Corps Helvétique, c'est qu'il savait  
 “ combien cette neutralité était loyale & franche, & qu'il l'en-  
 “ visageait comme un gage assuré de la paix ; que si, dans des jours  
 “ d'alarmes, il a réclamé, à l'exemple de ses prédécesseurs,  
 “ le secours de ses généreux Alliés, qu'il savait pacifiques  
 “ & neutres, c'est qu'il a vu dans ce secours un moyen de  
 “ conserver la paix, & avec elle la sûreté & la liberté de la  
 “ République ; mais qu'aujourd'hui pleinement tranquilisé par  
 “ l'assurance des sentimens généreux de la République Française,  
 “ si noblement exprimés par son Plénipotentiaire, il s'abandonne à  
 “ la confiance que lui inspirent des déclarations aussi formelles ; &  
 “ voulant écarter jusqu'à l'apparence d'un doute que la France  
 “ envisageait comme injurieux, il s'empresse d'adhérer à ses desirs,  
 “ en remerciant ses chers & fidèles Alliés d'un secours, qu'il ne  
 “ juge plus nécessaire dans les circonstances actuelles.

“ Et pour que l'effet de ces déclarations respectives ne soit pas  
 “ équivoque, les Articles suivans ont été arrêtés.

Art. I. “ Tous les corps de troupes Suisses, qui sont actuelle-  
 “ ment à Genève, se retireront successivement en Suisse, & la  
 “ dite retraite sera consommée d'ici au premier Décembre pro-  
 “ chain.

II. “ D'ici à la même époque, la grosse artillerie & les troupes  
 “ Françaises qui environnent Genève, & qui s'en étaient ap-  
 “ prochées en raison des différens terminés par la présente conven-  
 “ tion, seront retirées & placées de manière qu'elles ne puissent  
 “ donner aucun motif d'alarme à Genève.

d'autre traité que la communication des principes Français. “ Telle est,” ajouta-t-il, “ la Révolution à laquelle nous ofons, nous devons même inviter les Magistrats de Genève. Sans doute la France sera toujours fidèle à son principe de ne jamais s'immiscer dans le gouvernement intérieur des pays étrangers ; mais elle sera aussi fidèle à son serment d'être la Protectrice de tous les peuples opprimés, & de les éclairer sur leurs droits. LA RÉVOLUTION

---

III. “ Dès la date de la présente convention, la libre communication entre les habitans de la Savoie & les deux Républiques, & l'entière liberté du transit de Genève en Suisse & de Suisse à Genève, seront rétablies sur le même pied qu'en temps de paix, conformément aux Traités & à l'usage.

IV. “ La République de Genève se réserve expressément & solennellement tous les traités antérieurs avec ses voisins, & spécialement celui de 1584 avec les louables Cantons de Zurich & de Berne, ainsi que l'article V. du Traité de neutralité de 1782 : n'entendant la République Française que ladite réserve puisse la lier aux Traités dans lesquels elle n'est pas intervenue, ni préjudicier en rien à la faculté qu'elle s'est réservée de revoir ses propres Traités, qu'elle exécute provisoirement jusqu'à l'époque de cette révision.

V. “ La présente Convention sera ratifiée par la République Française & par la République de Genève, & les lettres de ratification en seront échangées de part & d'autre dans le terme de 12 jours, ou plus tôt si faire se peut.

“ Fait en double original, & convenu entre nous, au Quartier-général de Landecy, le 2 Novembre, 1792, l'an 1<sup>er</sup> de la République Française.

Signés Le Général de l'Armée des Alpes, MONTESQUIOU ; J. F. PRÉVOST, Conseiller d'Etat ; AMI LULLIN, ancien Conseiller d'Etat, Membre du Grand Conseil ; FRANÇOIS D'IVERNOIS, Membre du Grand Conseil.

“ SE FERA A GENEVE, OU LA VÔTRE DOIT RÉTRO-  
 “ GRADER. (1)

(1) Il est à observer que Brissot, après avoir cherché, dans ce rapport, à nous faire un crime de nous être fait comprendre dans la Neutralité Helvétique, *qui n'est, dit-il, qu'une accession mal déguisée à la Coalition Couronnée*, nous fit un crime non moins grave d'une lettre de My Lord Fitzgerald, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès du Corps Helvétique.

Cette lettre, écrite de Berne le 11 Octobre 1792 aux Syndics & Conseil de Genève, était tellement mesurée qu'elle se bornait à leur annoncer “ *Que Sa Majesté, à l'exemple de ses glorieux prédécesseurs, se montrerait toujours l'ami zélé de leur République, & qu'elle prenait à cœur le maintien de sa paix, de sa liberté, & de sa souveraineté, si intimément liées à la tranquillité de toute la Suisse. Je ne doute point, ajoutait-il, que Sa Majesté n'approuve les mesures que vous avez prises suivant vos anciennes coutumes & vos traités, puisqu'elles tendent à vous maintenir dans la Neutralité Helvétique, neutralité dont je n'ai pas besoin de vous recommander la plus stricte observation.*”

Voici comment Brissot s'expliqua sur cette démarche dans son rapport : “ Les Aristocrates Genevois ont recours à d'autres ruses ;  
 “ ils cherchent à soulever le Cabinet Britannique, & ils parviennent  
 “ par leurs intrigues à se faire expédier un Ministre Plénipotentiaire,  
 “ qui vient les assurer que la Couronne d'Angleterre prend part à  
 “ leur situation, & approuve leurs mesures. Sans doute le peuple  
 “ Anglais s'indignera un jour d'apprendre qu'on a voulu faire  
 “ servir son influence à protéger l'aristocratie de quelques in-  
 “ trigans, & à écraser des hommes libres : sans doute il deman-  
 “ dera compte de cette prostitution de son nom : mais quoi qu'il  
 “ arrive, la République Française ne rétrogradera point. L'inter-  
 “ vention d'un Roi n'a rien d'effrayant pour elle, & la Comédie  
 “ nouvelle qu'on veut jouer à Genève ne peut retarder sa justice.”

Ce trait ne fut pas le moins applaudi du fameux discours. Tel était le langage de la Convention ; telles étaient ses menaces ouvertes contre la Couronne Britannique deux mois avant que celle-ci eut jugé convenable de renvoyer de Londres M. Chauvelin.

“ Vous avez donc à examiner,” continua-t-il, “ si  
 “ un Peuple libre peut & doit se lier par des traités ;  
 “ s'ils ne sont pas inutiles avec les Républiques, s'ils  
 “ ne sont pas indécens avec tout gouvernement qui  
 “ ne tient pas les pouvoirs du Peuple ; car c'est peut-  
 “ être là qu'est le secret de votre révolution, & de celles  
 “ qui se préparent.”

Cette étrange doctrine fut couverte de tels applau-  
 dissemens, que Brissot fit aisément passer la Conven-  
 tion à l'ordre du jour sur le traité signé par son Plé-  
 nipotentiaire, & déjà ratifié par nous. Elle se  
 contenta d'y suppléer par un simple décret qui requé-  
 rait, que l'évacuation des troupes Suisses fût consommée le  
 1 Décembre suivant, moyennant laquelle évacuation, les  
 troupes Françaises respecteraient la neutralité & l'indé-  
 pendance du territoire Genevois, & l'évacueraient si elles  
 l'avaient occupé.

Il faut observer qu'afin de colorer cette violation de  
 toutes les loix des Nations, & d'y préparer la Con-  
 vention, le parti Brissotin avait eu soin de lui ar-  
 racher quelques jours auparavant un décret d'ar-  
 restation contre le Général & Plénipotentiaire Mon-  
 tesquiou. (1)

---

(1) Un pareil décret devait être la récompense inévitable des  
 efforts généreux & répétés que n'avait cessé de faire ce Général,  
 pour convaincre les Chefs de la Convention du déshonneur dont ils  
 allaient couvrir leur patrie, & dont M. Montesquiou refusait d'être  
 l'instrument. Il mit tout en usage pour le prévenir. Il s'adressa  
 d'abord à Garat, Ministre de la Justice, qu'il jugeait plus honnête  
 que ses collègues : *Opposez-vous à l'infamie de marcher sur les  
 pas des despotes. J'invoque ici votre ame républicaine & pure : ne*

Elle ne risquait plus rien, en effet, à exiger si impérieusement que nous renvoyassions notre secours

---

*repoussez pas le cri d'indignation d'un bonnête homme : soyez fort de toute la force de votre vertu, & la France ne sera pas déshonorée par l'exécrable abus de la puissance.*

Non content de cette tentative, M. Montesquiou adressa au même Ministre de la Justice une lettre plus forte encore & plus étendue pour le Député *Vergniaux*, l'un des Membres les plus influens de la Convention. “ Je joue ici un rôle avilissant pour la nation & pour moi,” écrivait-il à ce dernier : “ Chargé d’entamer une négociation avec les Genevois, & de rédiger la transaction, j’avais cru que le premier acte diplomatique de la République Française, vis-à-vis de la plus petite République du monde, devait porter le cachet de la véritable grandeur, celui de la modération & de la justice. Je m’attachai à écarter toute idée de disproportion dans la taille & dans la force des deux parties contractantes ; & j’élevai, pour ainsi dire, Genève sur un piédestal pour placer presque sur une même ligne deux Peuples libres qui avaient des affaires à arranger ensemble. L’accord fut conclu, signé & envoyé. Ma surprise fut grande, lorsque j’appris que des idées, non pas de grandeur, mais de gloriole, avaient amené des critiques sur quelques articles du traité. J’eus ordre de proposer des changemens. On y consentit ; j’avais gagné la confiance. Cependant une nouvelle lettre du Ministre de la Guerre, que je reçus hier, me recommande encore les plus grands préparatifs. Je les fais ces préparatifs, pour qu’on n’ajoute pas de nouveaux griefs aux calomnies que déjà l’on fait circuler sur moi. Mais vous qui avez des talens & des vertus, souffrirez-vous que le berceau d’une République qui fixe les yeux de l’univers, soit souillé de tous les vices qui infectaient les Cours ? Souffrirez-vous cette représentation scandaleuse de la fable du Loup & de l’Agneau ? Serons-nous plus honorés, plus puissans, quand nous aurons écrasé le plus faible de nos voisins, commis une grande injustice, & allumé une nouvelle guerre ? Si je peux empêcher le déshonneur de mon pays, en éveillant le zèle d’un homme de

“ bien

Suisse sans conditions ; car nous étions d'autant moins en mesure d'en demander & d'en obtenir, que sur la foi des deux traités solennels conclus, signés, & auxquels les Conseils Helvétiques nous avaient pressés d'adhérer, ces fidèles alliés avaient rappelé par degrés la plupart de leurs troupes. Genève n'était déjà plus en état de défense ; & notre obéissance à cette loi de la Convention étant forcée par le fait, il semblait que nous n'avions du moins plus de dangers à craindre d'elle.

Mais M. de *Montesquiou*, qui eut le bonheur d'échapper aux poignards qui l'attendaient à Paris, nous découvrit un danger non moins grand que le précé-

---

“ bien, j'aurais fait une bonne action, & vous celle d'un vrai Fran-  
 “ çais. Je meurs de honte, en me voyant l'instrument d'une per-  
 “ fidie que la plupart de ceux qui composent le Conseil ne souffri-  
 “ raient pas, si la vérité leur était connue. Je la dépose en vos  
 “ mains, cette vérité, & je fais que je la remets en des mains  
 “ dignes d'elle.”

Deux jours après avoir écrit ces deux lettres, *Montesquiou* fut dénoncé à la Convention, qui l'accusa, entr'autres, *d'avoir enchaîné devant Genève la valeur de ses soldats, d'avoir terni la gloire du nom Français, en faisant avec quelques Aristocrates Genevois, une capitulation qu'une poignée de Français avait refusée à Brunswick & à ses nombreuses cohortes.*

Aucune voix ne s'éleva pour le défendre, aucun ami n'osa l'informer du danger qui le menaçait. Heureusement l'indiscrétion de l'officier chargé du décret de son arrestation, fournit aux Genevois l'occasion de reconnaître autant qu'il était en eux les services que leur avait rendu cet homme vertueux ; & il eut le bonheur d'échapper à ses bourreaux, en passant par Genève le 4 Novembre. Voyez le *Mémoire justificatif pour le Citoyen Français, A. P. Montesquiou, Général de l'Armée des Alpes, au Président de la Convention, Novembre 1792.*



dent. “ La Convention, nous dit-il, veut opérer chez vous à tout prix une Révolution politique calculée sur les principes de la sienne. Il ne vous reste qu’à vous y modeler de vous-mêmes, ou à attendre de sa part, soit une nouvelle guerre ouverte, soit des menées intérieures sous lesquelles vous succomberez également.”

Rien ne paraissait plus difficile que d’imaginer en quoi nous pouvions nous démocratiser davantage, pour complaire à la France; puisque chez nous l’assemblée des citoyens exerçait collectivement elle-même tous les pouvoirs souverains que les Français par leur nombre avaient été appelés à confier à leurs représentans en Convention.

Malheureusement pour nous, le parti qui venait de triompher dans cette Convention, était celui-là même qui avait réussi à y faire effacer la distinction de citoyens *actifs* & *non-actifs*, & par conséquent la loi qui n’admettait aux pouvoirs politiques & militaires que ceux des individus qui avaient quelques propriétés à défendre : principe si sage, si nécessaire à l’ordre social; & qui, s’il avait pu être maintenu par les propriétaires Français, aurait sans doute prévenu une grande partie des spoliations auxquelles ils ont été en butte. Les Brissotins, qui retrouvaient dans notre Constitution cette barrière qu’ils venaient de renverser dans la leur, y découvrirent en même temps le côté par lequel il leur convenait de l’attaquer. Instruits qu’elle n’admettait dans l’Assemblée souveraine que ceux des Genevois qui avaient acquis par eux ou par leurs ancêtres le titre de

*Citoyens*, ils l'accusèrent hautement de n'être qu'un corps héréditaire & aristocratique. Ce conseil l'était si peu néanmoins, qu'il renfermait près des deux tiers des Genevois chefs de famille, & que pour lui attacher & lui associer graduellement les autres, nos dernières loix populaires avaient successivement réduit les conditions de leur admission perpétuelle à une simple rétribution pécuniaire, une fois payée, mais tellement modique, (1) qu'elle était loin de présenter, quant à l'indépendance de leurs fortunes, le gage durable qu'il est si essentiel d'exiger d'un électeur, & à plus forte raison des membres d'un Conseil législatif.

Cette classe de citoyens non-actifs, qu'on appelait chez nous *Natifs*, venait de déployer, en général, un grand dévouement pour la défense de la République. Si l'on en excepte une cinquantaine d'individus, tant citoyens que natifs, qui avaient, à l'approche du siège, lâchement déferté nos murs menacés, en alléguant qu'il n'était pas permis à des amis de la liberté, de combattre, ni même de se défendre contre les Français; Genève, à l'époque de ces préparatifs hostiles, n'avait présenté qu'un cœur, qu'une ame, une famille. Peut-être même, cette époque du plus grand danger qu'elle ait jamais couru, présente-t-elle la plus grande, comme la dernière

---

(1) En faveur des petits-fils d'étrangers nés à Genève, cette rétribution avait été graduellement réduite à environ six louis, applicables aux hôpitaux, aux arsenaux, ainsi qu'aux autres établissemens publics qu'avaient fondés les anciens Genevois, & dont les nouveaux venaient partager les avantages.

époque de sa gloire ; puisque, dès que notre Assemblée du Peuple eut appris que le Général Français nous déclarait la guerre pour avoir décrété l'appel de 1600 Suisses, elle lui envoya pour réponse un second décret, par lequel elle investissait notre gouvernement du droit d'en appeler & d'en introduire autant qu'il le jugerait convenable. Bientôt après, lorsque le Ministère Français, dans l'espoir de diviser les Genevois, affecta de n'envisager ces décrets que comme une *manœuvre* de leurs magistrats, & demanda le châti- ment exemplaire de ces derniers, qu'il appelait des *Magistrats pervers & traîtres*, toute notre milice nationale se rassembla sous les armes le 10 Octobre, les invita à rester fermes, & prit l'Être Suprême à témoin qu'elle partagerait tous leurs périls. (1)

Il est vrai que dès que la France eut changé de marche pour en adopter une moins violente, mais

---

(1) Vraiment dignes de lutter en dévouement avec leurs compatriotes, les Syndics & Conseil écrivirent le même jour à M. *Le Brun*, Ministre des affaires étrangères, pour s'offrir personnellement en sacrifice à la France, & pour le conjurer de préserver à ce prix leur patrie des dangers dont elle la menaçait. *Si ces dangers peuvent être écartés au prix de nos fortunes & de nos vies*, lui dirent-ils, nous les offrons avec ardeur en sacrifice : nous bénirons même la main qui, en nous immolant, pourra faire passer Genève à nos enfans, telle que nous la transmirent nos ancêtres : oui, nous bénirons la main qui détournera l'orage qui menace l'Helvétie & la République Française : nous la bénirons pour avoir sauvé à cette dernière, encore dans son berceau, la tache d'avoir écrasé de sa toute-puissance la Patrie du Philosophe qu'elle considère comme son fondateur : enfin, nous la bénirons sur-tout pour avoir épargné au siècle de la liberté, l'opprobre de voir les peuples libres aux prises avec les peuples libres, &c. &c. &c.

plus sure & moins évidente, elle réussit complètement à nous désunir, & à nous désorganiser. En effet, dès que les natifs eurent appris, par les débats même de la Convention, qu'elle ne parlait plus de se venger de nos magistrats, & qu'elle ne visait plus à la prise de notre ville, mais uniquement à étendre sur tous les habitans indistinctement, la jouissance de l'égalité politique, ils commencèrent à y aspirer ouvertement. Quelques citoyens s'affocièrent à eux, & se mirent à leur tête, soit pour jouer un rôle, soit par l'attrait de ce que la doctrine de l'égalité extrême a de séduisant en théorie. Bientôt les soldats Français qui étaient à nos portes, les encouragèrent ouvertement à ne plus se donner entr'eux d'autre appellation que celle de *Citoyen*, à se couvrir la tête d'un bonnet rouge, à chanter en public les sanguinaires chansons de leur Révolution, & à se préparer à soutenir au besoin par la force leurs prétentions, pour le succès desquelles ils leur offrirent même en secret le secours de leurs armes.

C'est ici, Monsieur, le premier symptôme de la crise révolutionnaire, qui, après avoir mis tout-à-coup Genève aux prises avec l'anarchie, l'a plongée, en moins de deux ans, dans ses dernières convulsions, & dans tous les crimes que peut inventer la tyrannie populaire.

Effrayée du nouveau péril qui menaçait inévitablement, ou la Constitution de Genève, ou son indépendance, notre Magistrature ne songea plus qu'à préserver à tout prix cette dernière, & se hâta de proclamer elle-même l'admission de tous les Genevois

indistinctement, & gratuitement, dans le Corps Législatif. Mais à peine les Petit & Grand Conseils eurent-ils adhéré au décret qui devait être fonctionné, le 6 Décembre, par l'Assemblée Souveraine, qu'on représenta aux natifs, " combien il serait humiliant pour eux de recevoir, à titre de faveur, l'égalité des droits politiques ; que cette égalité leur appartenait par la nature ; & que la leur offrir par des formes constitutionnelles, était un attentat de plus contre elle."

Le progrès de cette étrange doctrine fut si rapide, que ses sectateurs rejetèrent le bienfait que l'Assemblée du Peuple allait leur assurer à jamais ; & que, déterminés à l'emporter par assaut, ils coururent aux armes le 4 Décembre, & demandèrent en outre, pour en assurer la conquête, 1<sup>o</sup>, à remplir exclusivement par leurs partisans, toutes les places de l'administration quelconques ; 2<sup>o</sup>, Qu'on élût une Convention Nationale Genevoise, pour achever de démocratiser notre Constitution sur ce nouveau principe.

Ceux qui savent que ce parti désorganisateur ne formait pas alors le quart de notre peuplade, l'ont sévèrement blâmée de ne l'avoir pas dissipé par la force. C'est qu'ils ignorent que des considérations de sûreté extérieure, des plus imposantes, nous en interdirent l'emploi, quelque certain qu'en eût été le succès immédiat. C'est qu'ils oublient sans doute, que depuis l'invasion de la Savoie, Genève se trouvait entièrement enveloppée dans le territoire Français ; que, malgré deux traités solennels, l'armée des Alpes était encore à nos portes ; qu'elle venait de recevoir & de

proclamer le fameux Décret qui ordonnait aux Généraux Français de secourir, par-tout, *les peuples opprimés*; que les plus exaltés des natifs menaçaient formellement d'invoquer ce secours; qu'enfin l'armée qui le leur offrait n'attendait que le signal du choc intestin le plus léger pour pénétrer dans nos murs, où elle avait des partisans, & même une espèce d'avant-garde.

Cependant, je vous l'avouerai, Monsieur, si l'on eût suivi mes avis, on n'aurait point hésité à employer la force ouverte contre ces partisans; car, à mes yeux, c'est sur-tout dans les Etats libres, dans ceux où les loix font, ou représentent l'expression du peuple qui leur est soumis, que le premier devoir des dépositaires de ces loix est d'en conserver le dépôt au péril de leurs vies, & pour cet effet d'attaquer à force ouverte toute faction qui ose annoncer l'intention de les renverser par la force. Je soutins en vain cet avis: l'horrible étendue des dangers extérieurs qui menaçaient notre indépendance glacèrent presque tous les courages, ou plutôt les firent céder aux suggestions plus puissantes de la prudence, & à des espérances qui n'ont été, il est vrai, que trop illusoires. Néanmoins la tournure douce & bénévole que parut prendre la première Révolution qui va suivre, nous donna occasion plus d'une fois de nous féliciter d'avoir fait céder le droit à la circonspection: mais la Révolution que celle-ci amena dix-huit mois après, & qui, en nous ôtant jusqu'à l'honneur, a détruit & renversé tout ce que nous avions alors espéré sauver, vous fera aisément comprendre, avec quelle

amertume nous avons dû regretter de n'avoir pas tout osé pour arrêter ces horribles révolutions ici, c'est-à-dire dans leur source. Et en effet, combien n'eût-il pas mieux valu préférer même la certitude de succomber alors avec honneur, à la simple perspective de l'existence malheureuse & presque flétrissante à laquelle vous verrez bientôt que quelques Genevois dénaturés ont condamné peut-être sans retour la masse de leurs compatriotes !

Quel que puisse être son avenir, la vérité n'en oblige pas moins d'exposer la circonstance impérieuse qui fit céder la grande masse des Genevois. C'est qu'ils étaient convaincus que si les Français réussissaient à s'introduire dans leur ville, sous le prétexte d'y aider l'un des partis *opprimés*, ces prétendus auxiliaires en feraient bientôt les maîtres absolus. C'est ainsi que le patriotisme même de la *majorité* paraissant lui commander de céder à la *minorité*; les Petit & Grand Conseils résignèrent toutes leurs places entre les mains des chefs du nouveau parti (pour la plupart ceux-là même qui avaient fui pendant le péril): Ils n'en exigèrent même d'autre promesse que celle de maintenir l'ordre social, & de ne point nous livrer à la France, (1) qui laissait toujours percer la haute importance

---

(1) Dès qu'elle eut renoncé à s'emparer de Genève à force ouverte, elle mit un tel prix à y suppléer par la séduction, qu'*Anacharsis Cloots*, l'un des chefs de la Convention, s'adressa à elle en ces termes : " *Et si Genève persiste à ne pas vouloir se donner à nous, il faut prier Genève de nous permettre de nous donner à elle.*"

portance qu'elle mettait à cette espèce de conquête. Au reste, comme il n'y eut point de résistance, il ne put point y avoir de choc proprement dit; & c'est ainsi que, peu de semaines après l'arrivée de l'armée Française à nos portes, le peuple, qu'elle avait réussi à diviser en deux, se réunit cependant pour déjouer ses espérances secrètes, & pour lui ôter tout prétexte de le secourir afin de le soumettre. (1) Mais c'est ainsi que la nouvelle République Française, qui avait fouillé ses premières armes en les tournant contre la faible Genève, & qui ne renonça, en apparence, (2) à cette lutte, que pour y suppléer par la négociation, déshonora encore ses premiers pas dans la carrière diplomatique, d'abord en ordonnant expressément à son plénipotentiaire d'y employer *toute sa dextérité*; puis,

---

(1) Pour lui ôter d'autant mieux ce prétexte, les auteurs de notre révolution la couronnèrent, en plantant sur le sol de l'ancienne liberté Genevoise, l'arbre stérile qui porte ce nom. D'ailleurs cet étendard étranger devoit persuader à notre populace, que cette liberté étoit une conquête toute nouvelle. Et en effet, elle s'attacha doublement à cet arbre d'alliance, en l'envisageant comme un talisman qui nous mettoit pour toujours à l'abri d'une invasion des Français. Elle y grava même ces mots :

*Cet Arbre, mieux que nous, protège nos remparts.*

(2) Tandis que le Résident Français se rendoit en parade auprès du gouvernement usurpateur, pour lui annoncer qu'il s'étoit empressé de rendre compte à ses constituans d'une *si glorieuse Révolution*; tandis qu'il l'amusoit par ses protestations d'enthousiasme & d'admiration, le nouveau Général Français *Kellerman*, d'accord avec lui, faisoit avancer secrètement contre Genève un corps de troupes considérable, dans l'espoir de saisir pour les y introduire l'occasion qui venoit de lui échapper, & qui ne se présenta plus.



en violant ou en annullant les deux traités, à la faveur desquels il nous avait défarmés, nous & les Suisses. C'est ainsi, qu'à l'aide de cette trêve perfide, elle se glorifia de dominer le plus petit Etat de l'Europe, & d'y renverser l'une des Constitutions les plus démocratiques qui existassent. C'est ainsi enfin que ce petit Etat, pour avoir osé s'armer contre les attaques ouvertes de la France, fut irrévocablement condamné par elle à succomber sous des attaques d'un autre genre.

Ici commence l'histoire de notre première Administration usurpatrice, qui, quoiqu'elle dût son existence à une influence étrangère, ne s'en est pas moins décorée du titre de *Gouvernement Constitutionnel*, & dont le règne n'a été interrompu qu'au bout de dix-huit mois. On pourrait, à bien des égards, la comparer au parti Français qui lui donna le jour, puisqu'il paraît certain qu'elle n'avait voulu faire une révolution par la populace Genevoise, que dans l'espoir illusoire de pouvoir, & l'arrêter à son gré, & lui interdire, à coup sûr, tous excès ultérieurs. On doit convenir que la plupart de ses membres étaient des hommes de quelque propriété, & même de quelque éducation; & si l'on en excepte certaines injustices judiciaires, inséparables sans doute d'un pareil état de crise, & certains attentats de la populace, dont on soupçonna quelques-uns des Administrateurs d'être les instigateurs secrets; leur Corps, proprement dit, parut faire en général ce qui dépendait de lui pour maintenir l'indépendance au dehors, & l'ordre au dedans.

Il est également vrai que ces nouveaux Administrateurs eurent à lutter contre quatre grands obstacles : 1<sup>o</sup>, contre la décadence du commerce, des manufactures, & des fortunes particulières, pour la plupart englouties dans les fonds de France ; mais sur-tout contre l'anéantissement des finances publiques, épuisées rapidement par l'énormité des salaires, dont les 120 membres de la Convention & les nouveaux Magistrats eurent essentiellement besoin pour vaquer à leurs nouvelles fonctions : 2<sup>o</sup>, contre les intrigues ouvertes du Résident de France à Genève, (1) qui ne cessa de les agiter, & leur suscita une multitude d'entraves : 3<sup>o</sup>, contre les successeurs des Brissotins, qui ne voulurent jamais considérer comme de vrais confédérés, cette Magistrature révolutionnaire,\* & qui, bien loin de lui accorder les bons offices auxquels elle s'était crue, à ce titre, des droits assurés, lui refusèrent même les égards qu'ils rendirent au reste de la Suisse : car il n'est pas indifférent d'observer que celle-ci, en restant solidement à l'ancre de ses anciennes Constitutions, avait trouvé le vrai secret de se faire respecter des Français. 4<sup>o</sup>, Contre une nouvelle faction

---

(1) L'Abbé *Soulavie*, connu, depuis la Révolution, par un ouvrage obscène intitulé *Vie privée du Maréchal de Richelieu*.

\* C'est ainsi, par exemple, que, contre la lettre des traités les plus positifs, & uniquement pour ajouter à l'affreuse disette des subsistances qu'éprouvait Genève, la République Française, ou du moins ses agens, refusèrent constamment, & sous différens prétextes, le passage des denrées de notre petit territoire enclavé dans le sien. On dit cependant que l'obtention de ce passage vient d'être enfin la récompense de la révolution suivante.

composée de la lie de leur propre parti, peu nombreuse il est vrai, mais qui, sous le nom de *Marseillois* & de *Montagnards*, & ayant évidemment à sa tête le Résident de France, demandait le renversement du culte religieux, prêchait les principes les plus extrêmes des anarchistes Français, & semblait aspirer, ou à les imiter en tout, ou à se livrer à eux.

Loin d'ajouter à ces funestes entraves, la majorité des citoyens, reconnaissante de ce que les nouveaux Administrateurs se ralliaient autour de l'indépendance, couvrait d'un voile l'illégitimité de leur titre, leurs fautes passées, & celles que l'ignorance, l'esprit de parti, ou la difficulté des temps, leur faisaient journellement commettre. Plus d'une fois les Magistrats qu'ils avaient destitués, les aidèrent de leurs conseils; & quelques-uns d'entr'eux consentirent même à siéger dans la Convention de Genève.

Cette Convention était une autre imitation de la France. Cent & vingt Députés fatiguèrent l'État pendant un an d'une grande surcharge de dépenses, & firent une nouvelle constitution politique où l'on ne put reconnaître que le cadre de nos anciennes loix. Ils travaillèrent presque toujours sous l'influence d'un Club qui admettait les principes & le langage des Jacobins de Paris, auxquels il avait demandé leurs formes & leurs réglemens, & qui n'oublia rien pour se donner une égale importance.

Les amis de la Constitution qu'on renversait ont souffert pendant cette année tout ce qu'il peut y avoir de plus amer & de plus humiliant dans la victoire d'un parti, composé de gens, pour la plupart, sans édu-

cation & sans propriétés. Ces prétendus réformateurs distribuèrent à l'approche de la nuit des coups de bâton dans les rues à tous ceux qu'ils soupçonnaient de ne pas adorer la liberté & l'égalité prêchées de cette manière. Le Gouvernement n'offrit d'abord aucune protection contre ces insultes : elles durèrent long-temps, & restèrent constamment impunies, bien que dans une occasion elles furent enfin portées jusqu'au pillage public de la maison de campagne d'un des anciens Magistrats, & même jusqu'à l'affassinat en plein jour d'un individu auquel ses meurtriers reprochèrent d'être couvert d'un bonnet blanc, & non d'un bonnet rouge. Receuillir toutes les espèces d'outrage, toutes les turpitudes, que se permirent ces égaliseurs, ces disciples de la philosophie du siècle, ce serait faire le tableau de la tyrannie populaire dans toute sa bassesse, comme nous la verrons bientôt dans toute sa férocité.

Pour mériter son nom pompeux, la Convention Genevoise se crut obligée de tout changer, de tout renouveler, de traiter une petite République qui avait dû à ses loix fondamentales une étonnante prospérité, comme si elle avait eu à réparer un grand Etat gangrené d'abus & de vices. Le *despotisme*, lui disait un ecclésiastique énergumène, *brûle la terre où il passe*, & les égaliseurs auxquels il tenait ce langage se crurent tout-à-coup assis sur la lave brûlante d'un volcan.

Afin de démocratiser nos loix politiques, & pour plaire à la Convention de Paris, celle de Genève ne put trouver d'autre moyen que de verser une partie du pouvoir exécutif dans l'assemblée législative du peuple ; & c'est ainsi qu'elle renversa l'unique

balance de notre Constitution. On lui doit cependant la justice de dire qu'elle se montra jalouse de la sûreté des personnes : elle établit même le juré, sans trop examiner, il est vrai, si cette belle institution convenait à une société bornée à l'enceinte d'une ville. Mais on crut y voir au moins le désir sincère de donner la plus grande latitude à la liberté individuelle.

La majorité des Genevois, attachée à nos antiques loix, se montrait cependant fort éloignée d'approuver cette démocratie illimitée : aussi ses auteurs mirent-ils tout en usage pour lui obtenir la sanction de l'Assemblée du Peuple. Prenant, vis-à-vis de ceux qui la désapprouvaient, le langage de l'amitié & le ton de la confiance, ils les conjuraient de la sanctionner, sinon par amour pour elle, du moins afin de déconcerter les agitateurs du dehors & du dedans, qui pourraient trouver dans un pareil refus, le prétexte de quelque bouleversement favorable à leurs vues ; mais sur-tout afin d'en imposer promptement par ce nouvel ordre politique aux révolutionnaires subalternes qui commençaient à n'en vouloir aucun. Les auteurs de cette Constitution populaire insistaient principalement sur ce que ses nouveaux ministres y trouveraient toute la force dont on avait besoin pour protéger les individus & pour préserver les propriétés. Ils représentaient enfin que, dans la crise où était la République, il s'agissait bien moins de liberté parfaite que de sûreté individuelle, & ils garantissaient que celle-ci trouverait une sauvegarde dans leur administration & dans l'établissement des jurés.

Sur des assurances aussi positives, les désapprobateurs trop pleins de confiance dans ceux qui les leur donnaient, & dans le caractère de leurs compatriotes, se réunirent pour accepter sans plus hésiter cette nouvelle Constitution qui devait, leur disait-on, ramener l'ordre & la tranquillité. En conséquence elle fut sanctionnée en Conseil souverain le 5 Février 1794, à l'étonnante pluralité de 4200 suffrages contre 200; & le parti attaché aux anciens loix voulut achever de gagner les égaliseurs par une autre preuve de confiance, en leur donnant exclusivement ses suffrages pour les nouvelles magistratures.

Sans renoncer, il est vrai, à ses anciennes opinions sur ce qui constitue une liberté sage & tempérée, la grande masse de notre peuplade se montra à chaque occasion prête à soutenir de toutes ses forces ce nouveau Gouvernement Constitutionnel, pour l'aider à faire face aux difficultés du dehors, & aux désorganisateur du dedans. Enfin, comme l'indigence avait beaucoup augmenté, soit par la guerre du continent, qui réduit toujours le commerce de notre principale manufacture, soit par la longue oisiveté de la classe des ouvriers révolutionnaires, les Genevois riches ou aisés souscrivirent un capital considérable pour faire travailler les ateliers, en attendant qu'il s'ouvrit des débouchés à leurs produits.

Graces à tant de nobles sacrifices, soit d'intérêts privés, soit de passions politiques, Genève semblait naviguer encore tranquillement à côté de la tempête Française, dont elle voyait tout autour d'elle les naufrages & les débris. La Suisse elle-même, étonnée

de ce miracle révolutionnaire, (& c'en eût été un grand, sans doute, que celui d'une première désorganisation qui se ferait arrêtée à sa source) la Suisse, cédant aux sollicitations généreuses & répétées de plusieurs des Magistrats Genevois destitués, venait de consentir à renouer ses relations confédérales, absolument interrompues depuis dix-huit mois, avec le Gouvernement qui les avait si violemment dépossédés. En un mot, ce dernier semblait s'améliorer, s'éclairer, se fortifier ainsi par le temps ou par les circonstances; & la plupart de ceux qui en avaient redouté les excès, & s'étaient absentés de leur patrie, avaient été graduellement invités à y rentrer, par l'assurance solennelle que leur donnait le nouveau gouvernement, que la révolution était achevée, & qu'ils trouveraient sous son égide, police, protection, & sécurité.

Sécurité perfide & trompeuse! Tous les fléaux de la révolution Française menaçaient Genève, sans que ses honnêtes habitans s'en doutassent. Un des nouveaux administrateurs, député à Paris, & appelé, par sa mission même, à y voir assidûment les chefs des Jacobins, nourri dans leur sein depuis plus d'une année, & suffisamment exercé dans la théorie des insurrections, venait d'accourir enfin à Genève pour la mettre en pratique, & se concerter avec les Montagnards, auxquels le Résident de France donnait souvent des fêtes, pour les préparer à de nouvelles évolutions révolutionnaires, en attendant que son associé Genevois en apportât le plan de Paris.

Le plan de l'avocat *Bousquet* (c'est le nom de ce Genevois) portait sur cinq grands points d'imitation.

1<sup>o</sup>, Oter aux plus honnêtes d'entre les Administrateurs ses collègues la confiance de la populace, en les accusant d'un concert secret avec les riches, ou, tout au moins, de lâches ménagemens pour eux. 2<sup>o</sup>, Suspendre les autorités constituées, ainsi que l'Assemblée du Peuple elle-meme, pour investir de tous les pouvoirs ses principaux partisans, sous le titre de *Gouvernement Révolutionnaire*. 3<sup>o</sup>, Conduire, du premier abord, ses partisans au pillage, & ériger un Tribunal qui cimentât cette nouvelle révolution, en versant du sang au nom de la liberté, afin que la brèche fût irréparable, & que ses associés ne pussent plus reculer dans la carrière qu'il allait leur ouvrir. 4<sup>o</sup>, Mettre également dans toutes les classes, la terreur à l'ordre du jour, afin de glacer à la fois tous les courages, & que le petit nombre pût impunément dominer le plus grand. 5<sup>o</sup>, Enfin, avilir le culte religieux.

Cet épouvantable édifice a été élevé dans une seule nuit. Son architecte n'avait pas en effet de temps à perdre pour pouvoir en jeter les fondemens : il lui fallait absolument devancer le jour où l'on allait proposer à l'Assemblée du peuple, de nouvelles contributions sur les riches, puisque ces contributions (si elles étaient acceptées, comme on n'en doutait pas) devaient ôter tout prétexte de clameurs contre ces derniers, & rendre à l'administration la force qu'elle risquait de perdre par l'épuisement rapide des finances publiques.

C'est alors que *Bousquet*, après avoir excité les alarmes de la populace, en semant des bruits som-



bres & vagues d'un projet contre-révolutionnaire, qui devait, lui disait-il, faire de Genève *une petite Vendée*, déclara sans déguisement, qu'il y avait bien d'autres moyens de soulager le Peuple que de l'exempter de tous impôts; que, depuis trop long-temps, les riches dévoraient sa subsistance, ou du moins insultaient à sa misère par leurs jouissances, & même par leurs aumônes: qu'enfin la destruction de l'aristocratie des loix ne ferait qu'un jeu d'enfans, si l'on n'extirpait pas en même temps celle des richesses, & celle des mœurs. Puis, tout en annonçant que les nouveaux impôts risquaient d'être rejetés par l'influence de l'aristocratie; de peur que leur acceptation ne déconcertât son complot, il choisit, pour l'exécuter, la nuit du 18 au 19 Juillet 1794, la veille même du jour où ils devaient être portés à l'Assemblée du peuple, & où il ne savait que trop qu'ils auraient été sanctionnés par elle.

Tout étant organisé pour l'insurrection, les rôles indiqués, & les victimes désignées; ce ne fut qu'au milieu de la nuit que les Conjurés coururent aux armes, s'emparèrent des canons, & allèrent, avec de fausses clefs(1), désarmer, pendant le sommeil, les citoyens

---

(1) Je fais que les Révolutionnaires Genevois se sont récriés avec force contre cette accusation de *fausses clefs*, & j'ignore en effet dans combien d'occasions ils en firent usage; mais on m'a affirmé que l'un de leurs principaux chefs, ferrurier de profession, & si je ne me trompe, l'un des Membres du premier Tribunal, se servit de fausses clefs pour s'introduire à l'improviste chez Mr. *Diodati*, qui n'eut que le temps de sortir de son lit & d'échapper à ses bourreaux.

dont ils redoutaient le plus la résistance & le désespoir. On prétend qu'ils eurent soin de mettre en même temps aux arrêts deux des Syndics, qui n'ont pas manqué de dire que leur Gouvernement Constitutionnel s'était trouvé ainsi paralysé, & forcé de rester témoin muet de cette conspiration imprévue qu'il aurait étouffée s'il en eût été instruit; comme s'il eût été possible que, dans une aussi petite ville que Genève, on mette en mouvement un pareil nombre d'individus sans qu'un Gouvernement populaire en ait des avis! Aussi est-il très-certain qu'il en avait eu connaissance la veille, & qu'il n'eût tenu qu'à lui de la prévenir. (1) Quelques personnes croient qu'il en eut la volonté, & non le courage: d'autres, non moins dignes de foi, assurent que ce fut cette volonté même qui lui manqua; que l'arrestation provisoire de deux de ses membres, laquelle, si elle eut lieu, ne dura en effet que quelques heures, était une comédie concertée entre eux & *Bousquet*; que bien qu'ils n'aient pris d'abord aucune part ostensible à cet événement bouleversateur, ils n'en furent pas moins les complices; & que les principaux chefs de cette Magistrature usurpatrice le désiraient eux-mêmes depuis quelque temps, pour se soustraire à l'obligation où ils allaient se trouver de

---

(1) On m'assure aujourd'hui que cette prétendue détention des deux Syndics n'est fondée que sur un rapport qu'ils firent circuler dans le temps, mais qui a trouvé d'autant moins de créance, que plusieurs témoins oculaires & dignes de foi assurent avoir vu ces deux mêmes Syndics les armes à la main dans les premiers rangs des conspirateurs nocturnes.

rendre compte d'un vuide considérable dans les finances.

Quoi qu'il en soit, ce Gouvernement ne fit rien pour empêcher les attentats qui se commirent, ni même pour en diminuer l'horreur & l'étendue. Elles furent sans bornes. Dans cette invasion nocturne les Genevois se feraient crus pris d'assaut par des ennemis étrangers, si le pillage des provisions de bouche, du numéraire, & même de la vaisselle, ne s'était pas exécuté avec une telle connaissance des dépôts, qu'ils comprirent bientôt que parmi ces assaillans se trouvaient plusieurs de leurs propres compatriotes. L'expédition de ces derniers se fit avec ordre, se prolongea sans obstacle, & s'acheva sans la moindre résistance. Leurs petites bandes armées n'exhibaient aucun ordre, mettaient les scellés sur ce qu'elles ne pouvaient point emporter, & n'oublièrent pas d'envelopper dans leurs arrestations personnelles, beaucoup de citoyens obscurs & pauvres. Telle fut la fureur aveugle & barbare de ces visites domiciliaires, qu'au milieu des chaleurs les plus brûlantes, on traîna, on entassa dans les prisons jusqu'à des vieillards hydropiques, & des malades attaqués de fièvre maligne. Cette œuvre de ténèbres fut exécutée en peu d'heures, par une centaine de brigands, moitié Genevois, moitié étrangers; &, comme *Bousquet* s'y était attendu, le succès lui associa, dès le lendemain, tout le reste de la populace, tous les hommes lâches & faibles, & même un certain nombre d'honnêtes gens, qui se flattèrent encore d'arrêter ces forfaits en ne se séparant

point tout-à-fait de ceux qui les avaient commis, & qui en méditaient déjà d'ultérieurs.

Leur Chef se hâta de rassembler sous les armes tous ces associés, qu'il honora du nom de *Nation Révolutionnaire*. Il débuta par annoncer une solde considérable & journalière à ceux d'entr'eux qui persévéreraient avec courage dans cette nouvelle carrière de patriotisme ; puis, invoquant les saints noms de liberté & de vertu, il observa que ce n'était qu'à la salutaire énergie des grandes mesures de sévérité que les Français avaient dû leurs succès au dehors & au dedans ; que la sévérité de ces mesures était toujours réunie avec la justice & la morale ; & qu'il fallait faire recommencer dans Genève le règne de la liberté, de la vertu, & de la révolution, par de grands exemples. En conséquence le Gouvernement Constitutionnel fut déclaré suspendu, & remplacé provisoirement, par un Tribunal Révolutionnaire, dont *Bousquet* se fit proclamer Président, & qu'on chargea de juger immédiatement les détenus.

Le nombre de ces derniers croissait d'heure en heure, & fut enfin porté à près de six cents chefs de famille, grâce aux soins du Résident Français, qui donna des ordres dans tous les districts voisins, pour faire repousser dans Genève ceux de ses habitans qui avaient eu le bonheur de fuir, & d'atteindre le pays de Gex. Parmi les prisonniers se trouvèrent presque tous les Magistrats destitués en 1792, plusieurs Professeurs distingués, & la plupart des membres de ce Clergé si éclairé, si sage, si tolérant, si modeste, si uni, & dont Genève avait eu

constamment

constamment tant de raisons de s'honorer. De crainte de laisser échapper les plus respectables de ces ecclésiastiques, on les poursuivit jusques dans la chaire des temples, où, malgré qu'on les menaçât de toutes parts du sort que les Prêtres Français subirent à Paris le 2 Septembre, ces héros de la Religion Protestante avaient eu le courage d'aller invoquer le Dieu de paix sur leur patrie déchirée. C'est ainsi que s'exécuta dans toute son étendue, l'infamante sentence qu'avait prononcée Brissot : *La Révolution se fera à Genève, ou celle de France doit rétrograder.*

Au sein de tant de barbarie percèrent cependant quelques traits d'humanité, qui prouvent que le caractère Genevois ne pouvait s'éteindre que par degrés. C'est ainsi qu'on entendit des révolutionnaires avouer, en pleurant, aux prisonniers dont on leur ordonnait d'être les geoliers, *Qu'ils étaient bien moins à plaindre qu'eux, & qu'ils enviaient sincèrement leur sort.* Mais tout espoir & tout moyen de résistance disparaissaient déjà devant les moyens terribles de ceux qui avaient commencé le combat avec tout le courage qu'inspirent les ténèbres, & qui s'étaient hâtés d'affurer leur victoire par un désarmement complet. Frappées de la stupéfaction universelle qui s'empara alors de tous les citoyens, les femmes seules s'ébranlèrent & tentèrent au nombre d'environ deux mille une démarche en corps pour obtenir la libération des prisonniers, en désarmant le nouveau Tribunal au moins par leurs larmes. Il les repoussa sans violence, mais avec une ironie qui le peint mieux encore : il fit approcher les pompes à incendie, & les menaçait d'un *baptême civique.*

Débarassé de ce faible & dernier obstacle, & brûlant d'entrer en fonctions, le Tribunal Révolutionnaire les entama, en désignant entr'autres parmi les huit premières victimes qu'il fit traduire devant lui, l'ancien Syndic *Cayla*, l'un des Magistrats qui venait de montrer le plus de fermeté pour la défense de nos loix, & l'ancien Procureur-Général *Prévost*, dont le crime principal était d'avoir concouru à négocier, avec le Général *Montesquiou*, le traité qui nous sauva des premiers attentats de la France. Leurs Juges siégeaient à l'Hôtel-de-Ville, les manches retroussées comme des bouchers, les jambes nues, la poitrine découverte, en bonnets rouges, un sabre au côté, des pistolets à la ceinture, environnés de bouteilles & des vapeurs du vin. Six d'entr'eux ne purent point soutenir ce tableau infernal, & demandèrent leur démission, tandis que le reste de leurs collègues prolongèrent leur sanglante session au milieu de l'ivresse & de la plus infame gaieté.

Quoiqu'il n'y eût contre les accusés aucun chef d'accusation directe, aucun indice du prétendu complot d'une contre-révolution, ni même aucune question qui fût relative à ce projet absurde, enfanté pour enflammer le peuple & pour l'armer ; la défense de ces deux magistrats, & de leurs six co-accusés, dura jusqu'au lendemain 26 Juillet. Lorsqu'à l'ouverture des boîtes dans lesquelles les votes s'étaient donnés au scrutin secret, on apprit qu'il n'y avait que deux des accusés condamnés à mort, les Marseillois & les Montagnards, altérés de sang, proposèrent le massacre général de tous les prisonniers indistinctement ; &

menaçaèrent même les Juges hypocrites qui osaient tenir ainsi, en secret avec leur conscience, un langage si différent de celui qu'ils avaient professé vis-à-vis de leurs commettans. A cette menace, les Juges intimidés recommencèrent immédiatement leur procédure, en donnant cette fois leurs opinions à haute voix, & au bruit des vociférations des galeries, où l'on n'entendait que des cris de mort. Alors sept des huit premiers accusés furent condamnés à perdre la vie, par les mêmes hommes qui en avaient absous six la veille, & qui n'en procédèrent pas moins à cette seconde sentence, en prenant l'Être suprême à témoin de leur justice, & en se permettant de temps à autre les plus lâches bouffonneries.

Dès le lendemain, la nation révolutionnaire, qui s'était réservée le droit d'appel, fut convoquée en armes pour sanctionner ces jugemens : mais quoique, sous prétexte de l'épurer, on en eût exclu l'élite des citoyens, la grande pluralité des suffrages fut pour la vie des trois principales victimes dévouées. (1)

A l'aspect de ce nouveau déchiffrement, & de ce premier acte national de repentir & de remords, les conspirateurs subalternes annoncèrent la plus forte indignation, rejetèrent ce nouveau résultat comme l'effet d'une combinaison aristocratique, & se livrèrent aux imprécations les plus horribles. Ils poursuivirent même dans les rangs deux ou trois citoyens qui en étaient sortis pour inviter les assistans à faire respecter le vœu que venait de prononcer le peuple, & à ne  
point

---

(1) *Cayla, Prévost, & De Rochemont.*

point permettre qu'il restât ainsi témoin passif de sa honte, de son impuissance, & de son humiliation.

Des députations armées se rendirent au Tribunal Révolutionnaire pour se plaindre à lui de ce que les faux patriotes qui s'étaient glissés parmi les véritables, risquaient de faire échouer leur vœu; pour lui demander immédiatement au nom de ces derniers la mort des trois aristocrates absous; & pour lui annoncer qu'en cas de refus, ils allaient se transporter dans les prisons, & faire eux-mêmes justice.

Leur nombre n'était pas méprisable, leurs menaces étaient affreuses; ils étaient armés; la nuit était déjà avancée; les ténèbres & la défiance glaçaient d'effroi tous les hommes honnêtes & timides. Le Tribunal Révolutionnaire n'hésita point à saisir ces prétextes pour s'élever au-dessus de la majorité de son propre parti (1); & livra à l'instant aux bourreaux

(1) Dès le lendemain 26 Juillet, ce Tribunal fit afficher une longue apologie sur l'événement de la veille, qu'il déclarait prendre sous sa propre responsabilité, & qu'il attribuait cependant aux manœuvres des ennemis de la Révolution. Cette apologie n'est que le manifeste de la guerre qu'il se prépare à prolonger contre les aristocrates, c'est-à-dire contre les riches. On les y accuse de n'avoir *ni renoncé à leurs prétentions, ni abjuré leurs anciennes erreurs*; de n'avoir point *fraternisé avec les révolutionnaires dans les fêtes civiques*; d'avoir *soupiré après une contre-révolution Française, qui devait nécessairement en produire une à Genève*; d'avoir fait *des vœux pour les rebelles de Lyon*; enfin, de s'être proposés de *rejeter la nouvelle loi sur les impôts, &c. &c. &c.* Les auteurs de ce manifeste y découvrent pour la première fois le véritable fil de leur conspiration; car ils y parlent des *fâcheuses impressions des Français contre Genève*, & les attribuent ouvertement à ce que



qu'on lui députait, les prévenus même dont cette majorité venait de prononcer la grace. Ces sept premières victimes s'étaient défendues avec noblesse : elles moururent avec tout le courage qu'inspirent la religion, l'innocence, & la vertu. Elles ne voulurent point qu'on leur bandât les yeux, & les révolutionnaires eurent la barbarie de les fusiller en deux temps. La seule d'entr'elles qui prononça quelques mots, fut le Syndic *Cayla*. *Je mourrais content* (s'écria-t-il) *si je pouvais croire que ma mort pût rendre à mes malheureux concitoyens la liberté & la paix.* Les exécuteurs déchirèrent un papier que l'avocat *De Roche-mont*, jeune homme de la plus grande espérance, les conjurait de remettre, après sa mort, à sa famille. Mais le Procureur-général *Prévost* trouva le moyen de jeter dans la foule une lettre qu'il avait écrite au crayon, & qui laisse un monument bien touchant de son cœur & de ses vertus. En voici quelques fragmens.—*Personne, j'en suis sûr, ne perd autant que moi en perdant la vie.... Je remercie bien profondément ma bonne amie, de tout le bonheur dont elle m'a fait jouir ;*

---

*ceux-ci avaient cru devoir se défier d'un peuple qui se vantait d'avoir fait triompher les principes de la liberté & de l'égalité, & qui laissait tranquillement dans son propre sein une horde d'aristocrates incorrigibles. Ce manifeste invoquait la fraternité du peuple révolutionnaire, pour le conjurer de se défier de la clémence, de faire cesser le règne de l'impunité, de purifier l'air de la patrie de ses enfans pervers, & de les mettre pour jamais hors d'état de se révolter contre elle. De son côté, le Tribunal s'engageait à révolutionner les principes & les mœurs, à régénérer l'esprit public, enfin à travailler sans délai à des institutions propres à prévenir la misère du peuple, à former de vrais citoyens, à préparer le bonheur de tous, &c. &c. !!!*

mais je la prie de se nourrir constamment d'une idée bien consolante, c'est que son mari meurt honorablement, & qu'il emporte l'estime universelle, quelle que soit la funeste illusion qui le perdit. Il s'est défendu avec courage, &c. &c.... Bonne mère ! si je t'ai donné quelques plaisirs, de combien d'amertumes tes vieux jours sont abreuvés ! Pleure avec mes bons amis ; mais que l'abattement ait son terme. Vous pourrez toujours vous glorifier d'un homme qui a marché constamment dans le chemin de l'honneur. Il m'inspire, il m'inspirera jusqu'au dernier moment de ma vie... Pour toi, mon cher fils ! que mon exemple ne te détourne point d'une marche loyale & franche dans toute ta conduite, quoiqu'elle soit la cause de ma perte ; mais éloigne-toi des affaires publiques, &c. &c. (1)

Quoique le crime mène au crime, & que le sang appelle le sang, on se berça alors du double espoir, ou que ceux qui venaient de le verser s'en étaient suffisamment abreuvés, ou que les Suisses trouveraient le moyen de mettre un terme à ces scènes atroces. Mais elles avaient été exécutées avec une rapidité qui prévint leur intervention, & avec un acharnement qui ne leur en laissait rien espérer. Cependant, le jour même du jugement de ces sept victimes, le Baillif Bernois du District le plus voisin écrivit à l'un

---

(1) Il n'est peut-être pas indifférent d'observer ici que cette victime du peuple avait été l'un de ses défenseurs les plus zélés contre les attentats du Comte de Vergennes, & qu'il fut le premier Magistrat qui eut le courage de proposer le renversement de la Constitution dictée par ce Ministre.

des Syndics une lettre très-pressante, pour lui annoncer que *la Suisse entière voyait, avec la plus grande horreur, les exécutions & les scènes sanglantes qui se préparaient à Genève. Il y conjurait les révolutionnaires de rentrer en eux-mêmes, & de réfléchir qu'il en était tems encore.*

Le Syndic se garda bien de donner au peuple communication de cette lettre. Il répondit au Baillif qu'elle *aurait été décidément dangereuse, puisque le vœu de la majorité en faveur des trois prévenus avait été absolument infructueux.* Puis continuant encore à jouer le rôle de défapprobateur : *Vous devez comprendre, ajouta-t-il, combien notre position est difficile, & votre cœur est fait pour apprécier la nature des sentimens auxquels le Gouvernement Constitutionnel est en proie.*

L'astuce de cette réponse n'empêcha point les Suisses de juger que ce prétendu Gouvernement Constitutionnel était, sinon le moteur secret, du moins le vrai complice des atrocités qu'il paraissait blâmer (1); & ils se font empressés de rompre toute espèce de communication avec lui. Mais en in-

---

(1) Que penseront ces Cantons lorsqu'ils apprendront que *Gasc*, l'un de ces mêmes Syndics, qui comme chefs de la République venaient de leur écrire, que la Révolution de 1792 était accomplie, & de leur garantir, qu'il n'y en aurait plus, n'a pas rougi de se faire dans l'étranger un mérite d'avoir prévu la Révolution qui suivit, & qu'il a écrit à Londres, " Qu'il aurait fallu être aveugle " pour ne pas voir qu'elle était indispensable ?" Il a du moins déposé avec candeur dans cette même lettre, le mot de cette affreuse énigme révolutionnaire ; car, en avouant que le peuple avait acquis tout ce qu'il pouvait désirer en liberté publique & individuelle,

vitant leurs fujets à accorder la plus généreuse hospitalité à la foule des Genevois déportés sur leur territoire, les Bernois ont sagement profité de l'impression d'horreur universelle que ce spectacle a produit sur leur peuple, pour lui en présenter un tableau qui achève, en même temps qu'il constate celui qu'on vient de lire.

“ NOUS L'AVOYER, PETIT ET GRAND CONSEILS  
 “ DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE, ASSU-  
 “ RONS TOUS NOS CHERS ET FÉAUX CITOYENS RES-  
 “ SORTISSANS, DE NOTRE GRACIEUSE BIENVEIL-  
 “ LANCE ; ET PAR LES PRÉSENTES SAVOIR FAISONS :

“ La notoriété publique vous a appris les scènes  
 “ déplorables qui viennent de plonger dans le deuil  
 “ la ville de Genève. Cette République, à laquelle  
 “ nous prîmes constamment l'interêt résultant des  
 “ longues & intimes relations d'alliés, & des con-  
 “ nexions habituelles d'un voisinage immédiat, est  
 “ livrée à des calamités inouïes, dont il est impossible  
 “ de prévoir ni l'étendue, ni la durée, ni les suites.

“ Au moment où l'on nous faisait espérer le retour  
 “ de la paix & de la tranquillité par le nouvel ordre  
 “ de choses que le Gouvernement venait de nous an-  
 “ noncer solennellement, de même qu'au Canton de

duelle, il a eu soin de donner à entendre, qu'il n'en est pas moins vrai que ce peuple était pauvre, & que jusques-là les riches avaient joui tranquillement de leur opulence : aussi, ajoute-t-il, *étais-je du nombre de ceux qui pensaient qu'il ne fallait ni empêcher ni provoquer cette seconde Révolution.*

“ Zurich, comme le terme de toutes les diffentions,  
 “ une troupe de gens effrénés a attaqué & renversé,  
 “ à main armée, la liberté publique & la sûreté per-  
 “ sonnelle. On les a vu violer, à force ouverte, les  
 “ domiciles, en arracher une foule d’individus, les  
 “ arrêter arbitrairement, les traîner dans diverses pri-  
 “ sons. Ces violences ont été étendues jusqu’aux  
 “ Ministres de la religion, d’une manière qui semble  
 “ annoncer sa proscription prochaine, dans une ville  
 “ qui en fut long-temps un des principaux appuis.  
 “ Au milieu de cette subversion générale, le sang a  
 “ coulé ; des citoyens ont été immolés contre le vœu  
 “ même de la majorité des votans ; de nouvelles vic-  
 “ times font désignées ; de nouveaux attentats sur les  
 “ personnes & les propriétés se préparent & s’exé-  
 “ cutent au mépris des sermens, des formes établies,  
 “ & des loix de l’Etat ; & Genève consternée attend  
 “ dans la terreur le sort que lui préparent les per-  
 “ turbateurs sanguinaires qui ont usurpé le droit de  
 “ disposer des vies & des fortunes de leurs con-  
 “ citoyens.

“ Nous voyons avec une douleur extrême la triste  
 “ destinée d’une ville, dont le bonheur & la paix fu-  
 “ rent de tout temps l’objet de nos soins, & dont la  
 “ situation intéresse de si près la tranquillité de notre  
 “ Etat, & celle de la Suisse. Mais la connaissance  
 “ que nous avons acquise de la criminelle partici-  
 “ pation de divers individus de notre pays, aux hor-  
 “ ribles excès que nous venons de retracer, aggrave  
 “ encore notre douleur, & ajoute à notre indignation.  
 “ Notre sollicitude paternelle pour la sûreté & l’hon-

“neur de notre patrie, ne nous permettant pas de  
 “tolérer sur notre territoire ces hommes fouillés par  
 “le crime ; Nous ordonnons par la présente publi-  
 “cation, que l’entrée leur en soit interdite ; & Vou-  
 “lons que tous ceux de nos sujets qui seraient re-  
 “connus pour avoir eu quelque part à ces scènes  
 “atroces, soient à l’instant dénoncés & saisis, Nous  
 “réservant de prononcer sur les justes châtimens que  
 “leur coupable conduite, dans une ville si long-  
 “temps notre alliée, leur aura mérités.

“Nous ne doutons pas, chers & féaux, que par-  
 “tageant avec nous les sentimens qui nous animent,  
 “vous ne redoubliez d’activité & de zèle dans l’exé-  
 “cution de la présente Ordonnance. Nous aimons  
 “sur-tout à nous persuader, qu’à la vue des malheu-  
 “reux événemens qui agitent si cruellement cette  
 “République voisine, vous apprécierez d’autant  
 “mieux le bonheur de vivre sous des loix douces &  
 “équitables, qui, seconnées d’une religion bienfai-  
 “sante, nous font jouir, depuis long-temps, des  
 “biens inestimables de la paix, de la tranquillité,  
 “& de toutes les prospérités que Dieu répand sur  
 “les peuples qu’il aime : & ce Dieu, dont nous  
 “éprouvons si sensiblement, comme nos pères, la  
 “toute-puissante protection, ne nous abandonnera  
 “pas, si, reconnaissant ses bienfaits, & mettant notre  
 “confiance en lui, nous cherchons à mériter sa bonté  
 “& ses faveurs, par nos vertus, par notre attache-  
 “ment à ses saintes loix, & par notre amour pour la  
 “patrie.”

“Donné en notre Grand Conseil, le 4 Août 1794.”

“CHANCELLERIE DE BERNE.”

Ce Mandement paternel a eu, sur le pays de Vaud, tout l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Ceux de ses habitans qui commençaient à être travaillés, avec quelque succès, par les mêmes émissaires que Genève, ont avoué avec candeur que cette ville venait de leur offrir, à temps, une leçon terrible & salutaire, dont ils sauraient profiter.

Mais ses oppresseurs, loin de reculer dans leur carrière, ont commencé à en annoncer le cours futur en interdisant, pour une année, toute espèce de deuil, sous prétexte d'économie ; ensuite en baissant l'intérêt de l'argent, & en annullant tous les baux à louage, afin d'indemniser les pauvres, & d'atteindre tous les propriétaires dont on ne confisquerait pas les maisons. En même temps, pour tirer parti de la terreur qu'inspirait encore l'indécision du sort des autres prisonniers, ils ont renouvelé leurs visites domiciliaires, n'ont laissé à chaque individu que douze onces de vaisselle, & ont achevé de dépouiller ceux qui espèrent sauver leur vie en indiquant & livrant leur fortune. Parce que les Français avaient confisqué les biens de ceux des Emigrés qui s'armaient contre la nouvelle République, leurs imitateurs ont, sous la même peine, sommé de comparaître la plupart des Genevois qui s'étaient trouvés absens pendant cette tragédie ; & ils ont ordonné en outre à toute personne, dont la fortune excède 20,000 livres tournois de capital, d'avoir à la leur déclarer dans huit jours, pour être taxée en raison de ses moyens & de son patriotisme. Enfin, ils ont couronné ces opérations préala-

bles en transformant les temples en clubs, en réduisant le culte religieux à un très-petit nombre de services, & en autorisant expressément le mariage & le Sacrement du Baptême, par l'intervention des officiers civils.

Les esprits ainsi préparés, & ayant essayé sur eux son autorité en ordonnant la délation de tous propos qui manifesteraient sur les jugemens révolutionnaires, une sensibilité qu'il menaçait de punir révolutionnairement ; le Tribunal a repris le glaive judiciaire qu'il n'avait suspendu que pour mieux juger si les Genevois pourraient s'accoutumer au sang. Après avoir banni quelques soldats de la garnison, qui avaient eu le noble courage de refuser leur ministère pour fusiller les sept premières victimes, il en a envoyé successivement à la mort quatre autres, dont trois étaient d'anciens Magistrats. L'un d'entr'elles, M. Naville, distingué par de grands talens, se défendit avec une telle force, que l'un des Juges, en prononçant sa condamnation, lui dit : *J'ai deux consciences, dont l'une t'absout comme innocent, & l'autre te condamne pour sauver la République.*—Elle perdra en moi un grand citoyen, répliqua froidement le Magistrat ; & ce mot singulier, hardi, & qui peint son ame, était profondément vrai.

Puis, lorsque le Tribunal de sang lui eut appris son sort : *Et moi, s'écria-t-il, je vais, à mon tour, vous prononcer celui qui vous attend, vous & tous vos complices. Enrichis par le pillage, & devenus les maîtres absolus de l'Etat, n'espérez pas jouir paisiblement du*



fruit de vos forfaits. Tous les freins que vous avez détruits pour arriver au despotisme se trouveront aussi détruits pour vous : des factions nouvelles se formeront au milieu de votre faction : vous lutterez sans cesse les uns contre les autres pour vous arracher l'autorité. Vous vous êtes unis comme des tigres pour atteindre votre proie ; comme eux, vous vous livrez des combats sanglans pour la dévorer. Vous vengerez ainsi vous-mêmes les mânes de vos victimes ; mais elles auront terminé leurs jours avec la consolation d'une conscience pure qui élance l'ame à son créateur ; Et vous, vous mourez la rage dans le cœur ; votre supplice sera précédé des idées les plus déchirantes ; vous serez désespérés de vous être souillés du sang de l'innocence, Et de tomber dans l'abyme que vous aurez creusé de vos propres mains. Vous mourrez sans oser lever les yeux vers le ciel. (1)

(1) On a publié en Suisse le discours éloquent qu'il prononça en public devant ses Juges, & qui arracha alternativement aux galeries, des cris d'admiration, & des cris de mort. En voici quelques fragmens, qui suffiront pour faire apprécier l'ame & les talens de ce Magistrat Républicain.

“ Qui êtes-vous, pour prétendre avoir le droit de me juger ? ”  
dit-il au Tribunal qui le fit traduire devant lui — “ Je ne vois ici que des usurpateurs. Après la destruction de l'autorité légitime des Magistrats de 1792, vous aviez créé d'autres loix, d'autres fonctions publiques ; & vous-mêmes, vous venez de briser encore ce nouvel ordre politique, pour vous affeoir sur un Tribunal de proscription, déjà fouillé de plusieurs assassins. — Soutiendrez-vous que vous agissez en vertu de la souveraineté du peuple ?  
“ Mais si vous le considérez comme souverain, n'auriez-vous pas eu la précaution de convoquer tous les habitans du territoire, sans distinction de parti & d'opinion ? Si vous étiez les organes de

Cependant l'estime dont il jouissait était si universelle, que bien que les révolutionnaires eussent renoncé au droit de juger en dernier ressort, qu'ils s'étaient précédemment réservé, ils s'assemblèrent immédiatement, dans l'intention évidente de le sauver. Pour arrêter le cours de ces délibérations qui se prolongaient fort avant dans la nuit, & qui tendaient toutes à un sursis, le Tribunal trouva le secret de disperser ces Clubs, en donnant à leurs députés parole d'honneur qu'il n'y aurait point d'exécution cette nuit-là; puis paraissant toujours fort alarmé du danger d'exposer la République au choc intestine dont il disait qu'elle était menacée, il imagina de se donner l'air

---

“ la véritable volonté de ce peuple, n'auriez-vous pas écarté de  
 “ cette assemblée tous les moyens de terreur que vous employez  
 “ pour nuire à la liberté de ses vœux ?

“ Gardez-vous de croire que je vienne m'avilir ici jusqu'à vou-  
 “ loir vous fléchir. Je fais que ma mort est décidée d'avance, &  
 “ vous savez que je hais trop vivement l'injustice pour ne pas mé-  
 “ riter le triste, mais honorable sort des Magistrats que vous avez  
 “ déjà fait périr. Cependant, pour prouver à toute l'Europe la  
 “ profonde iniquité de vos jugemens, je déclare ici devant Dieu,  
 “ que depuis la destruction du Gouvernement de 1792, j'ai vécu  
 “ dans la retraite; que convaincu de l'inutilité de mes efforts pour  
 “ rétablir l'empire des véritables loix, je suis resté soumis à celles  
 “ que vous aviez faites; & que, concentrant dans mon ame un  
 “ genre de liberté qu'il n'était pas en votre pouvoir de me ravir,  
 “ j'ai supporté l'esclavage que vous m'aviez imposé; contraint de  
 “ voir, sans murmurer, l'impunité & le triomphe du crime. La  
 “ pensée que je vais cesser d'en être le témoin, adoucit l'amertume  
 “ de ma cruelle séparation de mon épouse & de mes enfans, dont  
 “ le sort reste dans les mains de la Providence, mais qui,  
 “ du moins, n'auront jamais à rougir de m'avoir appartenu.  
 “ &c. &c. &c.

d'avoir été forcé, & livra sur-le-champ le nouveau martyr aux atroces satellites qui vinrent le lui arracher. Ceux-ci le conduisirent en secret sur un nouveau lieu de supplice, où ils le fusillèrent avec l'ancien Syndic *Fatio*.(1)

D'immenses sacrifices pécuniaires ont sauvé la vie à plusieurs autres victimes, qui paraissaient dévouées au même sort ;(2) & les pouvoirs du Tribunal s'étant

(1) Les deux autres, *Audeoud* & *Delorme*, furent exécutés à-peu-près à la même époque ; en sorte que ce premier acte de la révolution coûta la vie à onze personnes, *Cayla*, *Prevost*, *Derochemont*, *De Combes*, *Vivien*, *Chenaud*, *Munier*, *Naville*, *Fatio*, *Audeoud*, & *Delorme*.

(2) Comme il arrive presque toujours en pareil cas, quelques individus, les plus couverts par le cri de mort, y ont échappé, tandis que la fureur du peuple est tombée sur ceux qu'elle avait d'abord paru désigner le moins. L'un des Juges, devenu tout-à-coup favorable à *Bellami*, l'une des victimes les plus marquées, ouvrit en public l'avis de sa grace par ces mots : *Si le bon Dieu m'avait dit ce matin, tu feras grace à cet Aristocrate ; je lui aurais répondu, Bon Dieu ! tu en as menti ! Cependant, vû sa défense, je lui fais grace de la vie.* Un autre Juge termina son avis par ces mots : *On nous dit, il est vrai, que cet accusé a des vertus domestiques ; mais Naville en avait aussi. Je l'ai condamné à la mort. Que ce dernier y marche comme lui.* Il ne fut condamné qu'à la confiscation & à l'exil. Telle est l'extrême incertitude des choses humaines, dans toute révolution de ce genre, que *Naville*, avant d'aller devant le Tribunal où il était traduit, embrassa tendrement ce prisonnier, à qui le cri public semblait réserver un sort plus fatal que le sien ; il lui promit même de prendre soin de sa famille ; cependant *Naville* périt, & *Bellami* fut sauvé, quoique l'un de ses Juges lui fit un crime digne de mort d'avoir épousé une femme riche, & termina le tableau de ses accusations par ces mots remarquables : *Mais qu'est-il besoin de te chercher des crimes ? Tu as été Ministre ; & qui dit Ministre, dit l'amas de la turpitude, celui de la perfidie, & l'ensemble de tous les crimes.*

enfin trouvés expirés, il a été forcé de terminer, le 10 du courant, sa sanglante session : mais ce n'a été qu'après avoir frappé, des jugemens suivans, les cinq cents & huit prisonniers.

37, condamnés à mort & à la confiscation de leurs biens, dont 26 par contumace.

94, à l'exil perpétuel & à la confiscation.

4, à des exils à divers termes.

264, à la détention domestique à divers termes.

10, à la réclusion perpétuelle dans la maison de force.

7, à la même réclusion à divers termes.

71, ont été ou cassés de leurs fonctions, ou renvoyés avec censure.

21, ont été déclarés innocens, deux desquels seulement ont obtenu des indemnités.

---

508

*Voilà le peuple enfin vengé*, lui annonça le Tribunal, en publiant cette liste de ses sanglantes opérations. Son *compte rendu* débutait par ces mots non moins naïfs que remarquables : *Entrés dans une carrière aussi pénible qu'importante, les membres du Tribunal n'ont eu pour base aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organisation.* Il se terminait par ceux-ci, qui ne le sont pas moins. “ La patrie veut qu'à “ cette révolution toutes les vertus se déploient, & “ que la moralité règne dans toutes les actions de la “ vie des citoyens, tant en particulier qu'en public ; “ elle veut une régénération complète..... En vain “ vous aurez comprimé l'abus des richesses, si vous

“ ne proclamez la justice, la probité & la vertu, non  
 “ par des paroles, mais par des faits & de bons  
 “ exemples; vous reverriez paraître tôt ou tard les  
 “ corrupteurs & les corrompus.” &c. &c.

Quand l'hypocrisie du patriotisme se réunit à tant de crimes, quelle espérance peut-on concevoir de la possibilité d'un retour à l'humanité & à la justice, chez des hommes qui les invoquent ainsi avec ferveur en les foulant aux pieds? Hélas! le seul & dernier rayon d'espoir pour les infortunés Genevois, c'est que le mémorable exemple de la chute de Roberespierre pourra forcer à des réflexions sérieuses, ceux qui avaient aspiré à marcher sur ses traces à Genève, la veille même de sa catastrophe à Paris.

Quoi qu'il puisse arriver, Genève est déjà une ville absolument nouvelle, qui repose sur le sol de l'ancienne: elle ne présente plus que le spectacle du pillage, de la désolation, & de tous les crimes révolutionnaires. Voilà cependant, Monsieur, ce qu'un premier pas vers la nouvelle doctrine a pu faire en si peu de temps, d'une peuplade qui, dans le cours des dissensions civiles les plus actives, avait toujours conservé le respect des propriétés, & l'horreur de l'effusion du sang!

Comment rendre compte d'une dégénération aussi complète, & cependant si rapide, dans l'esprit public d'un peuple sage, froid, moral, & accoutumé depuis long-temps aux jouissances de la liberté, ainsi qu'à ses débats? Comment ce même peuple, qui, dix-huit mois auparavant, venait de signaler son patriotisme de manière à s'attirer l'admiration de l'Europe, a-t-il

pu tout-à-coup résigner à l'influence Française ses antiques loix, (qui avaient jusques-là survécu à tant de passions & à tant de chocs) toutes ses affections, toute sa moralité, & cet esprit public qui avait fait considérer sa patrie comme un séminaire de talens & de vertus ?.... Sans doute, l'un des premiers devoirs de l'historien des Révolutions de Genève, sera, en écrivant celle-ci, de chercher à tracer la source & les progrès de cette inconcevable dégénération : mais vû les bornes que m'impose ici la rapidité de cette lettre, je me bornerai à imputer sur-tout cette dégénération à l'institution la plus désorganisatrice de la révolution Française ; celle qui attacha finalement la responsabilité où n'était plus le pouvoir, en faisant tomber peu à peu le pouvoir là où n'était pas la responsabilité. Je m'explique ; car ce développement pourra ne point être inutile aux Américains, si jamais ils sont appelés à discuter ou à résoudre la grande question de la convenance ou des dangers des sociétés populaires affiliées.

Cicéron attribuait la longue existence de la République Romaine, à l'institution même des *Tribuns*, qui semblèrent si souvent la mettre en danger, mais qui, appelés à surveiller les usurpations du Sénat, ne l'étaient pas moins à arrêter le parti populaire dans ses écarts, dont leur magistrature même les rendait responsables, parce qu'elle les créait ses Chefs. Il n'y a pas une des nombreuses révolutions de Genève qui n'atteste la vérité de cette observation. En effet, si au milieu des victoires alternatives des partis qui l'agitèrent, les propriétés & les personnes

furent religieusement respectées ; si l'ordre social n'y fut jamais interverti, ni même suspendu ; enfin, si l'esprit public s'y maintint, c'est que ces partis eurent constamment des chefs reconnus, dont l'autorité & la responsabilité duraient autant que le procès politique dont ils avaient été nommés les défenseurs. Si même pendant les six premiers mois qui suivirent la révolution, ou plutôt l'usurpation de 1792, ses chefs, comme on l'a vu, se montrèrent en général modérés, c'est qu'ils étaient encore tout à la fois conducteurs & responsables. Mais lorsqu'à cette époque ceux de leurs subalternes qui n'avaient réussi à se faire introduire ni dans l'Administration, ni dans la Convention, imitèrent, pour s'en dédommager, les Jacobins de Paris, c'est-à-dire lorsqu'ils réunirent leurs Clubs égrenés en un *Club Central*, présidé par un Chef tellement amovible qu'il était hebdomadaire, la République fut bouleversée, & sa destinée tomba sans retour entre les mains d'une populace sans frein, parce qu'elle était sans chefs, ou ce qui revient au même, parce qu'elle n'eut plus que des chefs passagers, & par conséquent irresponsables.

Cependant les nouveaux administrateurs ne soupçonnèrent l'importance ou les dangers de ce *Club Central* que lorsqu'il eut déjà réussi à faire succéder à notre assemblée générale, & non délibérante, une assemblée partielle & délibérante, dont chaque arrêté, (la plupart pris par acclamation) était une espèce d'ordre au Gouvernement ou à la Convention d'adopter ou de rétracter telle ou telle mesure. Si l'exécution de cet arrêté devenait funeste, l'orateur qui l'avait proposé

proposé dans le Club, en était quitte pour rentrer dans la foule, tandis que le Gouvernement qui avait été obligé d'y souscrire en conservait toute la responsabilité.

Lassés d'un rôle aussi passif & aussi humiliant, les membres de ce gouvernement, du moins ceux qui regrettaient le plus le crédit populaire qui leur échappait, tentèrent enfin de prendre les rênes de ce Club qui avait déjà pris les rênes de l'Etat; mais lorsqu'ils essayèrent de monter sur ce nouveau théâtre, les premières places y étaient prises, ou l'esprit public y était déjà tellement perverti, qu'ils ne purent s'y faire écouter qu'en y déclamant eux-mêmes à l'envi contre le *modérantisme* du Gouvernement ou de la Convention. Bientôt ils s'y surpassèrent les uns les autres, en y jetant en avant les propositions les plus extravagantes, en semant de sourdes alarmes sur les projets de l'Aristocratie qu'il fallait surveiller, disaient-ils, & en proposant des innovations, qui, à les entendre, devaient ramener l'âge d'or dans Genève.

De cette nouvelle espèce de Clubocratie organisée dans la Démocratie même, & où malheureusement les jeunes gens non majeurs réussirent pour la première fois à prendre place, résulta en définitive l'habitude de l'oisiveté, un grand surcroît de misère, une continuation d'ivresse de parti, & une instabilité universelle dans tous les principes moraux & politiques. L'ardeur plus active des jeunes gens ne tarda pas à leur donner un ascendant marqué sur les personnes d'un âge mur; & comme l'esprit de parti leur fournit mille prétextes pour braver l'autorité paternelle, ce



tribunal domestique des mœurs qui aurait pu suppléer en quelque manière à la décadence des loix, s'écroula avec elles. Pour comble de maux, l'influence de ce Club fut si universelle & si destructive, que dès qu'on mit en action la nouvelle institution des jurés, il ne s'en trouva pas un seul qui osât déclarer aucun des membres du Club coupable d'un délit quelconque, quelque constaté qu'il fût, & quelque importance que pût mettre l'Administration à en poursuivre le châtiement. Il était d'autant plus aisé de comprendre que l'impunité des petits crimes en provoquerait inévitablement de plus grands, que le Club Central triomphait de cette impunité même, & qu'il tombait peu à peu exclusivement dans les mains d'un petit nombre d'orateurs actifs, en sous-ordre, chargés de dettes, & qui ne s'effaçaient les uns les autres que par la violence de leurs motions.

Telles étaient les dernières rivalités de cette assemblée, lorsque *Bousquet* comprit à Paris qu'elle était mûre pour l'adoption de ses grands projets, & qu'il lui serait aisé d'y dominer tous ses rivaux, par l'audace & l'atrocité même de la conspiration qu'il y proposerait. On a vu qu'il eut soin cependant d'y préparer les esprits, en faisant accuser ses victimes d'une conspiration contre-révolutionnaire, dont il s'engagea à donner des preuves en temps & lieu, & qu'alors, sous prétexte de devancer cette conspiration, il réussit à y faire adopter la sienne, c'est-à-dire à renverser l'Etat sans retour.

Sa marche n'est autre chose, après tout, que celle des Jacobins de Paris; & par ses résultats tant en

France qu'à Genève, le lecteur peut prononcer, si le principe le plus conservateur des Etats libres, n'est pas la précaution de *ne jamais attacher le pouvoir que là où est la responsabilité.*

Telles ont été pour Genève les suites défastreuses de la violation de ce principe conservateur, que le seul trait national auquel on puisse reconnaître encore ses habitans, c'est à la réunion de tous les partis pour la conserver indépendante de la France. Sans doute qu'il est plus commode à ceux qui y dominant, de faire la guerre à des compatriotes désarmés, que d'aller combattre sur l'Océan, sur le Rhin, ou aux Pyrénées : mais quand ils auront tout pillé, & dilapidé tous leurs pillages, que leur restera-t-il à faire, que de se vendre à la France ?

Si cet affligeant tableau vous a paru long, Monsieur, combien n'a-t-il pas dû le paraître davantage au Genevois qui vient de vous le tracer ! Je ne fais même si j'aurais eu la force de remplir cette pénible tâche, sans un motif bien pressant qui m'anime. J'apprends dans ce moment que plusieurs de mes infortunés compatriotes ont pris la courageuse résolution d'aller chercher en Amérique la paix & la liberté bannies de leur patrie. Je viens au nom de la liberté persécutée, vous conjurer d'aider ces infortunés de vos conseils, de votre appui, & de les recommander à l'hospitalité généreuse de vos compatriotes. J'ose vous garantir qu'en retour de l'asyle qu'ils en recevront, ceux des miens qui vont s'affocier à eux, leur porteront tout ce que les Américains estiment le plus ; des mœurs républicaines, l'amour de

la liberté éclairée, toutes les habitudes de l'égalité devant la loi, le respect de la religion, celui des autorités légitimes, & des propriétés; mais sur toutes choses, l'affreuse expérience de tous les maux qu'entraînent après elles l'influence des étrangers, & la première violation des formes constitutionnelles, protectrices sacrées de la liberté.

J'ai l'honneur d'être, &c.

---

*Londres, 23 Septembre.*

1794

MONSIEUR,

**L**A Révolution de Genève semble prendre une tournure moins violente. Peut-être doit-on ces premiers symptômes de douceur aux pas rétrogrades que les Français annoncent vers l'humanité; peut-être aussi faut-il les attribuer au caractère Genevois, qui peut avoir repris ses droits. Quoi qu'il en soit, le peuple commence à être en prise aux remords, & même à avouer ses regrets d'avoir imité & dépassé les Français.

En effet, sous un rapport, mais sous un seul, les Genevois sont restés en arrière de ces derniers, puisque, sur 508 victimes, il ne s'est trouvé qu'une seule femme qui a été condamnée à la réclusion perpétuelle pour avoir accordé des secours, & fait passer des lettres à des émigrés Français: encore est-il vraisemblable que cette condamnation a été forcée par les instances du Résident de France.

Sous tous les autres rapports les Révolutionnaires Genevois ont surpassé leurs modèles. C'est ainsi par exemple qu'on a vu, dit-on, l'un des membres du Tribunal exécuter & fusiller lui-même les infortunés Magistrats qu'il venait de condamner. C'est ainsi que lorsque l'un des Magistrats porté sur la liste des émigrés se présenta en personne, pour représenter

qu'il n'avait point quitté la République, on lui répondit froidement que s'il n'était pas émigré, il aurait dû l'être. C'est ainsi enfin que les Juges du Syndic *Cayla* eurent l'impudeur de placer à la tête de ses accusations, les immenses aumônes que ce vertueux Magistrat avait fait distribuer de tout temps à la classe des pauvres, dans l'intention, lui imputait-on, de la corrompre. Il n'est que trop vrai qu'il avait mal placé ses bienfaits, puisqu'il les avait versés sans relâche sur la classe même qui a demandé à grands cris sa mort, & qui l'a obtenue. Elle semble se la reprocher aujourd'hui ; mais il a fallu un événement étranger & inattendu, pour la forcer à ce prompt retour sur elle-même.

Vous vous rappelez, Monsieur, que la subversion du 18 Juillet avait été, sinon méditée, du moins exécutée par les clubs des Marseillois & des Montagnards. Ces Clubs, composés de la dernière classe de notre peuple, & où étaient admis beaucoup d'étrangers, ne pouvaient être que les grenadiers, & non les directeurs d'une pareille subversion. Aussi, dès qu'elle eut été accomplie, les principaux membres du Gouvernement se hâtèrent-ils de s'y associer ouvertement, soit pour y échapper, soit pour en conserver les pillages, ou en recueillir les fruits, soit enfin pour en arracher les rênes au Résident de France : il en était temps ; car celui-ci, en excitant les montagnards, s'était flatté de les gouverner exclusivement, & par leur moyen d'amener la petite République à demander sa réunion à la grande.

Quand Soulavie vit que les Syndics Révolutionnaires lui enlevaient cet espoir, il leur déclara une guerre ouverte. Mais ici survint un événement qui lui ôta sa plus grande force, la catastrophe de Robespierre, dont il était la créature. Cette catastrophe inopinée laissant entrevoir tout à coup aux Syndics la perspective de renverser ce rival, (1) ils

---

(1) Cet événement inattendu leur donna enfin le courage & la force dont ils avaient besoin pour dévoiler ce Ministre étranger. Dès le lendemain du jour auquel ils reçurent la nouvelle de la catastrophe de son protecteur, ils répliquèrent à une note violente où *Soulavie* les avait expressément accusés d'être les ennemis de la France, & ne les avait menacés de rien moins que *d'armer* contre eux le peuple des environs. Cette réponse curieuse, qui présente une récapitulation très-énergique de toutes les intrigues de ce Ministre, mérite de trouver place ici comme faisant époque dans le nouveau style diplomatique des révolutions.

“ Citoyen Résident,” lui répliquèrent-ils, “ les Syndics & Conseil de la République de Genève ne se sont jamais mépris sur la nature de vos dispositions à l'égard de la République & de son gouvernement. Depuis long-temps, ils vous voient suivre, sans varier, un plan qui tend directement à compromettre l'un & l'autre avec la République Française. Par esprit de paix, par respect pour le caractère public dont vous êtes revêtu, ils ont comprimé les sentimens pénibles qu'ils éprouvaient, ils ont gardé le silence. Mais aujourd'hui que vous ne le respectez plus vous-même ce caractère, que vous vous affranchissez de toute espèce d'égards envers les Magistrats d'un peuple indépendant, ils ne peuvent plus dissimuler les sentimens que leur inspire l'étrange conduite que vous tenez avec eux. Ils doivent repousser les procédés vraiment hostiles dont ils sont depuis long-temps l'objet.....

“ Nous n'entreprendons pas l'énumération de tous les griefs que nous avons à articuler contre vous. Le moment viendra de les déduire auprès de ceux qui sont assez justes & assez

le dénoncèrent sans ménagement à la France, & ils obtinrent contre lui le concours de tous les Genevois qui voulaient sauver l'indépendance de leur patrie.

Soulavie fit alors un dernier effort pour agiter de nouveau la faction des Montagnards & des Marseillois, qui lui échappait. Il n'eut pas de peine à les soulever : le soudoiment des Révolutionnaires qui n'avait

---

“ puiffans pour nous rendre justice ; nous nous bornerons à faire  
 “ quelques observations sur votre *note* du 11 Thermidor, &  
 “ sur l'esprit qui a présidé à sa rédaction. Elle prouvera, cette  
 “ *note*, combien peu vous êtes scrupuleux sur le choix des moyens,  
 “ quand il s'agit de rendre les Genevois odieux aux Français.  
 “ Vous tronquez les faits, vous dénaturez les circonstances, vous  
 “ usez de réticences telles que ce que vous donnez à entendre est  
 “ pire que ce que vous énoncez, &c....Et c'est au moment où les  
 “ vrais amis de la liberté & de l'égalité se lèvent pour anéantir  
 “ l'aristocratie, que vous supposez aux Genevois des vues hostiles  
 “ contre la République Française ! Eh, quel est le citoyen de Ge-  
 “ nève, s'il n'est pas un traître à sa patrie, qui puisse entrevoir  
 “ quelque avantage à *fatiguer*, comme vous le dites, le peuple des  
 “ environs, à *l'animer*, à *l'armer* contre nous ? Nous vous le dirons  
 “ sans détour, Citoyen Résident, ce sont les tournures infidieuses  
 “ que vous vous efforcez de donner aux événemens, qui sont vrai-  
 “ ment faites pour animer contre nous le peuple des environs, &  
 “ nous compromettre avec lui. Est-ce donc pour une telle œuvre  
 “ que vous avez été envoyé au milieu de nous ? La nation Fran-  
 “ çaise a mis à l'ordre du jour la justice & la probité ; & vous,  
 “ qui êtes son représentant, vous falsifiez les faits pour nous im-  
 “ puter des torts !....La nation Française veut fraterniser avec  
 “ tous les peuples libres ; & vous, vous abusez de l'influence at-  
 “ tachée à votre place, pour compromettre avec votre nation le  
 “ seul peuple qui ait adopté ses principes ! Nous savons que le  
 “ Comité de Salut Public ne refusera pas de nous écouter, qu'il  
 “ ne jugera pas une nation toute entière sans l'entendre, & que

n'avait été décrété que pour trois semaines, & qui coûtait environ 300 louis par jour à l'Etat, venait de cesser. Ces deux Clubs jetèrent d'abord de sourdes clameurs, & demandèrent bientôt une nouvelle folde, par conséquent une nouvelle Révolution. On les avait flattés, disaient-ils, que lorsque la répartition des biens serait faite, chaque patriote y aurait trouvé un petit patrimoine suffisant pour vivre. Ils voyaient avec irritation leurs pillages dissipés en même temps que conquis; & comme les superbes campagnes, ainsi que les belles maisons de la ville qu'on avait confisquées, ne pouvaient ni se louer ni se vendre, ils en sollicitaient le morcellement & le partage. D'un autre côté, loin de se joindre à la masse des révolutionnaires pour blâmer la conduite & les vues du Résident de France, ils fréquentaient assidûment son hôtel, épousaient ses querelles contre les membres les plus accrédités de leur propre Gouvernement, en imputaient les principaux torts à ce dernier, & lui de-

---

“ nous aurons de grandes vérités à dire.—Ne croyez donc pas,  
 “ Citoyen Résident, nous avoir fait une menace; vous nous avez  
 “ seulement annoncé un terme après lequel nous soupirions, celui  
 “ des tracasseries donc nous sommes l'objet.—Citoyen Résident,  
 “ nous venons de vous parler avec le ton des hommes libres;  
 “ nous venons de vous dire de dures vérités. Si notre langage  
 “ vous offense, vos provocations réitérées nous justifieront auprès  
 “ de ceux qui font quelque cas de la franchise & de la fermeté.  
 “ Nous vous prévenons, Citoyen Résident, que nous envoyons  
 “ votre note & notre réponse au Comité de Salut Public,” &c. &c.

*Genève, le 5 Août, l'an 3<sup>e</sup> de l'égalité Genevoise.*

Pour les Syndics & Conseil,

Signé DIDIER.



mandaient *la cause d'une mésintelligence qui était, disaient-ils, trop préjudiciable à la nation pour n'être pas connue.*

Mécontents de leur nouvelle révolution, parce qu'elle n'avoit pas associé Genève à la France, ils n'osaient point encore la blâmer expressement sous ce rapport ; mais ils annonçaient qu'elle n'avoit point suffisamment satisfait la vengeance nationale : ils proposaient que le Tribunal Révolutionnaire reprît ses terribles fonctions pour faire encore justice de 5 à 600 citoyens épargnés & suspects ; enfin, ils en vinrent par degrés jusqu'à désigner parmi ces nouvelles victimes ceux des révolutionnaires qui paraissaient les plus attachés à l'indépendance, & entr'autres ceux que *Soulavie* leur dénonçait comme ses ennemis, c'est-à-dire plusieurs membres du Gouvernement Constitutionnel, qu'il appelait *Temporiseurs, Modérantistes*. Le parti Montagnard avoit d'ailleurs des griefs particuliers contre ces derniers ; car cette masse indisciplinable s'étoit souvent & sérieusement trouvée aux prises avec eux, toutes les fois que, dans son impatience, elle avoit voulu accélérer la seconde révolution avant que l'arrivée de Bousquet eut annoncé à ses associés intimes que le moment de la commencer étoit venu.

A ces menaces qui lui devenaient personnelles, le Gouvernement, quoique suspendu, se réveilla, & retrouvant bientôt toute l'énergie & toute l'autorité dont il s'étoit prétendu privé le 18 Juillet, il convoqua immédiatement les autres clubs révolutionnaires, où l'un de ses défenseurs produisit une impression profonde, par un discours qui renferme des

aveux trop naïfs pour ne pas en donner ici quelques fragmens.

“ Je soutiens,” dit cet orateur révolutionnaire,  
 “ que la proposition d’élire un nouveau Tribunal ne  
 “ peut avoir été suggérée que par un ennemi de notre  
 “ indépendance, & accueillie que par des gens égarés,  
 “ ou des êtres désœuvrés, qui n’ayant pas le cou-  
 “ rage de retourner à leurs occupations, préfument,  
 “ avec raison, l’obligation où l’on ferait de continuer  
 “ la paie nationale, dès l’instant que toutes choses  
 “ seraient arrêtées. Car qui peut alléguer encore,  
 “ sans rougir, ou de son ignorance, ou de ses inten-  
 “ tions, des craintes sur l’Aristocratie Genevoise ? Etre  
 “ éphémère, écrasé sous la perte de sa fortune & sous  
 “ les décombres immenses de la Monarchie Fran-  
 “ çaise, sans moyen de force au dedans, sans ressources  
 “ au dehors, &c. &c.

“ La France vient de mettre la justice à l’ordre du  
 “ jour ; & Genève, qui ne devrait présenter qu’une  
 “ ville de frères, renferme des hommes qui ne sont  
 “ pas encore rassasiés de victimes, & qui demandent  
 “ une seconde érection d’un Tribunal Révolutionnaire,  
 “ qui jugerait arbitrairement, & promènerait son glaive  
 “ sur toutes les têtes ! Ne sentez-vous pas, citoyens, les  
 “ dangers que nous courrons, si les Puissances respec-  
 “ tables qui nous avoisinent, & dont nous dé-  
 “ pendons pour nos subsistances & pour notre com-  
 “ merce, fortement aigries par la répétition des  
 “ scènes, qu’elles ont déjà marqués du sceau de leur  
 “ désapprobation, frappent enfin d’anathême notre

“ patrie ? Alors Genève, la patrie de Rousseau, Ge-  
 “ nève, qui avait mérité l'estime & la considération  
 “ de toute l'Europe, par la modération que ses ci-  
 “ toyens avaient toujours mis dans leurs querelles  
 “ intestines, par leurs mœurs, leur religion, leurs  
 “ lumières & leurs talens, Genève disparaîtra pour  
 “ jamais du catalogue des villes libres & indépen-  
 “ dantes. Hâtons-nous d'arrêter les suites d'une fem-  
 “ blable proposition.” &c. &c.

Ce discours, vivement applaudi, & de la plupart  
 de ceux qui avaient commencé la révolution, & de  
 tous ceux qui s'y étaient associés en la détestant, fut  
 imprimé par ordre des révolutionnaires, & rendit le  
 courage & la parole à tous les citoyens que la terreur  
 avait glacés & entraînés, jusqu'alors, à la fuite du  
 parti anarchiste. Ils résolurent, 1<sup>o</sup>, de s'armer,  
 mais de ne plus recevoir de solde nationale; 2<sup>o</sup>, de  
 ressusciter le Tribunal Révolutionnaire, pour pour-  
 suivre, non plus les prétendus Aristocrates, mais les  
 vrais agitateurs; & entr'autres, pour approfondir  
 leur conspiration contre l'indépendance de l'Etat.

Toujours prudent dans les préparatifs de ses mesures  
 hostiles, le parti révolutionnaire eut néanmoins la  
 précaution de ne point alarmer les Marseillois, plus  
 nombreux, plus sanguinaires, que leurs auxiliaires les  
 Montagnards; mais plus dociles que ces derniers,  
 moins étroitement liés au Résident Français, & moins  
 suspects d'en vouloir à l'indépendance. Réduit alors  
 à ses propres forces, ce parti Montagnard, auquel  
 le Tribunal avait feint de ne pouvoir pas résister  
 lorsqu'il lui demandait la mort des absous, se

laissa environner, désarmer & incarcérer sans résistance.

Néanmoins le Tribunal, en reprenant ses fonctions, semblait vouloir ménager ceux des accusés qui lui avaient le plus fidèlement servi de Janissaires. Il cherchait même à détourner la vindicte publique de dessus leurs têtes, en sollicitant de nouvelles dénonciations contre les propriétaires qui avaient échappé à la révolution, & qu'il en appelait encore les *incorrigibles ennemis*. Mais cette fois les révolutionnaires ne furent plus ses dupes ; & dès le lendemain, 25 Août, irrités de sa marche équivoque, & de ses hésitations, ils lui présentèrent l'adresse suivante.

*Citoyens, deux mille cent & trente-cinq insurgés vous ont ordonné, hier, de vous ériger en Tribunal Révolutionnaire, & de juger les coupables arrêtés le matin. Qu'avez-vous fait ? rien. Nous sommes las de tant de mollesse, & nous venons vous déclarer que si, à midi, vous ne commencez pas à juger les détenus, nous vous rendrons responsables des maux qui en résulteront. Que le premier de vos membres qui voudra paralyser vos travaux, soit mis sur-le-champ en état d'arrestation : que les montagnards soient désarmés : que l'adresse trouvée dans leurs papiers soit communiquée à tous vos concitoyens, & que tous les agitateurs soient punis dans le jour.*

Signé GIRARD, Secrétaire.

En faissant les Registres des Montagnards, on y avait en effet découvert le projet d'une Adresse, qui sonnait le tocsin d'une troisième révolution, & qui devait suspendre ou anéantir l'autorité révolutionnaire

elle-même. Ils y prenaient, sans déguisement, le parti du Résident de France, & *demandaient* expressément *si les ennemis du peuple Français à Genève se joueraient encore long-temps de sa dignité.* Cette Adresse, dont *Soulavie* était l'auteur, \* ne tendait à rien moins qu'à plonger Genève dans de nouvelles convulsions, qui l'auraient inévitablement forcée à se jeter dans les bras de la France ; quoique ce projet même soit constamment repoussé dans ce mémoire comme une calomnie. On prétend qu'à l'aide d'un procédé chymique, on est parvenu à en rétablir les signatures effacées, & qu'on y a découvert, entr'autres, celle du Résident. Au surplus, ce dernier s'est trouvé suffisamment inculpé dans les aveux de tous ceux des montagnards ses complices, qui ont été poursuivis & interrogés.

Pendant ces entrefaites, M. *Reybaz*, Ministre de Genève en France, homme d'un vrai mérite, très-consideré à Paris, (& que personne ne soupçonne d'applaudir aux crimes de ses nouveaux commettans, quoiqu'on se soit étonné d'abord qu'il ait eu le courage de ne point leur résigner ses fonctions), informé de toutes ces manœuvres contre l'indépendance de Genève, a habilement profité de la chute de Robe-

---

\* On y trouve, entr'autres, ce passage curieux : *En haine de son amitié pour la France, le Club des Montagnards est travaillé par les ennemis des Français. Ses membres sont emprisonnés, calomniés, poursuivis par des mesures injustes, morcelés, & divisés en d'autres Clubs. PITT tourmente de même l'Opposition, favorable aux Français à Londres.*

spierre, pour les déconcerter. Non-seulement il a engagé le Comité de Salut Public à désavouer, & à rappeler avec éclat le Résident *Soulavie*; mais il a réussi à obtenir de la Convention Française, une reconnaissance nouvelle & authentique de l'indépendance de Genève: on lui a même accordé tous les honneurs qu'on venait de décréter pour le Ministre des Etats-Unis. En annonçant aux Genevois révolutionnaires ce brillant succès de ses travaux, il a eu soin d'insister fortement, auprès d'eux, sur ce que le tableau de leur révolution, qu'ils avaient cru sans doute adresser à Robespierre, était arrivé à ses successeurs, au moment même où ils venaient d'adopter un système absolument opposé au sien; sur ce que la France proclamait des mesures toutes nouvelles de justice, d'humanité, & de douceur; & sur ce qu'elle allait se montrer non moins terrible contre les Anarchistes, que contre les Aristocrates.

A ce changement de scène, le Tribunal Genevois ne put plus hésiter à faire justice des Montagnards. Quoiqu'on n'ait trouvé contre ce parti aucune preuve matérielle du complot qu'on lui imputait, de livrer la ville aux Français; & quoiqu'il déclarât publiquement à ses Juges, qu'il n'avait rien fait qu'ils n'eussent eux-mêmes provoqué, excité, & dirigé; quatre de ses chefs ont été successivement envoyés au supplice, au milieu des acclamations de joie de cette même populace, qui, six semaines auparavant, s'était associée à leur conspiration: & ces héros subalternes de la nuit d'épouvante du 18 Juillet ont subi la mort avec autant de lâcheté, que les Magistrats immolés avant

eux, l'avaient reçue avec calme & courage. Ainsi la petite révolution de Genève, que ces mêmes montagnards accusaient de n'avoir été qu'*avortée*, fournit déjà, mais à leurs dépens, une preuve nouvelle de la grande vérité qu'a dit un fameux révolutionnaire Français, en marchant à la guillotine :\* “*Que toute révolution de ce genre sera comme Saturne, & dévorera elle-même ses propres enfans.*”

*Bousquet*, leur véritable chef, vit encore : mais il a déjà de tristes pressentimens de son sort prochain. Ce Robespierre Genevois, qui n'a que les vices & non les talens de son modèle, & qui, comme lui, a régné quelques jours avec une autorité dictatoriale, n'a pas même su tenir, d'une main ferme, le gouvernail auquel il venait de s'asseoir. Afin de se retirer du Tribunal dont il affectait de désapprouver les fureurs, il a eu l'adresse & la lâcheté de se faire nommer l'un des Commissaires qui attaquent les biens & non les vies. Couvert de toute la haine des opprimés, & menacé du mépris des oppresseurs, ce misérable accomplit déjà, par l'obscurité où il est prêt à retomber, les terribles prédictions que lui adressa, de Londres, l'un de ses compatriotes, *Mr. Chauvet*, “*Qu'il ne conserverait une autorité extérieure qu'au prix des plus basses complaisances ; & que l'alternative de laisser commettre un crime, pour en empêcher d'autres, allait être désormais ses prétextes, ou son partage. Dominateurs un jour, ceux qui renversent les loix, lui écrivait-il, sont dominés dès le lendemain,*

\* Danton.

main, & se traînent à peine quelque temps entre la faiblesse & l'opprobre, jusqu'à ce qu'ils aient rassasié d'eux leurs rivaux & leurs fatellites." Cette lettre, du 15 Août, se terminait par ces mots : " Je ne vous  
 " dis pas que les crimes politiques ont toujours creusé  
 " le tombeau de ceux qui les commettent ; qu'une  
 " popularité, dégoûtante par son objet, est aussi  
 " inconstante que méprisable. Je ne vous dis pas  
 " que mille événemens peuvent changer l'ordre de  
 " choses qui vous favorise ; mais je vous annonce que  
 " le temps approche où vous envierez le sort des vic-  
 " times que votre révolution a faites."

Du prompt châtement que la justice suprême & vengeresse a déjà fait tomber sur la tête des révolutionnaires subalternes, les Genevois attendent & espèrent la catastrophe prochaine des vrais coupables : ils en espèrent aussi quelques adoucissmens à leur sort ; & , en particulier, quelques facilités de plus pour quitter ce réceptacle de crimes. Quelques-uns d'entr'eux ont déjà obtenu, à prix d'argent, que leurs emprisonnemens domestiques fussent commués en exil perpétuel. Et qui pourra s'étonner, qu'on achète, comme une faveur, le bannissement d'une patrie, dont toutes les pierres semblent maintenant teintes & fumantes de sang innocent ; d'une ville où l'on s'est réuni pour le pillage, & où l'on se divisera bientôt pour le partager ; d'une ville où la populace pille pour être soldée, & est soldée pour continuer à piller ; d'une ville où les possesseurs légitimes ont été ruinés, sans que les spoliateurs y aient rien gagné, ni qu'ils soient encore rassasiés ; d'une ville dont les anciens



habitans se font laissés dominer, intimider, & pour ainsi dire férocifer par une poignée d'étrangers ;(1) d'une ville qui vient de subir toute espèce de dégradations, où le crime marche à tête levée, & dont la religion pure, & ses respectables Ministres, font en proie à une persécution inexorable & fingereffe ; d'une ville où ceux qui ont été victimes font bien moins à plaindre que les honnêtes gens qui en ont été les témoins, & dont le sort n'est peut-être que suspendu ; d'une ville qui va se trouver pressée par l'indigence oiseuse & salariée,

---

(1) C'est là, je le sens, une apologie bien humiliante à faire des Genevois. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que non-seulement le branle irrésistible de cette révolution leur a été donné par la France, mais que la plupart des horreurs de détail que vient de présenter Genève, y ont été commises par des étrangers, principalement par des Français (rebut des districts voisins, dont cette ville, par sa situation, était devenue l'égoût) & à plusieurs desquels l'égalité politique proclamée en 1792 avait accordé les droits de *citoyens*. Si cette dernière révolution de Genève avait été l'ouvrage de la pluralité de ses propres habitans, pourquoi ceux d'entr'eux qui y ont trempé, & qui l'ont dirigée, se feraient-ils si soigneusement abstenus de convoquer, comme autrefois, l'Assemblée du peuple ? Pourquoi se feraient-ils hâtés de la détrôner, & de faire passer, provisoirement, tous ses pouvoirs à des Comités très-resserrés ? Certes, les Genevois ont sans doute de grands reproches à se faire ; & cependant, quel est le peuple qui puisse dire, après avoir lu ce tableau : “ Si nous avions été comme eux faibles, isolés, entièrement enveloppés dans le territoire de la France, constamment travaillés par elle, exposés d'abord à ses attaques ouvertes, puis à ses intrigues, tantôt ouvertes, tantôt cachees, nous aurions su trouver le secret d'échapper à son bras de fer, & de nous soustraire à l'horrible sentence qu'elle avait prononcée contr'eux, & qu'ils viennent de subir ? ”

entre l'humiliation des offensés & l'arrogance des offenseurs ; entre la famine, la discorde, les haines, & les vengeances ; d'une ville enfin, où la liberté a été à jamais flétrie, & où ceux même qui gémissent le plus sur la carrière désastreuse dans laquelle ils se sont laissés entraîner, n'entrevoient, pour en sortir, qu'un précipice plus affreux encore ? En effet, lors même que la majorité d'entr'eux, quoique défarmée, réussirait, par quelque noble coup de désespoir, à se délivrer du joug révolutionnaire, les armées Françaises qui les environnent de toutes parts ne manqueraient pas d'accourir pour venger les oppresseurs, & pour dévouer les opprimés au sort des Lyonnais.

Cette ville, autrefois si intéressante, est perdue peut-être sans ressource pour la religion, pour la moralité, pour les sciences, pour les arts, pour le commerce, & sur-tout pour la liberté. Tous les moyens de paix, de bonheur & de prospérité, y sont évanouis pour la génération présente ; ou du moins ses convulsions ne peuvent plus avoir d'autre terme que celles de la France. Elle aurait pu cependant en rester témoin muet comme le reste de la Suisse ; mais dès qu'elle a eu la criminelle imprudence de s'y laisser attacher indissolublement, elle est condamnée à en suivre toutes les impulsions, & à en ressentir, plus ou moins, tous les chocs ; car la chute des montagnards Genevois n'est évidemment que le contre-coup de celle des partisans de Robespierre en France. Cette dernière Puissance est maintenant l'unique allié qui reste à la faible Genève. Elle le perdrait & l'irriterait sans

retour, si ceux même de ses citoyens égarés tentaient, comme ils semblent le désirer déjà, de revenir aux loix sages & à la liberté tempérée qu'ils ont laissé immoler, depuis deux ans, sur l'autel de la doctrine révolutionnaire.

*Facilis descensus Averni;*

*Sed revocare gradum, superasq. evadere ad auras,*

*Hic labor, hoc opus est.*

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

---

Londres, le 3 Octobre 1794.

MONSIEUR,

LES symptômes adoucissans que semblait annoncer la révolution de Genève, n'ont pas tardé à faire place à ses vrais caractères originels, ceux de la destruction & du dépouillement.

A peine le Tribunal Révolutionnaire se fut-il débarrassé de la faction des montagnards qui le gênait, en demandant pour elle les pillages de la révolution Genevoise, ou en tentant de les faire passer entre les mains des Français; à peine eut-il été pleinement rassuré sur les vues de cette Puissance, par ses déclarations, par la chute de Robespierre, & par le rappel éclatant de *Soulavie*, qu'il commença à se montrer à découvert; déclara qu'il serait injuste de ne sévir, dans ce second acte, que contre des patriotes égarés; & annonça qu'il était temps de s'occuper sérieusement des nouveaux prisonniers Aristocrates, auxquels il avait donné les arrêts domestiques. Leur nombre s'élevait déjà à 343, tirés, pour la plupart, cette fois de ce qu'on appelait *l'aristocratie bourgeoise*, c'est-à-dire de l'ordre marchand, qui, depuis la catastrophe des Aristocrates, avait été dénoncé à son tour, comme plus riche & plus avare qu'eux.

Par les suites d'une fatalité qui, dans tout le cours de cette révolution, a entraîné les Genevois honnêtes & éclairés à se tromper dans chacune de leurs

conjectures, & à prendre constamment le parti le plus dangereux en adoptant le plus doux, ces nouveaux prisonniers avaient eu la simplicité de se laisser persuader que le dernier armement était uniquement destiné à les sauver, eux & l'indépendance de la République. Ils en attendaient le résultat avec anxiété, & faisaient les vœux les plus ardens pour le parti qui triompha, lorsque celui-ci, en leur apprenant sa victoire, leur annonça en même temps qu'ils en étaient le prix.

Quoique le Tribunal eut prononcé, ci-devant, que le peuple avait été *enfin* suffisamment vengé, il déclara qu'il ne suffisait point d'avoir puni les montagnards comme anarchistes, & que, puisque les *premiers actes de justice nationale n'avaient pu suffire pour détruire les ennemis de la Patrie*, il se trouvait forcé de sévir de nouveau contre ceux qu'il appelait encore *les ennemis incorrigibles de la liberté & de l'égalité*. (1) En conséquence

---

(1) Ce second rapport, publié le 6 Septembre, l'emporte, s'il est possible, sur le premier, en fait d'hypocrisie & d'impudeur. C'est le même scandaleux étalage des mots de *liberté*, de *justice*, & de *vertu* : il se termine de même par une exhortation aux Genevois Révolutionnaires à être *vertueux*, à se livrer au travail, & à ne jamais oublier que les *vertus publiques prennent leur source dans les vertus domestiques*. C'est là, s'écrient les membres du Tribunal, *la récompense que nous vous demandons des pénibles fonctions auxquelles nous avons été appelés*.

Ces mêmes membres, presque tous tirés de la lie du Peuple, & qui ne faisaient que de sortir de l'obscurité, y dénoncent les Chefs des Montagnards qui avaient osé rivaliser avec eux, & en font un portrait qui est un morceau non moins précieux que naïf dans la bouche des chefs de la Révolution Genevoise.

il exerça & recommença tout-à-coup sur eux, avec une activité particulière, toutes les vengeances ulté-

---

*Dans les révolutions, osent-ils dire, l'on voit des individus jusqu'alors ignorés, la plupart réprouvés par l'opinion publique, se placer sur la scène : les uns se servent des circonstances pour acquérir une prétendue célébrité ; d'autres pensent faire oublier les actes qui constatent leur immoralité, en affectant de fausses vertus. Tous s'agitent en divers sens ; le principal mobile de leurs actions est leur intérêt personnel. Dès-lors, pour parvenir à leurs fins, toute espèce de moyens leur paraissent bons. SOUS LE MASQUE TROMPEUR DU PATRIOTISME, ILS FONT TOURNER LES SAINTES INSURRECTIONS DU PEUPLE CONTRE LES INTERETS DU PEUPLE MEME.*

“ Depuis un an,” continuent-ils, “ une société populaire  
 “ s'était formée, sous le nom de Montagnards, sentinelles de la li-  
 “ berté. Ce titre de Montagnards, précieux aux Français, qui,  
 “ à l'aide d'une association sous ce nom, ont détruit une faction liberti-  
 “ cide, ne présentait aucun rapport avec les Genevois. Ceux-ci  
 “ voulaient avec raison anéantir les factieux ; les autres à  
 “ Genève voulaient, au contraire, détruire les autorités populaires,  
 “ désorganiser ce que la révolution avait créé, laisser la Patrie  
 “ dans une anarchie complète, pour l'abandonner ensuite entre les  
 “ mains de ceux qui dès long-temps méditaient sa ruine.

“ Un motif mettait ces conjurateurs à l'abri des dangers que  
 “ doivent naturellement courir les ennemis de la chose pu-  
 “ blique ; le voici. Une maison respectable pour tout Genevois,  
 “ l'hôtel de la Légation Française, récelait ces individus. Un ex-  
 “ prêtre Romain, chargé par sa nation de concilier les intérêts  
 “ des deux peuples, abusait de son caractère public pour trom-  
 “ per le Gouvernement Français, pour nuire au Gouvernement  
 “ Genevois, pour diviser les Patriotes ; enfin, pour agiter en tout  
 “ sens le peuple de Genève. La direction & la protection évi-  
 “ dente que *Soulavie* donnait aux conspirateurs, ne pouvaient être  
 “ de longue durée. Respecté comme Représentant de la Répu-  
 “ blique Française auprès de celle de Genève, il ne devait plus  
 “ l'être lorsqu'il quittait ce caractère sacré pour agir en intrigant,

rieures qu'il avait accusé le parti montagnard d'avoir en vue. (\*) On fait aujourd'hui que les arrêts qui leur furent intimés, sous prétexte de les y soustraire, n'avaient été qu'une précaution pour les empêcher de prendre part au combat qui semblait se préparer, & pour les réserver d'autant mieux comme la proie du vainqueur. Peut-être même le discours si pacifique,

“ en fourbe, en calomniateur : la connaissance de ces faits ne pou-  
 “ vait manquer d'être mise tôt ou tard au grand jour. Ainsi la  
 “ République Française qui nous offre généreusement bienveil-  
 “ lance & fraternité en gage de son alliance, ne peut laisser sub-  
 “ sister long-temps au milieu de nous un Ambassadeur qui agit  
 “ au contraire des intentions de la Convention Nationale ; &  
 “ cette dernière ne tardera pas sans doute à en faire justice, &c.  
 “ &c. &c.... Il s'était dès long-temps entouré d'une partie des  
 “ montagnards ; il en recevait des visites fréquentes : des entre-  
 “ tiens nocturnes & prolongés étaient souvent réitérés ; il cher-  
 “ chait à influencer leurs démarches & leurs délibérations. Ainsi  
 “ s'ourdissait une trame perfide qui devait conduire la République  
 “ de Genève à sa ruine,” &c. &c. &c.

(\*) On vient, dit-on, de découvrir une double perfidie, dans la manière dont a été amenée, conduite, & terminée, cette insurrection contre les montagnards : on prétend aujourd'hui que la mort de *Vitel*, leur principal chef, motivée par le Tribunal sur l'imputation d'avoir voulu *jeter la République dans l'anarchie*, fut au contraire résolue, précisément d'après la découverte, que ce *Vitel*, fort supérieur en talens aux autres Chefs de la Révolution, & qui leur avait inspiré par cela même la plus éclatante inimitié, était déjà en prise au remords, & visait secrètement à se servir de l'influence qu'il leur disputait, pour réparer les crimes de la Révolution. En effet, on assure, qu'en parlant du Syndic *Cayla*, dont il était l'ardent admirateur, il avait eu l'imprudence de dire publiquement à quelques-uns de ses affiliés : *Mes amis, c'est à nous que sera réservé de venger le sang innocent.* Je n'ai point assez de données

imprimé par ordre du parti révolutionnaire, n'avait-il été lui-même qu'un leurre destiné à les endormir sur les bords du nouveau précipice qui s'ouvrait sous leurs pas.

Il est vrai que, dans cette troisième scène, le sang innocent n'a pas coulé, & que, vû leur absence, les six prétendus Aristocrates condamnés à mort ne l'ont point subie ; mais la plupart des autres chefs de famille amenés en jugement, ont été condamnés à l'exil perpétuel, (1) ainsi qu'à la confiscation de leurs

---

données pour prononcer sur cette nouvelle version ; mais je suis tenté de la croire fondée. Quoiqu'on eut grand soin d'associer au fort de *Viel* quelques *Montagnards* qui étaient de vrais brigands, il paraît que c'étaient les *Marseillois* qui avaient médité les nouveaux excès dont le Tribunal punit le parti *Montagnard* ; & qu'après leur chute, il se chargea d'exécuter si fidèlement lui-même, à l'aide de ces mêmes *Marseillois*.

(1) Voici la liste des jugemens que présente le second rapport du Tribunal.

Parmi les *montagnards* :

- 5 Condamnés à mort & exécutés. L'un d'entre eux, cependant, était un *Marseillois*, que *Soulavie* accusait de l'avoir insulté en lui demandant brutalement le paiement d'une pension de retraite qu'il prétendait lui être due par la République Française, qu'il avait servie comme soldat.
- 6 Condamnés à mort par contumace.
- 3 Bannis à perpétuité.
- 7 Condamnés à des emprisonnemens perpétuels, ou à différens termes.

Les autres *Montagnards* furent déclarés absous de toute inculpation quelconque, invités à se défier des intrigans & des agitateurs, & à se répartir dans les différens Clubs révolutionnaires.

Parmi les Aristocrates ou Neutres, ou parmi ceux que le Tribu-



biens, & les autres, à des emprisonnemens domestiques plus ou moins longs, mais sur-tout à la privation de leurs droits politiques.

Ce qui a déterminé les oppresseurs à ce nouveau genre de peine, c'est que, comme on vote, dans l'Assemblée du Peuple, par le scrutin secret, & qu'ils connaissent les vrais sentimens de la pluralité de ses membres, ils n'osent pas tenter de la convoquer avant d'en avoir judiciairement exclus les honnêtes gens qui n'ont pas pu fuir Genève. (1)

nal accusa expressément de n'avoir pas défendu les droits du Peuple, ou de les avoir défendus avec froideur,

- 6 Furent condamnés à mort par contumace:
- 18 Exilés à perpétuité.
- 8 Condamnés à une année d'emprisonnement domestique, & à la suspension perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.
- 4 Ecclésiastiques condamnés à la même suspension, & interdits pour toujours de leurs fonctions de Pasteurs, pour s'être écartés dans leurs prédications de l'esprit de Christianisme, qui est celui de l'égalité.
- 14 A la suspension perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.
- 32 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique d'une année.
- 49 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique de six mois.
- 103 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique de trois mois.
- 88 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans.
- 17 Censurés pour leur froideur & leur indifférence, & exhortés à bien se pénétrer de la nécessité d'une surveillance active pour le maintien de l'égalité, de la liberté, & de l'indépendance.

(1) Le Tribunal ne s'est pas même donné la peine de voiler un pareil motif. Cette mesure, a-t-il dit naïvement dans son rapport,

En attendant qu'ils acquièrent la certitude d'y dominer, ils l'ont remplacée, provisoirement, par 23 clubs, soit sections révolutionnaires, où les opinions se donnent à haute voix ; où ceux-là seuls pour qui la tranquillité est devenue un état violent, osent élever la leur, & où leur audace s'augmente en proportion du découragement des autres. Ces 23 petites républiques délibérantes s'assemblent deux fois par jour, & font souvent isolement, & quelquefois en masse, les propositions les plus contradictoires. Rien n'est égal à la versatilité de cette nouvelle Clubocratie. Tantôt elle permet aux artistes condamnés à la prison domestique, de sortir trois fois le jour, pour se rendre à leurs ateliers ; & bientôt après elle suspend cette permission. Tantôt, voulant porter la sappe révolutionnaire jusqu'aux fondemens même de l'ancien édifice, & détruire pour cet effet la discipline de la jeunesse, elle demande à grands cris la cassation de tous les révolutionnaires attachés à l'éducation publique ;

---

*est nécessaire dans les circonstances actuelles, & utile pour l'avenir. En effet, la Révolution actuelle doit amener successivement des loix régénératrices ; & pour assurer d'autant mieux leur sanction, il convient d'écarter soit de la discussion, soit du vote, tous ceux qui ont paru en divers temps ennemis des droits du peuple. Cette disposition devra nécessairement s'étendre sur tous ceux qui ont été mis en cause par-devant le premier Tribunal : nos concitoyens en sentiront la nécessité & la justice.*

Comme ce jugement rétroactif porte sur environ un millier de chefs de famille, il est évident que cette révolution destinée à la conquête de l'universalité du droit de suffrages, en a déjà dépouillé près de la moitié de ceux qui en jouissaient !!!

puis, en observant qu'elle n'a pas un seul des fonctionnaires de ce département dans son parti, elle imagine de les mettre en *réquisition provisoire*, en attendant qu'elle puisse les remplacer, ou même les supprimer ; car elle dénonce déjà les sciences & les arts comme une branche d'aristocratie. Tantôt enfin, désirant hautement, & sans déguisement, la dépopulation de Genève, elle permet aux citoyens qui n'ont point été amenés en jugemens, d'en sortir avec leurs effets : le lendemain, étonnée de la foule des Emigrans, & de la masse des propriétés mobilières qu'ils ont emportée ou fait charger la veille, elle en interdit de nouveau la sortie, ainsi que celle des personnes, des espèces, des marchandises, &c. &c.

La question qui a le plus divisé les esprits était de savoir si on laisserait l'administration civile & la force militaire au Tribunal Révolutionnaire ou au Gouvernement Constitutionnel. Il paraît que celui-ci a eu l'art de surnager, & qu'il va reprendre ses fonctions ; mais le Tribunal, dont les pouvoirs sont expirés, subsistera néanmoins encore pour un mois, sous le titre de *Commission Liquidatrice Nationale*. Celle-ci se charge, soit du recouvrement des biens confisqués, soit des indemnités dues par les Aristocrates épargnés (1) ; & elle promet d'en appliquer le produit à des établissemens publics

---

(1) Il n'est pas question de moins que d'imposer le capital de toutes les fortunes. C'est par cette étrange opération qu'on promet au peuple l'âge d'or, c'est-à-dire le commencement de l'égalité des biens, & l'achèvement de la Révolution.

d'industrie, ou de bienfaisance, consacrés à prévenir la misère, & à faire le bonheur d'un peuple, qui paraît toujours fort étonné de n'être point encore heureux avec tant de moyens, en apparence si efficaces pour le devenir.

Tandis qu'on le berce ainsi dans l'avenir de cet espoir chimérique, le présent l'opprime & le déchire de toutes parts ; car ses chefs ne peuvent plus lui cacher qu'il est proscriit & proclamé par-tout comme un peuple dénaturé ; que la Hollande, ancienne alliée de Genève, envisageant ses Magistrats actuels comme de vrais brigands, vient de séquestrer le paiement de tout ce qui peut être dû aux infortunés qu'ils tiennent sous le couteau révolutionnaire ; que quelques villes de commerce d'Allemagne proscrivent les manufactures de Genève, ou du moins ses commerçans ; & qu'enfin les Suisses viennent de tirer autour de leurs frontières, un cordon qui repousse, jusqu'à présent, comme des pestiférés, tous ceux de ses habitans qui ont trempé leurs mains dans les forfaits de la révolution, ou même qui sont restés sous les armes pendant qu'ils se consumaient. (1)

Cependant pour étourdir ce peuple, & lui faire croire que, bien qu'anathématisé par ses voisins, il lui reste encore au loin des approbateurs, & même des amis, ses chefs ont eu l'impudeur d'ordonner, le 1<sup>er</sup> Septembre, une fête civique, dans laquelle,

---

(1) J'apprends que la plupart de ces mesures ont été ou adoucies ou révoquées ; mais elles prouvent suffisamment l'impression d'horreur que la Révolution avait produit sur les Etats voisins qui les avaient adoptées.

tirant parti du compliment que la République Française a fait dernièrement à celle de Genève, en plaçant son drapeau à côté de celui des Etats-Unis, ils ont déployé ce dernier avec éclat, afin de nourrir les Genevois de la douce illusion qu'ils sont encore dignes de se comparer à la République du nouveau monde. Il est vrai qu'à cette comparaison on a pu lire en caractères marqués sur le visage de chaque assistant, la honte & les remords. Mais que penser d'une peuplade, à qui il ne reste d'autre vertu que celle de les laisser percer, & d'autre courage que celui de les braver ?

A peine y peut-on rencontrer aujourd'hui un individu de quelque fortune, ou de quelque éducation, qui n'ait pas été personnellement atteint par cette épouvantable révolution. En effet, si l'on ajoute les 343 dernières victimes aux 508 précédentes, il y a de quoi frémir en calculant que la verge a déjà frappé près de la moitié de l'Assemblée du peuple, telle qu'elle était composée il y a deux ans, avant qu'on lui eut associé un millier de natifs, & à-peu-près autant d'étrangers. Mais si cet effrayant calcul ne suffisait pas pour la peindre, un dernier trait en acheverait le tableau : c'est que les soldats Français eux-mêmes, sous les bannières desquels elle fut commencée, ont versé des larmes, au récit qu'on leur a fait de ses derniers actes : c'est que, malgré les ordres barbares de *Soulavie*, la plupart des Municipalités voisines ont protégé ouvertement les Genevois qui sont venus se jeter entre leurs bras, pour fuir cette boucherie : c'est qu'enfin elle a inspiré

une pitié, dirai-je affectée, ou sincère ? aux chefs de ces mêmes Français, dont les bras de fer nous a entraînés dans l'abyme. Serait-ce, de leur part, regret de n'avoir point recueilli nos dépouilles ? Sont-ils jaloux de ce que les révolutionnaires Genevois les ont dépassés dans leur propre carrière ? Ou, comme il est plus naturel de le présumer, sont-ils alarmés du mouvement de recul que ces actes d'horreur ont imprimé à leur doctrine, & à ses sectateurs, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre ? Je l'ignore : mais on prétend que le Comité de Paris s'est empressé d'écrire à ces imitateurs dangereux, pour les inviter à mettre un terme à des excès si préjudiciables à sa cause ; & ce qui est certain, c'est que le Ministre de Genève dans cette capitale revient sans cesse à la charge, pour conjurer ses commettans de se hâter d'ôter à la révolution la couleur Robespierrique, qui ne lui laisse que des désapprobateurs (1) auprès du seul allié auquel elle les ait réduits.

---

(1) Entr'autres preuves de cette désapprobation, ils ont laissé imprimer, dans la Gazette de France, l'éloquent Mandement du Grand Conseil de Berne, qui lance un anathème si foudroyant sur la Révolution Genevoise. Le Député de la Convention qui est venu dernièrement sur les frontières de Suisse, s'est exprimé, dit-on, sur elle, d'une manière à-peu-près semblable, & s'est refusé à l'invitation que lui adressaient ses auteurs, d'y venir donner & recevoir le baiser fraternel. Enfin, le Résident envoyé à Genève pour remplacer *Soulavie*, a été choisi exprès parmi ceux des révolutionnaires Français les plus attachés au nouveau système de modération ; & son premier acte a été d'envoyer, sous une forte escorte, son prédécesseur à Paris, pour y rendre compte de sa conduite.

Telles ont été les conséquences d'un premier pas des Genevois vers la doctrine Française. On peut maintenant en tracer la source, & en suivre le cours & les débordemens, depuis la désorganisation, en apparence si légère & si calme, de 1792, jusqu'à la subversion complète & sanglante de 1794, c'est-à-dire, depuis le moment où la révolution s'annonça avec douceur, par le titre innocent & modeste de *citoyen*, qu'adoptaient entr'eux ses partisans, jusqu'à l'époque où ceux-ci ayant obtenu *l'Égalité des Droits*, ils y ont découvert le moyen d'étendre ces droits d'égalité sur la fortune même de ceux qui ne pensaient pas comme eux (1); & où enfin, après avoir réussi à les désarmer dans les ténèbres, il les ont dépouillés, proscrits, mis

---

(1) L'une des premières observations qui doit frapper les étrangers qui étudient en Angleterre le progrès qu'y a fait le peuple dans la carrière de la Liberté, c'est que, dans le langage familier de la classe même à laquelle on donne trop légèrement par-tout le nom de populace, le mot de *propriété* se trouve presque toujours religieusement associé à celui de *Liberté*; comme si ce peuple craignait de perdre jamais de vue, que cette première en est le but, le gage, & la récompense. *Liberty and Property*, tel est le cri de ralliement des Anglais de toutes les classes, chaque fois qu'elles se trouvent en mouvement par une alarme quelconque. Ces deux mots réunis sont en effet le texte de plusieurs volumes; ils présentent à la fois la définition & l'exemple, ou l'application du bienfait.

Pourquoi le Peuple Anglais en a-t-il fait sa devise? C'est qu'il a appris par sa propre histoire, & à ses dépens, que jamais les prédicateurs de l'égalité absolue n'ont réussi à l'égarer, avant de l'avoir détaché de son respect pour la propriété, en faisant briller à ses yeux l'attrait perfide & trompeur de l'égale distribution des biens. En effet, les séducteurs connaissent assez la classe indigente & malheureuse, pour savoir qu'elle est incapable de saisir tout ce que

l'édifice

à mort. Tel est le sort auquel viennent d'être dévoués, uniformément, tous les propriétaires dans la ville de l'Europe la plus distinguée, j'ose le dire, par

---

l'édifice social a de sublime dans sa complication, & dans les chaînes même dont il la lie; qu'elle ne sent, pour ainsi dire, que les poids de ces chaînes; & qu'afin de la déterminer à les rompre, il ne suffira pas de lui promettre des droits politiques & abstraits qui ne lui offriront qu'une vaine importance, mais qu'il faudra lui étaler de vraies jouissances, lui annoncer des propriétés, & surtout lui proposer des loix agraires. Aussi procèdent-ils ordinairement avec adresse pour l'enivrer & la pervertir. D'abord ils débentent comme *Bousquet*, par déplorer que l'aristocratie des richesses ait amené tant & de si grands abus; ensuite ils insinuent que *depuis trop long-temps les riches dévorent la subsistance du pauvre, ou insultent à sa misère par leurs jouissances, & même par leurs aumones.* Bientôt ils demandent s'il ne serait pas équitable & sage de faire refluer le superflu de ces richesses vers la source dont elles sont parties, *les sueurs du pauvre*: enfin, à en croire ces nouveaux prêtres de l'Égalité, il ne fera d'abord question de s'emparer que de l'extrême superflu, & cela, pour en faire un dépôt sacré, inviolablement appliqué à prévenir les misères du peuple.

La classe nombreuse, indigente, & ignorante, à laquelle ils adressent un pareil langage, les écoute peu à peu avec d'autant plus d'avidité, qu'obligée jusques-là de travailler péniblement pour soutenir une existence toute remplie de privations, elle entrevoit tout-à-coup sous l'ombre tutélaire du nouveau système, un travail moins pénible, une substance moins précaire, & les superfluités qu'elle envie; c'est-à-dire, qu'elle aperçoit toute la somme du bonheur public répartie enfin également entre ce qu'elle appelle les membres déshérités de la grande famille. Toute étonnée de l'avenir brillant qui s'ouvre devant ses yeux, cette classe enivrée se range bientôt toute entière sous les drapeaux de ces défenseurs généreux de l'humanité opprimée.

Mais en lui ouvrant cet avenir, ces mêmes défenseurs se gardent bien de lui indiquer les obstacles insurmontables qui l'arrêteront dans



la généreuse bienfaisance de tous ceux de ses habitans qui étaient au-dessus de l'étroit nécessaire ; dans cette Genève, où la bienfaisance semblait un fond intariffa-

---

sa marche : ils se gardent bien de dire au peuple, que, par une loi antérieure à toutes les institutions humaines, l'état de l'homme est un état de travail ; que ce travail, tout pénible qu'il est, n'en est pas moins supportable & nécessaire ; que pour en entretenir l'indispensable habitude, il faut avant tout assurer la jouissance des fruits de la terre à ceux qui la cultivent ; que cette jouissance, ou en d'autres mots, la propriété, a toujours été la première convention expresse ou tacite de tout rassemblement d'hommes quelconque ; qu'enfin les loix d'un pareil rassemblement ne sont parfaites, & les individus qui le composent heureux & libres, qu'autant que leurs propriétés y sont inviolables, c'est-à-dire, autant que celles-ci se trouvent également protégées, d'un côté, contre toute entreprise individuelle de la force physique qui tenterait de braver les loix ; de l'autre, contre la rapacité de ceux qui les dictent, ou les attentats des ministres qui les exécutent. En effet, c'est sur les loix qui assurent & protègent les propriétés que repose & roule tout l'édifice social ; car si le premier, l'unique aiguillon de l'industrie est dans la jouissance assurée des fruits qu'elle recueille, il en résulte non-seulement que les divers degrés de cette industrie sont la cause première de la distribution inégale des propriétés, mais aussi que l'inégalité de cette distribution devient cause en même temps qu'elle était effet : en sorte que par cela seul qu'elle doit sa naissance à l'industrie, elle fait jaillir à son tour une multitude de nouvelles sources d'industrie, lesquelles forment encore un millier de canaux dont on voit naître une foule d'émulations, & par conséquent de nouvelles propriétés, ainsi de suite à l'infini, jusqu'à ce que ce cercle prolongé de reproductions mutuelles & de réactions continues, complète cette grande & belle machine sociale dont le mouvement perpétuel est destiné par-dessus tout à préserver la propriété inviolable.

Mais tandis que l'observateur attentif y admire l'équilibre de tant d'éléments opposés, & l'harmonie parfaite de tant de roues, leur admirable engrenage est presque entièrement inaperçu par la foule

ble, & où l'on comptait des riches, tels que le Syndic *Cayla*, qui divisaient leurs revenus en deux portions, dont l'une était toujours envisagée par eux comme le

---

foule de ceux qui sont placés au centre : cette foule ignore qu'en tentant d'égaliser les propriétés, elle briserait le grand ressort qui fait mouvoir ce beau mouvement, & qui est tout à la fois, si je puis m'exprimer ainsi, son régulateur & la clef qui le remonte. Cette foule ignore que ceux qui lui proposent une nouvelle répartition des propriétés acquises, proposent gravement à l'espèce humaine civilisée de rétrograder volontairement vers ces temps sauvages, où les hommes étaient en petit nombre parce que leur industrie n'avait d'autre aiguillon que l'appétit du moment, & où ils ne faisaient rien pour sortir de cet état de misère, parce que leurs travaux y étaient sans récompense, c'est-à-dire, que la propriété d'un seul n'avait aucun garant contre l'attaque de plusieurs.

Ce résultat affreux de toute nouvelle répartition des propriétés est tellement évident, que ce serait une grande erreur d'imaginer qu'aucun égaliseur, aucun Jacobin, tant ancien que moderne, ait pu se le dissimuler, ou qu'ils aient jamais songé à pousser à l'extrême les principes de leur propre doctrine. Ils ne proposent le renversement des loix que pour en obtenir la suspension passagère, & ne font déclarer la guerre à ceux dans les mains desquels se trouvent le pouvoir & les propriétés, que dans l'espoir de se glisser à leurs places. Si une fois ils y arrivent, voilà le dernier terme de leur ambition ; ou plutôt, je me trompe, ils en ont une encore, celle de s'y maintenir, en terrassant tour à tour chaque partisan subalterne, qui s'aviserait de tourner contre eux leurs propres armes, & de désirer un second essai de la doctrine bouleversatrice à laquelle ils doivent leur élévation & leurs fortunes : aussi défendent-ils celles-ci avec autant d'effronterie que s'ils en étaient les légitimes possesseurs. Sans avoir besoin d'ouvrir ici le livre de l'histoire, ce livre n'est-il pas maintenant déployé sous nos yeux ? L'expérience n'est-elle pas encore toute vivante ? Il y a à peine trois ans que la moitié des propriétés a violemment changé de mains en France, & voilà déjà leurs nouveaux possesseurs, qui, du sol usurpé où ils se postent, in-

patrimoine sacré du pauvre. Nulle part au monde l'indigence n'était foulagée avec autant d'humanité & avec plus de délicatesse qu'à Genève. On cher-

voquent à grands cris les loix sacrées de la propriété & les principes éternels de l'ordre & de la justice.....

Non, jamais, jamais aucune révolution commencée sur de pareils principes n'aura d'autre effet que de faire passer exclusivement les propriétés & le pouvoir en de nouvelles mains, plus violentes, & d'autant plus disposées à s'y maintenir par le crime, que le crime seul ayant pu les y conduire, il ne leur reste que le crime pour suppléer à la légitimité du titre.

Cependant que devient, durant le cours de ce drame, & à son dernier acte, cette classe nombreuse dont la crédulité était devenue l'instrument des spoliateurs? A peine s'apperçoit-elle qu'elle n'a travaillé qu'à changer de maîtres, qu'elle découvre bientôt aussi, (pour me servir de l'admirable expression du Tribunal Révolutionnaire Genevois) que ces nouveaux maîtres ont réussi à faire tourner la *sainte insurrection du peuple contre les intérêts du peuple même*. Ce peuple, non moins infortuné que criminel, s'étonne alors de voir que tout, absolument tout, ait changé autour de lui, excepté sa propre condition, ses privations, & les misères auxquelles ses chefs lui avaient promis de le soustraire. Pour comble de châtiment, le ton dur, ironique & arrogant de ces derniers, & le bras de fer avec lequel ils sont prêts à défendre chacune de leurs usurpations, ne leur laissent pas même le plus léger espoir de les renverser comme il renversa leurs prédécesseurs légitimes. Désappointé, couvert de crimes, & déchiré de remords, la faim l'oblige bientôt à retourner à ses premiers travaux; mais il ne trouve plus autour de lui, ni au dedans de lui, rien qui le soutienne dans l'indigence, rien qui puisse le dédommager de la perte de ses vertus, ou le consoler des maux qu'il s'est faits à lui-même & aux autres. Il tombe dans la stupéfaction, il devient lâche & servile. Un pareil peuple ne mérite plus que la verge d'un despote; & ordinairement il ne tarde guères à l'invoquer à son secours ou pour sa vengeance.

chait même à la deviner pour s'empressez d'aller au-devant d'elle ; & les collectes volontaires, les souscriptions de tout genre, les charités publiques & particulières, égalaient & surpassaient même souvent les revenus de l'Etat. J'en appelle ici au témoignage de tous les étrangers, qui étaient ravis & confondus de ne jamais rencontrer chez nous même l'apparence de la misère. Ils l'auraient été bien davantage encore d'apprendre que la cinquième partie de notre population était constamment assistée par les citoyens riches & aisés, contre lesquels elle vient de tourner tout-à-coup sa fureur destructive. (1) Il n'y avait d'ailleurs, dans cette petite république qu'a atteint le volcan de la Révolution Française, ni réformes à désirer, ni Clergé à dépouiller, ni abus à détruire, ni même de classes privilégiées à jaloufer ; puisque, dans

---

Mon cœur se déchire ! La malheureuse Genève est déjà sur la première marche de cette humiliante dégradation.... Déjà, depuis que la classe pauvre & laborieuse a dépouillé ou proscrit tout ce qu'il y avait autour d'elle d'hommes riches ou aisés ; elle a comparé plus d'une fois son aveuglement, & le sort auquel elle s'est réduite, à celui d'un village bâti sur les bords d'un ruisseau, dont, à l'instigation d'un ennemi perfide qui en annonçait le débordement, les habitans insensés auraient pour toujours détourné le cours. O Genève ! Genève !

(1) Le caractère Genevois ne s'est pas même démenti au milieu de l'horrible épreuve à laquelle les riches se sont trouvés en proie. Ils n'ont songé à se réunir que pour venir au secours des pauvres. Une souscription étant ouverte à cet effet, on a vu des Genevois y venir verser une partie de ce qu'ils avaient réussi à sauver du pillage général ; & elle produisit, en peu de jours, au-delà de trois mille louis.

aucun temps, nos loix ne reconnurent ni noblesse dans les familles les plus anciennes, ou les plus opulentes, ni roture chez celles qui l'étaient le moins. Quant à l'administration des finances ; la pureté & la scrupuleuse économie des anciens magistrats qui les géraient, ne pouvaient être comparées qu'à leur désintéressement personnel. Il était tel, que leurs successeurs, en s'emparant de leurs places, commencèrent par en doubler & tripler les salaires : encore ces salaires n'ont-ils point suffi à l'intempérance de leurs passions (1), & à l'avidité de leurs rapines, puisqu'ils viennent d'avouer que, dans le cours des six dernières semaines, il y a eu une dépense révolutionnaire, c'est-à-dire une dilapidation de 20,000 louis, & qu'il n'en reste que 16,000 ; ce qui est loin de représenter la totalité des sommes que le pillage aurait dû verser dans le trésor public.

Quelque petit que soit le théâtre sur lequel vient de se passer ce drame révolutionnaire ; par cela même

---

(1) Pendant presque tout le cours de cette révolution ensanguinée, les chefs n'ont cessé de faire, aux fraix de l'Etat, de grands repas, & de véritables orgies ; tandis que leurs subalternes vivaient à discrétion, dans les maisons des gens riches ou aisés dont ils vidaient les caves.... Le compte de cette dépense, publié le 10 Septembre par les Révolutionnaires, présente des détails inimaginables. C'est une longue liste de *déjeûnés, repas soit de nuit soit de jour, liqueurs, sirops, vin fins, bière, orgeat, limonade, &c. &c.* On y trouve jusqu'à *pipes, tabac, poudre à poudrer, pomade, rubans, savonnets*, pour l'usage des fonctionnaires publics. On y trouve aussi certaines sommes qu'ils se sont fait avancer en sus de leur vacations ; & enfin, un article de six louis & demi, pour les pompes à feu destinées à disperser un rassemblement de Citoyennes.

qu'il est plus aisé d'y découvrir tout le jeu & tout l'enchaînement des scènes, il n'en fixera que mieux sans doute le regard des hommes qui, comme vous, Monsieur, contemplent l'étrange révolution dont toute la Chrétienté est menacée, qui cherchent à en étudier les causes pour en pénétrer les résultats, & qui prévoient avec effroi que l'un des plus inévitables sera de faire passer les peuples à la tyrannie durable d'un despote à travers la tyrannie passagère de la populace.

Parmi les grandes & salutaires vérités qu'on peut tirer de cet exposé de la petite révolution de Genève, je me bornerai, Monsieur, à présenter les suivantes à la méditation de vos compatriotes.

Qu'une première révolution, terminée à propos, peut quelquefois établir la liberté; mais qu'alors, toutes révolutions successives la détruisent d'autant plus irrévocablement, qu'elles en inspirent au peuple, d'abord l'indifférence, puis la lassitude, bientôt après le dégoût, & enfin la haine.

Que, quelque accoutumé que puisse être un peuple aux commotions politiques, ce qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Révolution* est le plus grand des fléaux qui puisse le frapper.

Que les premiers auteurs de toute Révolution pareille en feront infailliblement par-tout les secondes victimes.

Que le caractère moral & bon d'aucun peuple connu ne peut le rassurer d'avance sur ce que l'invasion d'une pareille doctrine ferait chez lui moins destructive qu'ailleurs; parce que ce caractère sera dénaturé dès le lendemain même du jour où elle l'aura atteint.

Hélas ! il y a à peine deux mois que la masse des Genevois méritait encore la réputation d'un peuple humain & brave. Une seule nuit révolutionnaire, en faisant passer les armes des hommes à propriétés entre les mains de ceux qui n'en ont point, semble avoir métamorphosé tout-à-coup ceux-ci en hommes féroces & les autres en lâches.

Que par-tout où pénétrera la révolution des Français, elle débutera précisément par où a fini la leur, c'est-à-dire par mettre la terreur à l'ordre du jour, par donner l'affaut à la religion & à l'ordre social, par livrer les propriétés au pillage, & les propriétaires aux persécutions & aux supplices.

Que c'est dans les mains des propriétaires que se trouve aujourd'hui la civilisation du monde Chrétien, & le destin de l'humanité. Qu'ils doivent être suffisamment instruits des dangers qu'ils courent. Que le plus grand de tous est celui de la peur ; & que l'instant où ils se laisseront ébranler par la classe qui n'a rien à perdre, fera le signal de leur inévitable destruction.

Que toutes les fois que cette nouvelle doctrine pénétrera dans un Etat libre, elle y fera encore plus de ravages qu'ailleurs, par cela même qu'un pareil Etat n'aura plus à en adopter que les excès.

Que les peuples libres sont cependant les plus exposés à cette horrible tempête, puisque ce qui a poussé Genève la première en pleine mer est précisément ce qui semblait devoir la fixer à l'ancre : j'entends les formes même de la liberté, qui ont facilité les moyens de la pervertir en licence, & celle-ci en crimes,

Enfin, que tout peuple qui a le bonheur de jouir d'une liberté sage & tempérée, ne pourra la conserver à l'avenir qu'en se levant en masse pour en punir les premiers abus ; & que, par amour pour elle, ses plus zélés défenseurs doivent adopter contre ces premiers abus le même cri de ralliement que contre les attentats de l'autorité : *Principiis obsta.*

Ah, Monsieur ! qu'il est douloureux ! qu'il est affreux pour un Genevois de n'avoir eu à vous tracer l'agonie d'une patrie qu'il idolâtrait, que pour en faire un fanal destiné à éclairer les autres peuples sur le gouffre révolutionnaire où elle vient de s'engloutir ! Quelque déchirant que fût ce devoir, il n'en était pas moins sacré sans doute. Je l'ai rempli de mon mieux ; mais je crois avoir maintenant achevé ma pénible tâche. D'ailleurs la Révolution de Genève, une fois commencée & achevée, ne peut plus avoir de caractère qui lui soit propre. Dorénavant son histoire sera celle des révolutions de la grande planète dans l'orbite de laquelle elle a été condamnée à rouler comme satellite. Il ne reste plus à tout Genevois qu'à gémir à se taire.

J'ai l'honneur d'être, &c.



---



---

 SUPPLÉMENT

A U

## T A B L E A U

D E L A

## R É V O L U T I O N F R A N Ç A I S E

A G E N È V E.

---

 LONDRES, ce 18 Juillet 1795.

**D**EPUIS la catastrophe du parti Montagnard, & celle de son protecteur *Soulavie*, les craintes d'une invasion des Français furent dissipées par un nouvel engagement que prit la Convention, le 7 Septembre, " de ne rien permettre qui puisse porter la moindre " atteinte à l'indépendance de Genève." Quelques personnes attribuent cet engagement aux remontrances que n'a cessé de faire Mr. Barthelemy, sur le danger extrême d'aliéner sans retour les Suisses, en frappant des coups plus redoublés sur la malheureuse Genève, membre déjà trop flétri de leur Confédération : mais il est bien plus vraisemblable que cet engagement tardif est dû sur-tout à ce que la République Française envisage cette place forte comme lui appartenant

par le fait ; & qu'au point où elle a poussé les Révolutionnaires Genevois, elle comprend qu'ils sont autant & plus intéressés à la lui garder, que ne pourrait l'être une Garnison Française elle-même.

Après avoir remis dans le fourreau le glaive révolutionnaire, les dominateurs de cette ville infortunée se sont hâtés de profiter de leur double victoire, pour achever avec méthode le vol des propriétés. Afin d'en consommer tranquillement l'égalisation, ils ont encore trouvé le secret de surpasser les Français, puisqu'ils ont établi, sur le capital même des fortunes, la taxe énorme que ces derniers s'étaient contentés d'imposer, sur les revenus des riches, pendant la guerre.

Pour y parvenir, la *Commission Liquidatrice Nationale* a découvert une échelle de gradations, dont aucun tyran n'avait encore eu l'idée. Cette échelle impose les fortunes d'après le tarif politique, moral & arbitraire des opinions de chaque individu ; en sorte qu'il doit payer en raison composée de ce qu'il pense & de ce qu'il possède. A cet effet, tous les propriétaires Genevois ont été classés en trois divisions ; *Aristocrates*, *Indifférens*, & *Patriotes*. Les derniers eux-mêmes sont appelés à contribuer, mais dans une proportion beaucoup moindre, & seulement dans le cas où le capital de leurs fortunes s'élèverait à 20,000 liv. tournois ; tandis que, pour les premiers, cette contribution forcée commence déjà sur les fortunes de 6,500 liv. tournois, dont l'excédent est taxé dans une proportion croissante. On peut apprécier la nature de cette progression par la clause même que le Décret présente

comme une faveur. En voici les propres termes: *Le maximum net de l'indemnité due par l'Aristocrate ne pourra, dans aucun cas, excéder 40 pour cent de la fortune du taxé. (1)*

Malgré cette clause, ce *maximum* n'en a pas moins enlevé, à plusieurs de ces derniers, près des trois quarts de leurs fortunes; car on comprend aisément que le premier résultat de cette espèce de loi agraire (la seule qu'on pût imaginer dans un Etat sans territoire a dû être de réduire à la moitié de leur valeur

---

(1) Ce même maximum qui s'élève à 30 pour cent sur la fortune des *demi-Aristocrates*, est réduit à 25 pour cent sur celles des *Patriotes*. On assure que ce brigandage systématique, qui a succédé au premier pillage de la Révolution, s'est étendu sur plus de 1100 propriétaires, & qu'il a procuré environ six cents mille louis, ce qui doit représenter bien au-delà du quart de la totalité des fortunes. Cette épouvantable exaction s'est exécutée froidement, lentement, & au nom de la loi, dans une ville ruinée, dont les habitans avaient déjà perdu leurs fortunes dans les fonds de France, que la Convention acquitte, en assignats, à ceux des créanciers étrangers dont elle n'a pas suspendu les paiemens. Il est tel individu qui a été taxé à plus de 16,000 louis; il en est tel autre qui a préféré fuir, & abandonner toutes ses propriétés foncières, estimées 500,000 liv. tournois, à se voir retenu sur un sol dont une partie seulement ferait restée son unique propriété, & où il se ferait encore trouvé à la merci des spoliateurs. Croirait-on que les Rédacteurs de ce Décret qui bouleverse toutes les notions du *tien* & du *mien*, & qui détruit dans sa racine toute émulation au travail, ont osé le terminer en annonçant au peuple, que pour en voir réaliser les bons effets, il faut que cette mesure soit secondée par une disposition générale au travail. Une République bien organisée, ou qui veut l'être, lui disent-ils avec effronterie, flétrit la paresse, & voue tout oisif au mépris & à la proscription!!!

toutes les propriétés foncières, & par conséquent celles qu'on a bien voulu laisser, soit en maisons, soit en terres, aux Genevois, sur qui a porté la rigueur de cette mesure. Aussi, quoique ses inventeurs aient tenté de faire envisager cette *rigueur même comme une base de sécurité future, qui doit rassurer sur la crainte d'un nouveau recours à de semblables moyens* ; la plupart des propriétaires livrent ce qu'on leur demande pour obtenir au moins la liberté de quitter ce séjour de tyrannie populaire, où l'on est parvenu à réduire la spoliation en doctrine, & où l'on proclame ouvertement celle-ci comme une nouvelle morale politique.

Les amis des loix qui restent dans Genève, y gémissent dans le silence ; mais ceux des révolutionnaires qui se trouvent atteints à leur tour par ce second pillage, & qui n'osent point espérer d'abri en Suisse, commencent à s'étonner d'être au nombre des victimes de leur victoire, & à élever la voix pour s'en plaindre & la maudire.

Aussi Genève se dépeuple-t-elle avec une rapidité consolante sous un rapport, mais d'autant plus effrayante cependant, que cette dépopulation elle-même entre dans les vues des chefs révolutionnaires, qui y applaudissent. Ils l'accélèrent même comme l'unique moyen d'affurer le triomphe de l'égalité, & ce qu'ils appellent la paix publique.

Si l'on peut se permettre de détourner les regards de ce que ce tableau de spoliation a d'extoratif & d'inique, on y trouvera du moins un trait de ridicule assez piquant pour s'y arrêter un moment.



Croirait-on que, dans le premier vertige de vanité de ces petits brigands municipaux, l'un de leurs soins le plus empessé a été de notifier leur élévation à toutes les familles Genevoises fixées dans l'étranger ; & que, dans l'intime conviction que leur puissance révolutionnaire devait s'étendre & se reconnaître dans toute l'Europe, ils ont envoyé jusqu'en Angleterre leurs lettres de notification, pour exhorter les Genevois qui s'y trouvent à leur faire passer *une contribution consciencieusement proportionnée à leurs fortunes*. En cas de résistance, ils menacent *de les porter débiteurs de la Nation, qui se prévaudra contre eux en temps & lieu !*

“ Je savais bien, ” ( leur a répondu avec indignation M. Chauvet, l'un des Genevois fixés en Angleterre ) “ je savais bien que les brigands formaient  
 “ entre eux des associations pour dépouiller les passans ;  
 “ mais je n'ai jamais ouï dire qu'ils eussent essayé  
 “ de les rendre légales, de les revêtir des apparences  
 “ de l'autorité publique.... Quelle est donc cette  
 “ *Commission Liquidatrice* qui exige de moi des con-  
 “ tributions, & qui ose me menacer de se *prévaloir*  
 “ *contre moi, ou mes biens, en temps & lieu ?* C'est  
 “ par la force des armes que les révolutionnaires se  
 “ font attribués le droit de l'imposer.... Tous ceux  
 “ qui y concourent, de quelque manière que ce soit,  
 “ se rendent coupables du plus grand délit politique...  
 “ Qu'est-ce que cette *taxe extraordinaire*, que vous  
 “ dites *imposée par ordre de la Nation Genevoise ?* Cette  
 “ taxe est *extraordinaire* sans doute, puisqu'elle sur-  
 “ passe toutes celles dont on a jamais entendu par-

“ ler ; puisqu'elle est réglée, non sur les besoins ou  
 “ sur les moyens de ceux qui la paient, mais sur  
 “ leurs opinions..... Qui peut vous avoir autorisé  
 “ à l'exiger ? De quel droit disposez-vous ainsi des  
 “ propriétés ? Par quel acte solennel la Nation  
 “ Genevoise aurait-elle approuvé une mesure qu'au-  
 “ cun Monarque despotique n'oserait imposer à ses  
 “ esclaves ? Et si elle ne l'a pas fait, que peut être  
 “ la levée de cette taxe, sinon un vol de la part de  
 “ ceux qui l'exécutent ? Qui sont ceux qui doivent  
 “ en être dépositaires, & en régler l'emploi ? Com-  
 “ ment ont-ils été élus ? Comment ont-ils mérité,  
 “ de la part de leurs concitoyens, une confiance  
 “ aussi illimitée ? Je ne vois dans tout cela que des  
 “ brigands d'un côté, & de l'autre des gens domi-  
 “ nés par la violence ; mais il n'y a aucun caractère  
 “ auquel je reconnaisse la Nation Genevoise, aucune  
 “ autorité légale, par conséquent aucun principe de  
 “ soumission & d'obéissance.—Vous ne prétendez  
 “ pas que l'usage que l'on fait des sommes qui ont  
 “ été extorquées, en légitime l'acquisition ; non, sans  
 “ doute, elle ne ferait pas plus légitime, cette acqui-  
 “ sition, quand elle ferait consacrée au bien public,  
 “ pas plus qu'il ne le ferait d'aller voler sur les grands  
 “ chemins pour faire l'aumône. Mais il n'y a qu'à  
 “ jeter les yeux sur les comptes même que vous  
 “ avez publiés, pour s'étonner de l'impudence avec  
 “ laquelle vous avouez qu'une partie de ces sommes  
 “ a été employée à la solde de vos satellites, à payer  
 “ les orgies dans lesquelles se préparaient les crimes  
 “ du lendemain ; & que, sans compter le pillage

“ qui n’est pas entré dans ces calculs, une portion  
 “ considérable de ces contributions forcées a été  
 “ employée à des usages aussi honteux, que les  
 “ moyens que l’on employait pour y pourvoir.....  
 “ Non, vous ne m’avez pas cru assez lâche pour  
 “ porter ma part au coupable trésor que vous avez  
 “ amassé par le crime & la terreur.... Mon cœur  
 “ s’enflamme d’indignation contre votre abominable  
 “ Cromwellisme. Les voilà donc ces défenseurs de  
 “ nos libertés; les voilà suivis de leurs tueurs, &  
 “ munis de belles proclamations, dépouillant comme  
 “ des Cartouches, & prêchant comme des Capucins,”  
 &c. &c. &c.

Cette protestation vigoureuse doit faire quelque im-  
 pression sur les lecteurs étrangers, puisque, publiée à  
 Genève, elle en a produit une si profonde sur les ré-  
 volutionnaires, que *Bourdillon*, Président de la Com-  
 mission Liquidatrice, & membre du Tribunal auquel  
 elle a succédé, a été chargé de repousser les reproches  
 de M. Chauvet, & de ramener les révolutionnaires  
 qu’ils égaraient. Cet apologiste de la révolution  
 Genevoise a choisi, dans l’Ouvrage de *l’Esprit* d’Hel-  
 vétius, une épigraphe qui développe à quel point les  
 ouvrages philosophiques du siècle ont perverti &  
 empoisonné la tourbe des lecteurs entre les mains des-  
 quels ils sont tombés. La voici : *Lorsqu’un vaisseau*  
*est surpris par de longs calmes, & que la famine a, d’une*  
*voix impérieuse, commandé de tirer au sort la victime*  
*infortunée qui doit servir de pâture à ses compagnons,*  
*on l’égorge sans remords.*

Tandis que le Gouvernement a laissé donner cours  
 à la publication de cette théorie ouverte de l’assassinat,  
 il

il s'est hâté de condamner aux flammes la lettre de M. Chauvet. Mais les spoliateurs n'avaient pas tardé jusques-là à se trouver aux prises avec des adversaires plus rapprochés d'eux, & d'autant plus inquiétans, que c'est du sein de leur propre faction qu'ils (1) ont entendu partir les premiers cris de

(1) Cette seule épigraphe dispenserait suffisamment de faire l'extrait de l'apologie qu'elle amène, & que son auteur entame avec componction en confessant, *Qu'il est permis sans doute de gémir sur les événemens qui ont affligé Genève, & qu'on peut plaindre les familles infortunées qui ont été frappées par l'effet des circonstances impérieuses.* Il avoue ensuite que le Souverain n'a rien fait de toutes les choses contre lesquelles réclame M. Chauvet : il ajoute même ingénument que, *par sa nature, l'insurrection du 19 Juillet violait la Constitution ; mais il affirme que dès-lors il fallait inévitablement établir un grand pouvoir, à la fois despotique & conservateur, chargé de diriger cette insurrection...* Si, dans les premiers momens, il s'est commis des vols, des pillages, s'écrie-t-il avec l'accent de la plus vive douleur, *que Mr. Chauvet n'en accuse pas les révolutionnaires en masse.* Il convient de quelques événemens, que chacun, di-il, voudrait pouvoir oublier ; mais il rejette l'exaspération des révolutionnaires sur l'**INFLUENCE TERRIBLE** sous laquelle se trouvait Genève. Puis, ce misérable, qui avait été un des principaux agens de la Révolution de 1792, en accuse l'astucieuse conduite du Ministère Français aux mois d'Octobre, Novembre & Décembre, 1792. Il rappelle expressément l'ambition des meneurs de ces temps-là de la France, pour entraîner la Suisse dans la guerre, afin de s'emparer de Genève, & d'en faire une place forte, présentant pour principal motif de leurs démarches l'Aristocratie enracinée de son Gouvernement.

Ah ! sans doute, les attentats de la France serviront un jour d'apologie à la faible Genève ; mais il ne lui sera permis de les citer que lorsqu'elle se sera purgée des monstres qui, pour accom-



défiance & d'alarme sur les mains impures qui allaient se saisir des fruits du pillage & du trésor de la révolution.

On peut juger de la défiance, & même du désespoir des révolutionnaires, par l'extrait suivant d'un pamphlet intitulé *Ouvrez les yeux*, & qui n'a pas peu contribué à déchirer le voile. — Répondez-nous, confidens de Robespierre, vous qui le visitâtes à Paris, vous qui correspondiez avec ses complices ; vous sept, qui vous rassemblâtes secrètement pour préparer d'avance l'insurrection du 18 Juillet. De quel droit vous arrogâtes-vous celui de décider du sort de votre patrie ? Où sont ces conspirations, où sont ces complots imaginaires auxquels j'ai pu croire un moment, & que vous promîtes ce jour-là même de dévoiler à tous les yeux ? Il est temps enfin de rendre compte de vos suppositions au peuple, que vous avez trompé exalté, enivré ; & qu'après avoir rendu criminel, vous laissez comme un autre Séide en proie au poison destructeur qui circule dans ses veines, & aux remords qui déchirent son cœur.

Et c'est à vos mains impures & sanguinaires que l'on confierait les deniers de l'Etat, seule ressource contre le dernier des malheurs ! O mes chers concitoyens ! au nom de la patrie, veillons autour de ces hommes

---

plir la subversion de leur patrie, menacèrent ouvertement les Magistrats de réclamer le Décret du 19 Novembre 1792. Que ce soient ces monstres eux-mêmes, qui, depuis la mort de leur protecteur *Brisot*, citent aujourd'hui sa conduite comme leur justification ; certes, il y a là-dedans une complication de icéleratesse, de lâcheté & d'effronterie, dont l'ordre social exige un grand exemple.

*couverts de sang, de dettes & de remords ; craignons qu'après nous avoir avilis, ils n'emportent encore avec eux les dernières ressources de la patrie.*

*Et vous, Bousquet, B... C... &c. &c. n'êtes-vous pas entourés du flambeau des Furies ? Voyez-vous ces flots de sang qui vous environnent ? C'est en vain que vous cherchez à en effacer de vos mains la tache, elle reparait toujours. Vous flatteriez-vous d'échapper, par des remords, à la peine tardive qui suit le coupable ? Lisez votre sort dans les regards de la Nation. &c. &c. &c.*

En vain, pour étouffer ces premiers cris de repentir & de remords, le Gouvernement s'était-il porté, dès le 5 Décembre, à défendre aux citoyens qui veulent répandre leurs idées, de faire servir la liberté de la presse à aigrir les esprits, & à rallumer le flambeau de la discorde en paraissant prêcher la nécessité du rapprochement & de la réunion ; en vain les Syndics avaient-ils déclaré qu'ils feraient traduire devant les tribunaux tous ceux qui s'en rendraient coupables : ces vieilles ressources de la tyrannie n'ont servi qu'à étaler de plus en plus leur complicité dans des forfaits auxquels ils nient toujours d'avoir eu part, tout en cherchant à en effacer le tableau avec tant de soins. Le Gouvernement n'a point réussi à découvrir l'auteur du pamphlet qu'on vient de citer ; & l'impression que produisait cet écrit sur les révolutionnaires eux-mêmes, a tout-à-coup éclaté par l'événement le plus imprévu & le plus menaçant pour les chefs.

A peine ceux-ci eurent-ils réussi à exclure de l'Assemblée du Peuple presque tous les citoyens qui ne tenaient pas à leur parti, qu'ils crurent pouvoir se hasarder à la convoquer pour la faire procéder au choix d'un Trésorier-général ; élection qui, comme toutes les autres, se fait au scrutin secret. Qu'on se figure leur surprise, lorsqu'à l'ouverture de ce scrutin, il se trouva que l'ancien Trésorier, membre de la Magistrature légitime, & destituée en 1792, avait 500 suffrages de plus qu'aucun des prétendants. Ce Magistrat a refusé très-sagement cette étrange & dangereuse marque de préférence ; mais ceux qui y aspiraient n'en ont pas moins frémi d'indignation & d'effroi, en voyant que dans l'Assemblée du Peuple, toute épurée qu'ils la croyaient, leurs satellites y déclaraient en secret la guerre à cette même Révolution qu'ils semblaient toujours applaudir si ouvertement dans les Clubs, où les suffrages se donnent à haute voix.

Bientôt, jusques dans ces Clubs même, ils ont entendu intercéder en faveur de quelques-uns des Ecclésiastiques destitués, & demander de toutes parts qu'on fît des recherches sévères contre ceux des révolutionnaires qui, dans le cours du premier pillage, s'étaient permis de détourner à leur profit personnel, une partie des rapines. Comme cet orage n'aurait pas tardé à atteindre les grands coupables, ceux-ci ont trouvé le vrai secret de le détourner ; d'abord en faisant nommer une Commission Juridique Extraordinaire, puis en faisant tomber toutes ses poursuites sous prétexte que c'eût été entreprendre le procès de la révolution elle-même.

Néanmoins, comme ces premières inquiétudes leur venaient principalement du grand *Club central*, où les révolutionnaires repentans sentoient leurs forces par leur réunion, le Syndic *Gasc*, pour étouffer leur voix, a osé tenter contre ce Club un coup d'autorité, dont l'inconcevable succès a encore correspondu à son audace. Il lui a déclaré ouvertement qu'ayant été institué pour faire la révolution, il ne pouvait plus subsister sans danger depuis qu'elle était accomplie ; & moitié par persuasion, moitié par violence, & en se faisant seconder par les révolutionnaires les plus ardens, il a réussi à faire fermer ce Club comme on avait fermé celui des Jacobins à Paris. Il y a cependant ici cette immense différence ; savoir, que le fameux Club de Paris avait été supprimé pour avoir voulu prolonger le mouvement désorganisateur de la Révolution Française ; & que celui de Genève l'a été, au contraire, parce qu'il commençait à s'imprimer de lui-même un mouvement contre-révolutionnaire, & à solliciter l'abrogation de tous les jugemens, le rappel de tous les proscrits, le châtement de tous les dilapidateurs.

Au surplus, quels qu'aient été les efforts du Gouvernement pour prévenir ainsi la réunion des Clubs révolutionnaires, & même pour réduire ceux-ci à de simples sociétés non politiques, il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher que les individus de ces Clubs ne continuassent à élever la voix pour réclamer avec force l'abrogation de tous les jugemens révolutionnaires. (1) Ces réclamations sont devenues

---

(1) L'un des principaux révolutionnaires a eu le courage de publier récemment, dans Genève, & même d'y figurer un pam-

si multipliées & si soutenues, que le Gouvernement ne pouvant plus se flatter de s'opposer à cette volonté bien décidée de la masse de son parti, n'a plus cherché qu'à l'éluder en lui faisant agréer la résolution de ne s'occuper de cet acte de clémence que lorsque l'Assemblée du Peuple aurait sanctionné la taxe révolutionnaire.

Le lecteur n'a point oublié sans doute que les Commissaires Liquidateurs avaient imposé cette taxe de leur

---

phlet tout rempli d'aveux qui constatent la fidélité de l'exposé qu'on vient de lire. Ce pamphlet mériterait d'ailleurs de trouver place ici, ne fût-ce que comme un avertissement des remords tardifs, déchirans mais inutiles, qui suivent les excès de la licence & du crime.

Après avoir prouvé, par l'histoire ancienne, & par la nôtre, que les bannissemens ont toujours fait le mal des Etats qui ont admis cette peine, " Il me reste," dit-il, " à donner mon opinion sur le rappel des exilés. Je vais le faire avec la franchise d'un ami né de la liberté & de l'égalité..... La justice & l'humanité plaident en faveur de ce rappel. Nos arts, nos fabriques, notre commerce, ne le demandent pas avec moins d'instances. C'est dans ce rappel que nous trouverons le terme de nos maux.—Je crois qu'il n'y a pas un Genevois qui ne verse des larmes de douleur quand sa pensée s'arrête sur cette foule de citoyens de toutes les classes, qu'un mouvement terrible a jetés sur une terre étrangère.... Quel était leur crime ? Ils avaient, disait on, formé le projet de renverser la Constitution, cette même Constitution qu'ils venaient d'accepter librement.... Cela est-il prouvé ? Non, car il n'en a pas même été question dans les interrogatoires qu'un petit nombre a subis..... C'est avec éclat que cette conspiration avait été annoncée, & c'est encore avec plus d'éclat qu'elle a été rendue publique. Mais c'est en vain que l'homme instruit cherche

seule autorité ; & dès-lors il doit comprendre combien il était important pour eux, de s'affurer le trésor, qui les aidait à prolonger leur révolution. Ce qui leur importait sur toutes choses, c'était d'arracher à l'Assemblée du Peuple un gage de leur impunité, en la plaçant

---

“ à en saisir les fils, pour juger les dangers qu'il a courus.  
 “ Par-tout, ces fils lui échappent ainsi qu'à ceux qui ont voulu  
 “ la dévoiler. *Heureusement* que les Tribunaux *n'ont eu pour bases*  
 “ *aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organisa-*  
 “ *tion ;* car ils auraient été un peu embarrassés pour motiver leurs  
 “ décisions. Cet aveu naïf est unique dans les fastes de la  
 “ Justice.

“ Un reproche qui peut se faire aux exilés, c'est celui d'être  
 “ attachés aux principes de l'Aristocratie expirante ; mais une  
 “ opinion ne peut être soumise aux tribunaux sous le règne de la  
 “ liberté & de l'égalité. D'ailleurs ils partageaient ce prétendu  
 “ crime avec Rousseau, qui dit dans une de ses Lettres : *Je pré-*  
 “ *fère hautement l'Aristocratie à tout autre gouvernement.* Les  
 “ lois ne doivent pas atteindre la pensée, parce qu'elle est libre  
 “ comme l'habitant des airs ; les actions seules sont l'objet des  
 “ lois répressives. Un despote confond l'une & l'autre pour  
 “ arriver plus sûrement à son but....

“ Quand je parcours la liste nombreuse des bannis à *perpétuité,*  
 “ par contumace, &c. &c. je me demande si on a voulu trans-  
 “ porter ailleurs notre industrie & notre commerce ; car, en rassem-  
 “ blant ces exilés, on pourrait faire une nouvelle Genève : nous  
 “ avons renversé dans le Lac notre patrie, & des peuples plus  
 “ sages la pêcheront. L'artiste naturalisera ses talens dans le lieu  
 “ où il se fixera ; les nouvelles fabriques acheveront la ruine des  
 “ nôtres. Le commerçant dont le génie franchit tout, détournera,  
 “ au profit de sa patrie adoptive, les canaux qui nous portaient  
 “ l'abondance. Ah ! Genève ! Malheureuse Genève !”

“ Signé ETIENNE PESTRE.”

entre la cruelle alternative, ou de consommer son ignominie, en sanctionnant, avec l'insurrection du 19 Juillet, tous les vols qui l'avaient suivie, ou de laisser gémir, loin de Genève, cette foule de citoyens qui l'honoraient, & qui seuls pouvaient encore la sauver.

On prétend que trois des chefs de la Commission Liquidatrice, plus prévoyans ou moins confians que leurs Collègues, leur ont annoncé que le Conseil National ne consentirait jamais à sanctionner ni cette taxe, ni les violences qui l'avaient extorquée : on fait même que, pour prévenir un refus éclatant, ils les ont pressés de la colorer en la commuant en un emprunt remboursable par l'Etat, sans intérêts, & après l'acquiescement de ses dettes antérieures. Mais on ajoute que Bouquet, qui, mieux que tous les autres, prévoyait les conséquences inévitables de la plus légère modification, se borna à les faire rentrer en eux-mêmes en s'écriant ironiquement : *Je suis d'avis que l'on rende l'argent des taxes, & que l'on pendre ceux qui les ont imposées.* Ce coup-d'œil perçant sur l'avenir lui rattacha tous ses collègues ébranlés ; ils persistèrent à faire porter, en Février dernier, à l'Assemblée du Peuple, l'avis de sanctionner la taxe comme *propriété nationale* ; & l'on peut juger de leur consternation, lorsqu'ils y virent leur proposition rejetée à la pluralité des suffrages.

Il semblait qu'il ne restât plus à envisager le trésor révolutionnaire que comme un emprunt dont on devait rendre compte, ou comme un vol qu'il fallait restituer. Loin de se livrer au découragement, dans un moment si critique, Bouquet est accouru au secours

cours de ses collègues ; il s'est agité de nouveau ; il a protesté, comme de nullité, contre ce premier Décret, & a insisté avec force pour qu'on rappelât d'une sentence, dont dépendait, disait-il, l'existence de la République, c'est-à-dire, en d'autres termes, l'absolution ou le châtiment de ses associés. Cependant il a eu grand soin de ne développer au peuple que des motifs qui, en apparence, leur étaient absolument étrangers. Il a représenté que, lors même qu'il n'y aurait pas eu de raisons suffisantes pour imposer cette taxe, il y en avait mille pour la prolonger ; que le haut prix des subsistances qu'on tirait d'Allemagne à fraix énormes, faisait de ce trésor la sauvegarde de l'Etat, & que ce serait prononcer l'arrêt d'une famine immédiate & générale, que de restituer aux riches des sommes que les circonstances rendaient indispensables, pour assurer la subsistance du pauvre, à l'approche de l'une des plus grandes disettes où se soit trouvé l'Europe. Un pareil argument devait avoir d'autant plus de force, qu'une grande partie de la contribution se trouvait déjà consommée en achats de bleds étrangers, achats qui sont devenus le patrimoine du pauvre, puisque le Gouvernement les distribue ensuite avec perte de 400 louis par semaine ; sacrifice énorme, qui lui a fourni un moyen déguisé de continuer une espèce de solde à la foule de ceux que la révolution a plongés dans le désœuvrement & dans la misère.

On comprend combien ce cri d'alarme sur les subsistances a dû rallier de plus en plus, autour des chefs, toute la tourbe des indigens ; & combien il



doit avoir embarrassé les hommes de bien, qui insistaient pour la restitution de la taxe. D'ailleurs, comment rendre des sommes déjà dilapidées ? & comment arracher des restitutions à des dilapidateurs pour la plupart chargés de dettes ?

Au reste, ceux-ci ne se sont pas bornés à employer les motifs de persuasion ; ils se sont bien gardés de négliger, pour faire fonctionner la taxe, les mêmes moyens qu'ils avaient mis en usage pour l'imposer. Dès qu'ils eurent résolu de convoquer à ce sujet une seconde Assemblée du Peuple, ils en ont forcé d'avance le résultat, en menaçant hautement d'une seconde insurrection ; en insinuant que les révolutionnaires furieux demandaient déjà de nouvelles victimes ; que l'influence étrangère pesait sur Genève autant que jamais ; que c'était une grande illusion d'imaginer que les Jacobins Français marchassent à leur destruction ; que tôt ou tard ils triompheraient, parce qu'eux seuls avaient assez d'énergie pour sauver leur République ; & que celle de Genève était perdue, si, au moment de leur triomphe, ils trouvaient sa révolution dans un mouvement rétrograde. Le Gouvernement n'a pas dédaigné d'ajouter son sceau à ces suggestions menaçantes : il a déclaré avec l'air de l'effroi, que près de 800 révolutionnaires subalternes se préparaient à prendre les armes pour soutenir la taxe ; qu'il n'osait point répondre des conséquences d'un refus ; & que l'Etat ne pouvait être garanti d'une nouvelle crise qu'en conservant au Gouvernement un trésor, sans le produit duquel il allait être absolument paralysé & hors d'état de solder les tribunaux

& les fonctionnaires publics. L'effroi s'est bientôt emparé de la masse des révolutionnaires honnêtes & timides : ils se sont flattés que la sanction pour laquelle on insistait, ferait l'achèvement de la révolution ; ils ont cédé à ces nouvelles menaces ; & la même Assemblée du Peuple qui venait de prononcer souverainement l'illégalité de la taxe, a eu la lâcheté de la sanctionner le 19 Mars.

On a vu que le Gouvernement n'avait réussi à acheminer une pareille adhésion qu'en promettant que cet acte de faveur qu'il sollicitait, ferait l'avant-coureur de celui qu'on lui demandait en faveur des victimes des Tribunaux Révolutionnaires. Le cri qui réclamait leur délivrance devenait si pressant, que les différens Clubs des révolutionnaires se hâtèrent dès le lendemain de s'assembler pour émettre leur vœu à ce sujet, & annoncèrent au Gouvernement que, sur 2302 Patriotes, 1952 s'étaient unis pour solliciter l'abrogation immédiate de tous les Jugemens.

Il faut convenir que la situation du Gouvernement devenait de plus en plus embarrassante. Comment se dispenser de porter un cas de cette gravité à l'Assemblée du Peuple ? Comment douter de la décision éclatante de celle-ci, lorsque près des neuf dixièmes du seul parti révolutionnaire venaient de la proclamer d'avance ? Et cependant, si l'on mettait une fois cette Assemblée souveraine à portée de prononcer sur l'illégalité des deux Tribunaux, comment sauver les Juges y avaient siégé ? Dans une position si critique, le Gouvernement n'hésita point à prendre exclusivement sur lui tout le mérite de l'abrogation de leurs juge-

mens ; mais en les annullant de sa simple autorité, il fut forcé à reconnaître qu'il en avait été responsable, puisque c'était suffisamment avouer qu'il les envisageait comme de son ressort. *Les-Syndics & Conseil déclarèrent donc, au nom de la Nation, que tous les Jugemens Révolutionnaires CESSAIENT D'AVOIR LEUR EFFET.* Hideuse effronterie ! comme s'il était au pouvoir de ces Syndics conspirateurs de faire *cesser les effets* d'une conspiration qui a coûté la vie à l'élite des Magistrats de Genève ; conspiration dont le souvenir ne doit jamais s'éteindre, & dont la honte rejaillira sur les générations futures de cette malheureuse peuplade, aussi long-temps du moins qu'on pourra lui reprocher de n'avoir pas fait justice de ses auteurs.

On conçoit que, dans cette *Déclaration*, du 23 Mars, le Gouvernement s'est appliqué, sur toutes choses, à ne point inculper la légalité des Jugemens qu'il abrogeait : mais croirait-on que pour donner à cet acte forcé l'air de la clémence & d'un acte de grace, il s'y est adressé, à ses partisans, en ces termes : *Citoyens partisans de l'égalité ! Rien n'est plus grand que les sentimens qu'elle inspire : songez qu'elle est la ténacité de vieilles erreurs, de préjugés antiques, d'opinions qu'on a sucées avec le lait ; qu'une longue jouissance, & des relations habituelles, ont imprimées dans tous les fibres. VOTRE INDULGENCE, VOTRE SUPPORT, sont les seuls remèdes qui peuvent les guérir. Le triomphe de la plus belle cause, pour être juste, doit être GÉNÉREUX. C'est de vous que dépend le rapprochement des esprits & des cœurs..... Il est temps que des siècles de bonheur expient & rachètent les malheurs passés, &c. &c.*

Au surplus, malgré l'air de sécurité qu'ils affectent encore, il était juste qu'après avoir irrémissiblement enveloppé leur patrie dans l'atmosphère Française, les oppresseurs de Genève éprouvassent à leur tour toute l'inconstance du Ciel déchaîné, sous lequel ils l'avaient placée ; aussi n'ont-ils guères tardé à se voir sérieusement menacés par l'orage qui vient de fondre sur les chefs des Jacobins Français, dont la catastrophe universelle accélère de plus en plus la leur. A peine ceux de Genève eurent-ils arraché au peuple l'acte qu'ils avaient envisagé comme la garantie de leur impunité, que cet Acte même ne put déjà leur paraître autre chose qu'un répit. On prétend que, dans l'espoir de le prolonger, ils ont eu un moment l'intention d'étouffer le cri de haine & de vengeance qui s'élève contre eux, en recommençant les scènes tragiques auxquelles la mort de Robespierre avait mis fin ; on ajoute qu'ils n'y ont même renoncé que parce qu'il était évident que la Convention Française ne pourrait plus y applaudir, & que le peuple Genevois ne se laisserait plus glacer par la menace effrayante d'être réuni à la France, s'il tentait de résister.

Ils se bornent donc à se récrier avec indignation contre ce qu'ils appellent le changement scandaleux de l'esprit public, mais qui n'est en réalité que le réveil de cet esprit public qui, comprimé jusqu'à présent par la terreur des Jacobins Français, commence à reprendre quelque effor depuis la défaite de ces auxiliaires. Celle des Jacobins Genevois est d'autant plus fure, que c'est aujourd'hui de Paris même qu'arrivent les armes sous lesquelles ils doivent iné-

vitablement succomber. Déjà les jeunes Genevois qui reviennent de France, invitent hautement leurs compatriotes à laisser éclater librement l'horreur qu'inspirent par-tout Robespierre & ses imitateurs; ils en ont même donné l'exemple en chantant dans un Concert public, en présence des principaux agens du 19 Juillet, la Chançon, célèbre en France sous le nom de *Réveil du Peuple*. Les Terroristes Genevois en ont pâli: d'abord ils se sont vus forcés à la basse hypocrisie d'y applaudir; puis ils ont essayé d'ameuter leurs fatellites en menaçant de faire affommer les chanteurs: mais comme, cette fois, la victoire aurait été douteuse, ils se sont vus réduits à avoir recours à une nouvelle espèce d'arme bien autrement dangereuse, pour eux, que le glaive révolutionnaire. Ils viennent d'entamer une guerre de plume pour tenter l'apologie de leur dernière révolution; entreprise d'autant plus hardie, qu'ils n'ont point, comme les Français, l'extrême commodité de pouvoir renverser leurs crimes sur des complices qui n'existent plus.

Tous les Terroristes Genevois sont vivans; & ce sont eux-mêmes qui osent écrire l'histoire de leur sanglante révolution. J'ignore s'il est vrai, comme on le dit, que dans leurs conciliabules secrets ils se la rejettent les uns sur les autres; mais devant le public, c'est *Soulavie* qu'ils en accusent, sans doute parce qu'il est dans les fers: ils remontent même à *Brissot*, qui est dans la nuit du tombeau; & ils ont été jusqu'à s'en prendre à la faction Française de *la Montagne*, faction anéantie, mais dont ils avaient fait un si brillant éloge dans le Rapport de

leur second Tribunal.\* C'est de là qu'ils se postent pour développer la douloureuse obligation où ils se sont trouvés de sauver l'Etat des dangers du dehors, en l'exposant au dedans à une crise, dont, à les en croire, les effets ont été passagers, & sont tous réparables.†

---

\* Voyez, page 76, ce Rapport, où ils félicitent les Montagnards François d'avoir détruit une faction liberticide.

† Bousquet lui-même est enfin descendu de son petit trône révolutionnaire pour exposer sa conduite, & les titres qu'elle lui assure à la gratitude des vrais Genevois, Il a appelé *larmes de crocodile* les nouvelles larmes que leur a fait répandre le tableau que j'ai tracé de leurs malheurs ; & il s'est élevé avec une sainte indignation contre *ces lamentateurs aveugles ou malveillans qui, au lieu de s'occuper à réparer tranquillement les maux de la République, la souillent eux-mêmes, & la ruinent à force de crier qu'elle est souillée.*

Quelque dégoûtant qu'il puisse être, pour un homme d'honneur, de se traîner sur l'apologie de ce misérable; j'en dois au public l'extrait, puisque cette pièce, intitulée *Précis Historique de sa Conduite*, est une réponse au *Tableau* qu'on vient de lire : d'ailleurs, ou je suis bien trompé, ou son écrit sera infiniment plus instructif que le mien; & de pareilles confessions doivent trouver place dans le dépôt des pièces qui serviront à l'histoire de la révolution des Français. En voici le début :

“ Dans les époques orageuses, tout homme qui se trouve placé  
 “ au timon des affaires publiques devient ordinairement un pro-  
 “ blême à résoudre ; l'enthousiasme le préconise, la calomnie le  
 “ déchire.—J'eusse peut-être gardé complètement le silence, si  
 “ mes yeux ne fussent tombés par hasard sur un pamphlet qui  
 “ circule ici clandestinement, & dans lequel je suis indignement  
 “ outragé. La calomnie tente donc encore d'empoisonner sourde-  
 “ ment ma réputation : il faut user de l'antidote, opposer publique-  
 “ ment au ténébreux mensonge la lumière de la vérité.—Ce  
 “ libelle anonyme, intitulé, *Tableau de la Révolution Française à*

Malheureusement pour eux, comme ce font leurs propres partisans qui se chargent du soin de les démentir, il en est résulté, entre les révolutionnaires eux-mêmes une espèce de controverse qui dévoile de plus

---

“ *Genève*, est dirigé contre tout ce qui s’est passé à Genève en  
 “ politique depuis 5 ans. Les principes en font ceux d’un répro-  
 “ bateur déclaré de l’égalité politique, d’un plat prôneur des  
 “ misérables modifications faites en 1789 au régime de 1782. L’au-  
 “ teur, qui réside à Londres, s’avise entr’autres, de raconter *depuis*  
 “ là aux Etats-Unis de l’Amérique, la Révolution du mois de  
 “ Juillet. Il prétend leur en développer tout le tissu, sur lequel  
 “ il est de fait cependant que les témoins oculaires eux-mêmes,  
 “ ceux du moins qui veulent être justes, suspendent encore leur  
 “ jugement, & attendent de nouvelles lumières. . . . .

“ Je ne profiterai point de l’extrême commodité que l’on trouve  
 “ à présent à crier contre Robespierre, & contre les Jacobins ; je  
 “ laisserai l’histoire, la postérité peindre les *services* & les forfaits  
 “ de cet homme fameux, de cette société célèbre. . . . .  
 “ Je me bornerai à citer ce que j’ai fait avec Robespierre, avec  
 “ les Jacobins, de leur vivant.”

Après avoir ainsi jeté quelques fleurs sur la tombe de Robespierre, son apologiste (le seul écrivain qui, dans toute l’Europe, ait osé, depuis sa mort, parler ouvertement de ses *services*,) cet apologiste expose les *services révolutionnaires* qu’il a rendus lui-même à Genève. C’est, dit-il, lorsque l’homme de bien n’a plus d’autres armes que son innocence, qu’il lui sied de solliciter l’inspection de sa conduite.

Les bornes de cet écrit ne me permettent point de le suivre pas à pas dans l’exposé qu’il fait de sa révolution ; on n’en connaît que trop les détails : il suffit de dire qu’il s’attache à en rejeter tout l’odieux sur le seul homme qui, étant loin de Genève, & dans les fers, n’est plus à portée de le démentir. *Le fatal destin de Genève*, s’écrie-t-il, *avait conduit dans ses murs le plus astucieux, le plus méchant des hommes (Soulavie), & l’y avait revêtu d’un caractère inviolable.*

Il a raison sans doute ; mais ce Ministre Français n’aurait jamais

plus en plus toutes les turpitudes, & qui est devenu si inquiétante pour les Chefs, que le Robespierre de Genève n'a bientôt plus osé se montrer en public,

---

pu accomplir dans Genève son œuvre infernale, s'il n'y avait pas trouvé un Genevois vraiment propre à devenir le *Satan* de la pièce qu'il préparait. La dernière scène du rôle de celui-ci n'est pas celle qui prouve le moins combien il était digne d'être le confident de *Soulavie* : ce dernier est dans les liens d'un Décret d'arrestation, & *Bousquet* accuse ouvertement sa conduite d'avoir présenté l'une des plus étranges collections de fourberie, de malice & de duplicité que puissent offrir les fastes de la Diplomatie.

Après avoir ainsi préparé son apologie, *Bousquet* proteste solennellement qu'il se précipita dans le gouffre révolutionnaire pour y seconder les vues utiles des insurgens, s'ils en avaient ; pour y déjouer les trames des pervers, dont le secret ne pouvait se découvrir que dans le fond de l'abîme. Il assure qu'il ne se jeta dans l'insurrection que pour en régulariser le mouvement, & en dominer les dangers ; qu'il ne proposa le Tribunal Révolutionnaire que pour prévenir les abominations du massacre des détenus, lesquels, à l'entendre, n'auraient offert que des cadavres à juger, si l'on eût tardé un jour de plus à ériger le Tribunal, qui fut, dit-il, une mesure de salut. Je conviendrai toujours sans en rougir, ajoute-t-il, d'avoir participé à son institution, & j'épargnerai à mes concitoyens la peinture de ce que m'a fait souffrir la nécessité d'en être membre. Je ne crains pas de l'avouer aussi, j'appuyai fortement la mesure de lever une taxe extraordinaire ; j'ai l'intime conviction qu'elle a sauvé Genève ; qu'elle doit, SI ELLE TIENT, assurer son repos, & contribuer puissamment à sa restauration ; & que sans elle la République est menacée de périr de mort violente, ou de marasme, &c. &c.

On peut prononcer sur la totalité de cet écrit, par l'une des assertions qui le termine, & qui contient l'aveu naïf de tout ce que j'ai imputé à ce Robespierre subalterne.

A mon retour de Paris, lorsque je vis de près les maux qui accablaient Genève, & les dangers qui la menaçaient, je cherchai à la sortir de l'état critique où elle se trouvait, en organisant, de concert



de peur d'y être insulté, & de s'entendre menacer du fort qu'a éprouvé celui de Paris. Il avait même pris le parti de s'exiler lui-même ; mais trop signalé dans toute l'Europe pour espérer un asyle autre part que sous l'empire de la Convention Française, dont il s'était flatté naguères de recueillir des actions de graces, il a eu la douleur de la trouver dominée par cette même faction des Girondins, que la sienne venait de traiter de *faction liberticide*. Aussi, écrit-on que la France a vomi une seconde fois ce monstre sur Genève, & qu'il y est attendu. Je ne fais si l'expectative d'un châtement inévitable lui aura permis de se remontrer

*avec plusieurs citoyens, quelques mesures sages, fortes, bien combinées, propres à atteindre ce but sans péril & sans secousse. Me demandera-t-on ici ce que je prétendais faire ? Je répondrai que je n'avais point de plan fixe encore ; mais comme je ne crains point de montrer le fond de mon ame à nud, je dirai que mes idées tournaient en général autour de trois moyens principaux ; l'exil des chefs des deux factions qui perdaient la République, l'expulsion de Soularvie, & la levée d'une contribution extraordinaire..... J'entendais que ce plan eût été suivi & réalisé SANS VIOLENCE, par la seule expression du vœu FORTEMENT PRONONCÉ d'une masse de Patriotes.*

Il finit par déplorer qu'il ait été accompagné de ce qu'il appelle *des accidens fâcheux*.

Quels aveux !.... Il est dont des scélérats donc les confessions sont pires encore que la liste de leurs crimes..... Que penser d'un assassin de grandes routes, conduit devant ses Juges, encore chargé de pillage, & couvert de sang, qui prétendrait faire éclater son innocence en leur attestant qu'il n'aurait point songé à égorger sa victime, si elle lui eût livré sa bourse lorsqu'il le lui avait *fortement prononcé*?..... Encore, les nombreuses victimes de l'affreux *Bousquet*, surprises au milieu du sommeil, n'avaient pas même tenté la plus légère résistance !! Oh dégradation ! Oh férocité !!

à des compatriotes, sur lesquels il n'osait déjà plus porter ses regards ; mais tôt ou tard il accomplira toute entière la prédiction que lui fit le vertueux Naville. *Vous mourrez*, lui dit-il, *sans oser lever les yeux vers le Ciel.* En attendant ce sort, Boufquet & ses complices éprouvent déjà celui que leur avait annoncé M. Chauvet : *Ils essayeront en vain, écrivait-il, de sortir de cette ville qu'ils ont désolée ; ils y seraient bientôt repoussés par le mépris & l'horreur du genre humain.*

Déjà quelques efforts qu'ait fait le Gouvernement pour consommer la révolution en achevant de pervertir l'esprit public, & de corrompre tout ce qui restait au peuple de morale & de rectitude ; chaque fois que le Conseil National est convoqué, il présente une majorité considérable toujours prête à désavouer la révolution, & à repousser ses auteurs de toutes les places qu'ils ont l'audace de postuler. Celui qui vient d'avoir lieu le 5 Avril, pour nommer les quatre Syndics de l'année, a eu grand soin de les choisir parmi les candidats les plus connus pour n'avoir point connivé aux forfaits de ceux qui sortaient de charge. Quelle que soit l'incapacité de ces nouveaux Syndics, leur installation a paru une véritable délivrance, par cela seul qu'elle a forcé leurs prédécesseurs à rentrer dans la foule ; & que celle-ci a pu se permettre de s'entretenir de leurs crimes, en attendant qu'elle leur en demande compte. On récite déjà avec indignation, que l'un d'entre eux, le Syndic *Gasc*, qui se trouvait en même temps membre du Clergé, a laissé exercer aux révolutionnaires toutes sortes d'indignités

contre les plus vertueux de ses anciens collègues. On dit, qu'afin de s'emparer des passions des hommes corrompus, il a tout-à-coup affecté des mœurs encore plus dissolues qu'eux, & qu'il a affiché, pendant tout le cours de la dernière révolution, la plus scandaleuse impiété & l'insensibilité la plus atroce. Des révolutionnaires qui l'avaient pressé d'ordonner quelques mesures pour mettre à l'abri d'un massacre général, les nombreux détenus qu'on en menaçait, l'accusent même de leur avoir répondu froidement : *J'aime mieux qu'il périsse trois ou quatre cent Aristocrates, que si un seul Patriote recevait une égratignure.*

Il avait eu pour digne adjoint dans son Syndicat, un artisan qui s'était rendu comme lui le favori de la précédente révolution, en la prêchant dans un Journal intitulé *Le Fils Duckesne*, dans lequel il ne réussit que trop à marcher sur les traces de l'infâme *Hébert*, en prenant le langage de l'irréligion & de la débauche ; production ordurière qui plaça le disciple à la tête de la Municipalité Genevoise, comme son maître *Hébert* était parvenu à gouverner celle de Paris.\* Choix flétrissans, année de dégradation, Syndicat pendant le règne duquel Genève a été couverte

---

\* Des deux autres Syndics, un voile épais semble envelopper encore la conduite de celui qui avait le commandement de la force publique ; mais il aura un grand compte à rendre au public, pour se disculper de la complicité dont on l'accuse. Quant au quatrième, il est resté absolument nul dans l'insurrection ; & si ce n'est pas être criminel que d'avoir siégé avec des usurpateurs, voici tout ce qu'on peut dire en sa faveur :

*Il n'est pas criminel, il n'est pas innocent.*

de sang & de crimes. Oh ! comment cette année s'effacera-t-elle de ses annales ? Comment détruire ce qu'a créé la révolution ? Comment ressusciter ce qu'elle a détruit ?

Les successeurs de ces criminels Syndics n'ont encore déployé d'autre caractère que la pusillanimité, appanage essentiel des hommes qui ont la faiblesse de se laisser enrôler dans un parti criminel, & qui n'ont ni le courage de le suivre dans ses crimes, ni celui de s'en séparer ; bien moins encore, celui de les punir. Placés entre les chefs des oppresseurs, qui affectent toujours une attitude menaçante ; entre les opprimés qui commencent à lever la tête, & les divers départemens de l'Etat, qui ont constamment refusé de reconnaître l'autorité révolutionnaire ; ces nouveaux Syndics ne savent que louvoyer ; ils cherchent à ménager également les deux partis, & s'occupent, par dessus tout, à les empêcher d'en venir aux mains. Cependant, leurs ménagemens les plus marqués sont en faveur des ardens révolutionnaires ; sans doute par cela seul, qu'ils en redoutent personnellement les attentats. Croirait-on, par exemple, que bien que *le grand Club Fraternel des Révolutionnaires de la MONTAGNE de Genève* ait été supprimé, cette affiche reste encore en lettres d'or sur la porte de ce bâtiment public ; & que le nouveau Gouvernement, malgré son desir sincère, n'a point osé la faire enlever, quoique ce mot soit proscriit en France, & qu'on affomme sans miséricorde, dans les contrées Françaises voisines de Genève, tout homme qu'on soupçonne avoir été accolé à la *Montagne de Paris* ?

Mais ce qui va paraître bien plus étonnant encore, c'est que, malgré l'énormité de la contribution forcée, les administrateurs de cette année se trouvent déjà, relativement aux finances, dans un état d'épuisement presque aussi critique que celui que leurs prédécesseurs avaient allégué l'année précédente, pour provoquer leurs exactions révolutionnaires. Les émigrations & la misère publique ont presque complètement tari la source, autrefois si abondante, des aumônes, & ont défféché celle des contributions annuelles : toute la vaisselle arrachée aux propriétaires a été bientôt frappée & émise ; & quant aux autres produits de la taxe révolutionnaire, ce qui en a été perçu jusqu'ici a été promptement dissipé, soit par l'approvisionnement des greniers de l'État ; soit par les distributions gratuites faites aux pauvres ; soit par les salaires des fonctionnaires publics, que la nouvelle Constitution a multipliés à l'infini ; soit enfin par les sommes considérables que le Département des Arts a prodiguées pour des objets de pur agrément. Au lieu de supprimer la plupart des agens subalternes, qui, bien loin d'aider la marche des affaires, ne font que l'entraver, le croirait-on ? le Gouvernement vient de porter ses premiers retranchemens sur la modique paie des membres du Clergé non destitués ; & il a suspendu toutes réparations aux édifices publics !

Il n'y a cependant encore qu'une année que s'opéra à Genève la subversion universelle des fortunes, & le versement des propriétés dans le trésor de l'État. Pour conduire le peuple à cette conquête, ses séducteurs lui avaient promis qu'à l'aide de ce trésor, il

aurait un gouvernement paternel, puissant, capable de secourir la classe indigente, & en état de travailler sans délai à des institutions durables, *propres à prévenir sa misère.*\* Quel prompt & affligeant décompte! Que sont devenues toutes ces pompeuses promesses? Quoi! de tant de spoliations, il ne reste plus que le remord; & la détresse des finances publiques couronne déjà la misère des individus!... Infortunés Genevois! Puisse du moins votre exemple être utile aux peuples à qui des corrupteurs semblables aux vôtres, promettaient de les conduire à l'âge d'or à travers le crime! Certes, il ne vous suffit pas d'expié vos misères en les supportant avec résignation: publiez-les vous-mêmes avec éclat; faites retentir toute l'Europe de vos gémissemens. Pour vous, l'unique moyen d'obtenir des autres nations le pardon du crime énorme que vous avez laissé commettre, c'est de leur en présenter les horribles résultats; c'est d'en faire pour eux un fanal qui les éclaire à temps sur le gouffre où vous a précipité la doctrine Française qu'on ose leur prêcher encore.

Au milieu de tant d'épreuves, le nouveau Gouvernement Genevois en trouve de non moins inattendues dans la difficulté de faire marcher la nouvelle Constitution dont il se trouve le ministre, & qui n'avance que par secouffes. Chaque rouage dont on fait l'essai est arrêté ou brisé par des frottemens ou des contre-coups, dont la Convention Genevoise ne

---

\* Voyez page 38.

s'était pas même douté, & auxquels, ajoute encore l'impéritie des nouveaux fonctionnaires publics. Les divers départemens de l'Etat s'arrêtent ou se jaloufent mutuellement ; & les révolutionnaires ne trouvent pas parmi eux un feul homme en état de débrouiller ce petit chaos politique, ou capable de donner à l'administration une marche ferme & fure. Tout étonnés de voir que leur Constitution Démocratique ne peut pas mieux *marcher* que celle des Français, les auteurs parlent déjà ouvertement de la modifier en la simplifiant encore, tandis que la très-grande pluralité du peuple Genevois jette des regards de regrets & d'amour fur la Constitution mixte dont ces légiflateurs empiriques l'ont privé. Si les principes de l'égalité absolue ont produit une pareille confusion dans une bourgade de 25 mille ames, accoutumées à une grande égalité politique, doit-on s'étonner que la Convention Française, qui en représente vingt-cinq millions, vienne d'être enfin forcée de leur avouer que cette *égalité absolue n'est qu'une chimère* ?

Mais ce qui ajoute, plus que tout le refte, aux embarras du nouveau Syndicat Genevois, c'est que, d'un côté, il s'est impofé la loi de contenir les anarchiftes, qui, fous l'ancien, avaient contracté l'habitude d'affaillir tous les individus qui leur déplaisaient ; & que, de l'autre, la fréquence de ces outrages, & leur impunité, ayant enfin pouffé au défefpoir la jeunesse du parti qui y était en butte, lui ont fait prendre la ferme réfolution de fe défendre au rifque même d'un massacre général, qu'on lui avait fans cefse représenté comme inévitable en pareil cas. Un

état si violent devait amener quelque crise, & elle pouvait être terrible : il n'en est cependant résulté qu'un léger incident qui, quoique d'abord fort alarmant, ne peut avoir que des suites heureuses.

Le 27 Mai, à la réception des lettres de Paris, qui annoncèrent le triomphe complet de la Convention sur les Jacobins de cette capitale, quelques-uns de ceux de Genève recommencèrent leurs aggrèsions pour faire croire qu'ils ne se regardaient point comme affaiblis par une semblable catastrophe ; & ils affaillirent, dans une place publique, un jeune homme, qui portait une cravate verte, espèce de signe de ralliement que quelques Genevois, ennemis déclarés de l'anarchie, ont adopté, comme à Lyon, en signe d'espérance. Celui-ci tira un poignard, dont il tua son agresseur, membre du fameux Tribunal Révolutionnaire, & blessa l'un de ses satellites. Le Gouvernement, qui avait prévu quelque rixe semblable, & qui avait même pris des mesures pour la prévenir, fit très-prudemment prendre les armes à toute la milice. Celle-ci se rangea sans balancer sous ses ordres, à l'exception des insurgens de la nuit du 19 Juillet, lesquels, au nombre de 120 à 140, se jetèrent de nouveau sur le Parc d'Artillerie, en menaçant de se venger eux-mêmes, si l'on ne vengeait pas la mort de leur collègue. Ils se trouvaient en insurrection ouverte, par cela seul que le poste dont ils s'étaient emparés, n'était point le leur, & qu'ils refusèrent expressément de poser les armes, lorsque le Gouvernement en donna l'ordre général. L'occasion était belle pour les combattre, puisque, parmi les révolutionnaires eux-mêmes, on eût trouvé un nombre suffisant de citoyens qui n'au-



raient pas mieux demandé sans doute que ce prétexte honorable de se purger du sang innocent dans celui des vrais coupables; & cette vengeance éclatante prise les armes à la main, aurait suffi pour les rétablir dans l'opinion de l'Europe. Le Gouvernement n'a point osé y concourir: soit faiblesse réelle, soit prudence peut-être, il a préféré, comme tous les gouvernemens timides, négocier avec les insurgens. Ceux-ci lui rendirent le Parc d'Artillerie, à condition que le jeune homme qui avait donné le premier exemple d'une résistance si utile à l'ordre public, serait jugé dans le même jour. Heureusement il s'était évadé; les Juges l'ont condamné à mort par contumace, en lui imputant à crime, non point de s'être défendu, mais de s'être servi d'un poignard préparé à cet effet, & non d'un couteau ou autre arme occasionnelle.

Si cet incident a montré la nullité du Gouvernement; la réunion de toutes les classes pour lui prêter leurs forces contre les anarchistes, a suffi pour convaincre ceux-ci de leur extrême faiblesse. Tout est bientôt rentré dans l'ordre précédent, à cela près, que les émigrations ont augmenté, qu'il existe un scélérat de moins, que ses associés paraissent salutairement effrayés, & que, suivant toute apparence, ils n'oseront plus recommencer les agressions individuelles, qui ont tant flétri Genève depuis trois ans.

L'exposé qu'on vient de lire suffit pour faire comprendre qu'il y a, dans ce moment à Genève, trois partis distincts qui correspondent très-exactement à ceux qui divisent la France.

Le premier est celui des *Ultra-révolutionnaires*, ou, autrement dits, *Jacobins*; lesquels ont dominé un moment leurs maîtres en outrepassant leur propre doctrine. Ce n'était point à une révolution qu'aspirait cette classe, mais à une suite de révolutions, c'est-à-dire à un ordre de choses qui eût mis habituellement à l'ordre du jour les violences & le pillage dont elle a fait un premier essai avec tant d'impunité. Il paraît qu'à Genève, encore plus qu'en France, on s'était exagéré les forces de ce parti; & l'événement qu'on vient de voir, a fourni, pour la première fois, le dénombrement de ceux qui se sentent la conscience bourrelée, & qui s'attendent à la vengeance des loix, si elles reprennent leur empire. Sans doute c'est une espèce de consolation pour tout Genevois qui gémit aujourd'hui de porter ce nom, de penser que le parti qui a bouleversé sa patrie, ne présente pas la centième partie de la communauté: encore, comme il renferme beaucoup d'étrangers, qu'il suffira d'expulser; on peut se flatter qu'en choisissant, parmi le reste, les plus grands criminels, on pourra venger la liberté de Genève, & ses loix, sans avoir besoin, peut-être, de verser autant de sang coupable, qu'il a été versé de sang innocent.

Le second parti est celui des *Révolutionnaires*; dans lequel on ne doit point comprendre ceux qui, dominés par la terreur, ont paru s'associer à Bousquet en 1794; mais uniquement ceux qui firent, en 1792, ce qu'ils appelaient alors *la conquête de l'égalité absolue*. Or, ce parti ne peut point se dissimuler qu'il a reçu l'annonce certaine de sa défaite dans l'aveu que vient

de faire la Convention Française, que cette égalité politique *n'est qu'une chimère*. La distinction qu'elle cherche à rétablir entre les citoyens actifs & non-actifs, est le prélude assuré de la résurrection des loix de Genève, qui n'admettaient dans l'Assemblée Législative que la partie de la population qui y était propre. D'ailleurs, les plus honnêtes entre les partisans de cette égalité absolue avaient été défenivrés à Genève, bien long-temps avant les Girondins Français. Quelque grande que soit pour eux la difficulté de revenir en arrière ; tout annonce qu'ils auraient, à cet égard, devancé leurs instituteurs, s'ils l'avaient osé, & s'ils n'étaient pas retenus par l'un de leurs chefs nommé *Anspach*, qui, par son fanatisme défendra, le plus long-temps qu'il pourra, cette égalité chimérique, & qui verrait plutôt bouleverser de nouveau la République, que de ne pas prolonger l'essai de la nouvelle Législation, dont il se croit le Lycurgue. Cet énergumène politique, qui ne ferait que ridicule si ses opinions extravagantes n'avaient pas amené tant de fléaux sur Genève, passait encore, il y a trois ans, pour un homme tout rempli de courage, de religion & de patriotisme : cependant, à l'approche de l'armée Française, il déserta lâchement sa patrie, tandis que tous les jeunes ecclésiastiques, ses collègues, s'armèrent pour la première fois, afin d'en défendre les remparts : il n'y rentra qu'après le danger, encore fut-ce pour y prêcher l'égalité absolue ; & il ne tint pas à lui de l'étendre jusques sur la religion, en faisant admettre indistinctement toutes les religions, toutes les superstitions du monde dans

Genève, le berceau du Protestantisme. Bientôt après la dissolution de l'Assemblée Nationale, où il s'était trouvé réduit à l'honneur du second rôle, il abdiqua son ministère évangélique, pour se faire élire Procureur-Général, Magistrature éminente qui l'instituait Défenseur Spécial des loix de Genève, & qui, lorsque celles-ci étaient violées, ou menacées de l'être, l'autorisait à forcer la porte du Conseil Exécutif pour lui faire des *Remontrances*.

Dans une occasion assez semblable, & non moins périlleuse, l'un de ses prédécesseurs, le Procureur-Général *Du Roveray*, lui en avait donné l'exemple, en dénonçant avec éclat, au Gouvernement, la conspiration que le Comte de Vergennes trâmait contre les loix de Genève, & qu'il commença à accomplir en exigeant impérieusement la destitution de ce Magistrat. *Anspach*, qui n'a pas osé l'imiter, ne cesse cependant point encore de parler de son *énergie romaine*, quoiqu'on en ait eu la juste mesure depuis la révolution de 1792; car ce patriote, jusques-là si intrépide, lorsqu'il réclamait les droits du peuple en présence du peuple, n'a plus été qu'un magistrat faible, toutes les fois qu'il s'est agi de ramener ce peuple à ses devoirs, ou de l'arrêter dans ses écarts. Il est même un de ceux qui ont le plus contribué à paralyser les magistrats révolutionnaires en leur opposant souvent la maxime favorite des Girondins : *Qu'il serait trop dangereux de s'exposer à irriter un parti violent*. Maxime pusillanime qui causa leur défaite, & qui produisit à Genève ainsi qu'en France le triomphe sanglant du Jacobinisme.

Telles sont cependant encore les racines du fanatisme démocratique de ce Genevois, que, tout en déplorant la seconde insurrection comme une œuvre de barbarie, il n'en persiste pas moins à défendre celle de 1792, comme le chef-d'œuvre de la raison & de la philosophie ; & qu'il se dit toujours le meilleur ami de la liberté ; comme s'il avait pu inventer quelque nouvelle espèce de liberté, qui ne consistât pas toute entière dans l'autorité des loix ; ou comme s'il pouvait nier d'avoir aidé à renverser les anciennes, & d'avoir laissé violer les nouvelles !

Je suis loin de le soupçonner d'avoir trempé dans les attentats du 19 Juillet ; mais quoiqu'il fût instruit plusieurs jours à l'avance, qu'on organisait une insurrection, il se contenta d'aller pérorer contre elle dans le grand Club, où sa voix fut aisément étouffée ; & lorsque cette insurrection eût éclaté, il se borna à répandre des larmes stériles, tandis qu'on versait le sang autour de lui. Il est vrai qu'à peine furent consommés les crimes dont il venait de rester spectateur consterné, qu'il s'est mis à publier des Jérémies, où il atteste les angoisses auxquelles il s'est trouvé en proie pendant la violation des loix, pour le maintien desquelles il devait mourir à son poste, puisqu'il s'était fait confier celui de leur défenseur.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'ajouter ici, qu'avant cette époque, cet ecclésiastique était Régent de Collège, place qu'il honorait, où il était honoré, & dont il remplissait tous les devoirs d'une manière distinguée. Tout-à-coup, brûlant de sortir de sa sphère, il se crut en état de donner à sa

patrie une nouvelle législation, & pressa plus que personne l'idée de cette Convention Genevoise, où il ne doutait point d'occuper la première place. Elle lui fut cependant bientôt enlevée par un autre ecclésiastique nommé *Gasc*, bien supérieur à lui en capacité, & qui se servit d'*Anspach* comme d'un instrument aveugle pour les entreprises ultérieures que celui-ci ne soupçonnait point, & que l'autre méditait déjà. Pendant qu'elles se préparaient, *Gasc* amusa son collègue en lui laissant rédiger, sous le nom de loix, une foule d'absurdités métaphysiques, & entre autres, une *Déclaration des Droits*, où *Anspach* en ajouta une autre *des Devoirs*, à l'aide de laquelle il se flatta d'avoir surpassé ses maîtres les Français, & crut bonnement avoir épuré, par quelques phrases de morale, tout le poison de la doctrine insurrectionnelle que renfermait la première.

Dès que leur législation eût été achevée & adoptée, *Gasc* se fit élire Syndic ; & il faut convenir que si, comme il l'avait annoncé, il eut eu la ferme volonté de faire le bien, ou seulement d'arrêter le mal, il était propre, par ses talens, à conduire la République, même dans un temps orageux. Pour avoir sa part aux honneurs, son co-opérateur *Anspach*, sans aucune lumière administrative, postula, de son côté, l'une des magistratures qui en exigeaient le plus. Il est vrai qu'à leur entrée dans cette nouvelle carrière, *Gasc* ne réussit plus à associer *Anspach* à ses projets subversifs ; mais on a vu que ce dernier ne fut rien faire pour les prévenir, bien moins encore pour les combattre. Quoiqu'absolument dépourvu de toute connaissance

des hommes, & des affaires, il s'était laissé porter à la tête d'une faction populaire, & maintenant il se croit en droit de lui reprocher avec amertume, des écarts & crimes qui ne devraient point le laisser lui-même tranquille avec sa conscience. Déplorable exemple de l'effet des révolutions qui, en bouleversant les États les plus heureux, flétrissent les individus les plus estimables ! Elles les arrachent aux seules fonctions auxquelles ils puissent être propres, & les élèvent bientôt à des postes où leur incapacité les expose inévitablement à voir changer en mépris, & même en haine, l'estime dont ils jouissaient dans leurs vocations subalternes.

Le troisième parti est celui que les Jacobins Genevois tentent toujours de flétrir par l'imputation d'*Aristocratie* ; comme s'il pouvait exister dans l'univers une aristocratie plus dévorante que celle qu'ils ont réussi à exercer eux-mêmes depuis trois ans ! Quoique les chefs naturels de ce parti, c'est-à-dire les magistrats destitués en 1792, se trouvent, pour la plupart, dispersés ; il se grossit à vue d'œil de la foule des révolutionnaires convertis, qui gémissent sur le passé, mais qui ne savent quelle route prendre pour reconquérir leurs loix fondamentales, & pour en rappeler les dignes Ministres. Ce parti, jusqu'ici le moins prononcé, réunit déjà le plus grand nombre ; & il soupire après le rétablissement de l'ancien régime, sans oser néanmoins exprimer trop fortement ce vœu, tout ardent qu'il est, ou sans se flatter de le voir réaliser, avant que le dénouement de la Révolution Française permette à Genève de s'affurer s'il lui sera permis de rétrograder

rétrograder avec quelque confiance vers son *ancien régime*. Quelqu'obscur que soit l'avenir, quelque triste que soit le présent, le parti des loix ne peut point se permettre de composer avec elles. Leurs anciens ministres leur doivent, ils se doivent à eux-mêmes de ne prêter l'oreille à aucune autre proposition qu'à celle de replacer la République précisément au point où elle en était lorsque le parti Girondin la condamna au sacrifice de ses loix antiques.

Tels sont les trois partis qui la divisent (1) ; mais

(1) Il se forme, dit-on, un quatrième parti, qui prétend se placer également entre les anarchistes de 1794, les partisans de la révolution de 1792, & ceux de la Constitution qu'elle renversa. Cette espèce de Coalition n'a présenté jusqu'ici qu'un mélange d'efforts impuissans & confus ; elle est composée des hommes les moins marquans des deux derniers partis ; hommes faibles & timides, qui achèteraient volontiers une paix momentanée par les sacrifices les plus durables, & qui ne savent jamais distinguer les époques où la modération cesse d'être une vertu, & devient même un crime. Trois d'entre eux viennent d'accepter hardiment la commission d'essayer quelque espèce d'amalgame entre le nouveau Code de la Convention Genevoise, & les anciennes loix qu'elle avait mises au rebut avec tant de dédain.

Ces trois Commissaires se figureraient-ils qu'il leur fût permis de corriger une usurpation violente par un arbitrage amical ? Auraient-ils oublié que toute loi, tout changement, introduit par la violation des formes constitutives doit être effacé jusqu'à sa dernière trace, lorsqu'on veut revenir à l'ordre ? Aucun principe n'est plus nécessaire que celui-là, dans un Etat libre, & sur-tout dans un petit Etat dépendant de ses voisins par sa faiblesse. Comment les Genevois avaient-ils préservé si heureusement jusqu'ici leurs loix, des innovations du peuple, des usurpations de l'aristocratie, & des attentats de la Cour de France ? Ce fut sur-tout en ne se



leur réunion prochaine ou tardive autour de l'*ancien régime*, est d'autant plus assurée, que ce mot, tout proscriit qu'il est autour d'eux, ne peut leur rappeler

---

permettant jamais de donner le caractère de loix à aucune espèce d'actes arrachés par des violences, soit du dedans, soit du dehors. C'est ce principe qui, après la mort du Comte de Vergennes, rallia tous les citoyens pour renverser la Constitution qu'il leur avait imposée en 1782. Leur attachement inébranlable à ce principe conservateur peut seul les sauver encore. Si l'on entreprend de changer, non-seulement ce qui existe, mais ce qui existait, à quoi s'arrêtera-t-on? Où trouvera-t-on le concert des opinions? & quelle confiance pourrait-on placer dans la durée de toute capitulation coupable qui en résulterait? Ce dont il doit être aujourd'hui question, ce n'est point d'aristocratiser, ou de démocratiser la Constitution renversée en 1792, mais uniquement de la rétablir. C'est vers ce point fixe & unique qu'il faut que les Genevois rétrogradent. Si leur Constitution n'est pas parfaite, elle contient du moins en elle-même tous les moyens de perfectionnement. Quand toutes ses formes constitutives lui auront été rendues, c'est alors & alors seulement que, si les circonstances le requièrent, ils pourront toucher, mais avec lenteur & réflexions, à un corps de loix, qui présentent un ensemble complet, & une organisation éprouvée, dont ils connaissent si bien tous les résultats.

Le Genevois ami des anciennes loix n'a donc, pour le présent & pour le futur, qu'un seul moyen de salut; c'est de se soumettre, temporairement, aux nouvelles loix, & d'en aider même les ministres provisoires, en tout ce qui concerne la police & le maintien de l'ordre social; mais pour tout ce qui concerne l'ordre politique, cet ami des loix renversées doit rester absolument passif; il doit se condamner à la plus profonde inaction, en attendant que se dénoue la grande révolution à laquelle celle de Genève est subordonnée. Qu'il se rappelle que les Girondins n'ont permis à sa patrie de rester *détachée de leur système politique* que sous la condition expresse qu'elle OBEIRAIT A LEUR IMPULSION MORALE. Il ne reste donc, pour le moment, à Ge-

que les idées les plus douces d'une liberté sage, qui avait élevé leur petite patrie au plus haut degré de prospérité possible, quoique ses divisions intestines en eussent arrêté quelquefois le cours. Le retour périodique de ces divisions (1) a fait croire à quel-

---

nève, qu'à subir son sort, quelque désastreux qu'il soit. Tôt ou tard le moment viendra pour elle d'en rappeler à l'Europe en lui exposant combien elle s'est débattue avant de s'y soumettre, & combien il lui devint impossible d'y résister, lorsqu'après la conquête de la Savoie, elle se trouva entièrement enclavée dans le territoire Français. Mais si, avant cette époque, les anciens membres du véritable Corps Législatif de Genève concourent à un seul acte par lequel on puisse leur imputer d'avoir librement & volontairement renoncé à une Constitution que, jusques-là, il n'avait pas été en leur puissance de défendre ; ils produiront de nouvelles incertitudes dans l'esprit de leurs compatriotes ; ils affaibliront le parti qui réclame les anciennes loix ; & ils perdront une grande partie de l'intérêt précieux qu'ils ont inspiré aux Etats qui les envisagent à juste titre comme les victimes de leur attachement aux formes antiques de la République. Le grand jour de justice qui s'approche ne serait plus pour Genève un jour de délivrance ; elle se trouverait sans point de réunion au dedans, & sans protecteurs au dehors.

(1) Sans entrer ici dans les détails d'une imperfection particulière aux loix de Genève, & qui avait laissé subsister le principe d'un conflit durable entre les divers Conseils de l'Etat, sans prétendre non plus justifier ici ni la naissance ni le trop fréquent retour de ces conflits, dont on s'était flatté d'avoir enfin détruit le principe en 1791 ; il m'est permis de dire du moins que, jusqu'alors, les divisions des Genevois elles-mêmes avaient toujours porté le sceau de leur attachement à leurs loix fondamentales, puisque, loin d'avoir pour objet le renversement de ces loix ; elles ne roulèrent au contraire que sur le sens qu'on devait donner à la lettre de ces mêmes loix, pour les conserver intactes : mais ce que je me sens

ques étrangers que ce Régime était une *pure démocratie*, c'est-à-dire le plus impur de tous les Gouvernemens, & qu'en conséquence, les citoyens qui l'avaient défendu, devaient être les partisans de cet absurde système. Rectifier cette erreur sera en même temps le meilleur moyen de faire tomber l'accusation opposée d'*aristocratie héréditaire*, sur laquelle les Français motivèrent, en 1792, l'anathème qu'ils lancèrent contre la Constitution de Genève.

Cette Constitution était *démocratique* dans le sens ordinaire de ce mot; & je ne balance point à affir-

sur-tout pressé d'ajouter, c'est que ces débats, dont les voisins de Genève lui ont si souvent reproché l'éclat, n'en auraient point eu, peut-être, si ces mêmes voisins, & en particulier la Cour de France, ne s'était pas obstinée à y prendre part; & si par un aveuglement dont on ne peut rendre compte, elle n'avait pas fait un point de sa politique de perpétuer les partis dans Genève, en donnant sans cesse à l'un d'eux de funestes espérances de protection, comme à l'autre de trop justes craintes d'oppression. Avant l'intervention des étrangers, nos discussions n'étaient pour ainsi dire que des discussions de famille. Ce furent les intrigues perpétuelles du Cabinet de Versailles qui les aigrirent, les prolongèrent, les firent dégénérer en agitations violentes, & qui forcèrent les Genevois à en appeler, par leurs écrits, au tribunal de l'opinion publique. Au surplus, & ceci dit tout en faveur de la Constitution de Genève, elle avait eu la force de résister à tant de chocs. Si la liberté publique & individuelle plièrent de temps en temps, elles ne tardèrent guères à se relever avec de plus fortes racines; & pour abattre ce monument de plusieurs siècles, pour forcer les Genevois à l'abandon de leur Constitution fondamentale, il a fallu que la Convention Française les plaçât dans la cruelle alternative de renoncer, ou momentanément à leurs loix, ou à leur indépendance pour toujours.

mer qu'elle devait continuer à l'être, soit pour se conformer aux mœurs & aux habitudes du peuple pour qui elle avait été faite, & qui s'y était peu à peu amalgamé ; soit pour exciter l'émulation de tous les genres de talens, dans une ville qui n'offrait à ses habitans que des ressources artificielles & précaires ; soit enfin pour prévenir une trop grande inégalité, qui aurait été sur-tout un mal dans un Etat circonscrit à l'enceinte d'une ville, où tous les individus se connaissaient, & où tous les amours-propres se trouvaient journellement en contact. Mais cette démocratie ne tombait point dans cet excès de faire passer, par les mains de la multitude, la préparation des loix, l'exercice du pouvoir administratif, ou les fonctions judiciaires. Le Conseil National, en qui résidait la souveraineté, ne pouvait agir que par des formes déterminées ; & il s'était imposé à lui-même les limites les plus salutaires. Les Girondins, en lui ordonnant de les briser, les appelèrent des *chaînes déshonorantes* ; ils flétrirent notre Assemblée du Peuple du nom de *Classe privilégiée d'Aristocratie héréditaire*. Enfin, ils la condamnèrent à renoncer à ses loix, en les appelant avec mépris, *des loix populaires en apparence, quoique faites en réalité par les Grand & Petit Conseils.* (1)

L'examen de ces accusations des Girondins ne sera peut-être point inutile pour celui du nouveau

---

(1) Ce sont les propres expressions de l'anathème que le Comité Diplomatique de la Convention Française lança contre la Constitution de Genève, le 2 Novembre 1792.

régime politique, qu'eux-mêmes ils proposent aujourd'hui à leurs compatriotes.

Sans doute que l'autorité du Conseil souverain était balancée à Genève par celle des deux autres Conseils ; & peut-être l'immortel *Montesquieu* n'avait-il pas moins porté ses regards sur notre petite fourmillière, que sur la Grande-Bretagne, lorsqu'il écrivit ces mots profonds, qui contiennent tous les secrets de la liberté politique : LE POUVOIR ARRÊTE LE POUVOIR. Certes, il fallait toute la présomptueuse ignorance des législateurs Français qui se font vantés d'avoir laissé si loin d'eux ce grand homme, pour ne s'être pas même douté que les nombreuses limites que les Genevois avaient imposé à leur démocratie, étaient la meilleure sauve-garde de sa durée & de leur liberté.

Ces limites étaient de trois espèces :

1°. L'Assemblée du Peuple, à qui le Pouvoir Législatif avait été réservé, n'admettait point dans son sein la partie de la population qui est essentiellement impropre à l'exercer. Ce Corps n'était composé que d'environ les deux tiers des Genevois âgés de 25 ans ; encore ceux qui y avaient droit en étaient-ils exclus dès qu'ils devenaient insolvables, ou qu'ils étaient assistés par les bourses publiques. J'ai exposé, pages 3 & 19, comment on en avait graduellement facilité l'accès à la classe des *Natifs* ; & peut-être les lecteurs éclairés, bien loin d'accuser le Corps des citoyens d'avoir été trop resserré, feront-ils plutôt tentés de lui reprocher de ne s'être pas suffisamment assuré de l'indépendance pécuniaire de ses

membres. Quoi qu'il en soit, cette Assemblée, qui possédait au moins les dix-neuf vingtièmes de toutes les fortunes de l'Etat, s'était toujours montrée incorruptible, indépendante, & pure; & si elle n'admettait point dans son sein le corps entier de la peuplade, elle représentait fidèlement en toute occasion, le vœu des dernières classes du peuple qui s'en trouvaient exclues. On se rappelle que la Convention Française y fit introduire celles-ci en proclamant dans Genève, *Qu'il n'y avait de république que là où il y avait égalité de droits, & que ce ne serait qu'en déchirant les odieuses pancartes de Citoyens & de Natifs, que les Genevois deviendraient enfin des républicains.* (1) Il fallut également, pour plaire de plus en plus aux Français, fixer à l'âge de vingt-un ans celui de la majorité des Genevois, qui jusques là n'avait commencé qu'à vingt-cinq. Dès-lors l'Assemblée du Peuple, dans laquelle on trouvait autrefois beaucoup de dignité, & un esprit de corps qui lui imposait de rendre ses Décrets respectables à ceux qui n'y concouraient pas, n'a plus eu ni dignité, ni retenue, ni esprit public; & elle s'est bientôt attribué, à titre de loix, la sanction d'une foule de réglemens purement administratifs. Ceux qui en étaient l'honneur, ou en ont été expulsés, ou s'abstiennent de s'y rendre, afin de protester ainsi autant qu'il est en eux, contre tant d'usurpations. Enfin, ce qui est bien autrement remarquable encore, c'est que plus de la moi-

---

(1) Rapport du Comité Diplomatique fait par Brissot, à la Convention Française, le 2 Novembre 1792.

tié des nouveaux membres qui avaient tant ambitionné cette association, dédaignent d'en profiter : déjà ils négligent leur devoir le plus solennel, celui de se rendre dans le Conseil National, & semblent, en s'en éloignant, avouer eux-mêmes qu'ils l'ont dégradé. Comme leur admission dans ce Corps était toujours pour leurs familles une décoration, & qu'elle devenait souvent la récompense gratuite de leurs talens, ils ont fait une autre perte qu'ils ne prévoyaient guères ; car, en tarissant la source des récompenses nationales, ils se sont en quelque sorte appauvris d'émulation & d'honneur ; & si je puis me servir d'une expression du jour, en prenant d'assaut le droit de cité, ils l'ont *démonétisé* à leurs propres yeux. Tels ont été jusqu'ici, pour Genève, les effets de l'universalité du droit de suffrage.

2<sup>o</sup>, Toute populaire & démocratique que paraissait cette Assemblée, elle s'était sagement interdite l'initiative des loix ; car bien qu'elle se fût spécialement réservé le Pouvoir Législatif, elle s'était astreinte à ne l'exercer jamais que par sa sanction, ou son *veto*, opération qui se faisait sans débats quelconques, & dans laquelle les citoyens, au nombre de 1500 ou 2000, donnaient dans le plus profond silence, leurs suffrages qui étaient reçus & relevés en peu d'heures. Il est vrai qu'en cas d'abus de la part du Corps Exécutif, ou en cas d'interprétations qu'on lui contestait, le Conseil National pouvait rappeler à lui les matières de législation ; mais il ne le pouvait que par une marche lente, mesurée, qui excluait les faillies de la passion, & qui circonscrivait toujours le peuple dans les bornes

de la sanction & de son *veto* ; on n'avait donc point à craindre qu'en suivant cette marche constitutionnelle, la législation fût livrée aux caprices du moment, ou aux innovations qui ont renversé toutes les démocraties.

Il faut observer encore que l'Assemblée du Peuple ne pouvait jamais être convoquée & présidée que par les Petit & Grand Conseils ; & que ceux-ci ne pouvaient lui proposer aucun projet de loi, sans l'avoir séparément discuté, & sans avoir concouru à son adoption. Ce qui arma le plus l'intolérance des Français contre ce système social, c'est qu'il renfermait l'inamovibilité du Conseil Exécutif, & qu'il exigeait son assentiment préalable aux lois dont on le constituait le ministre ; combinaisons politiques qui, toutes deux, faisaient la plus forte satire de leurs propres idées, & qui les excitèrent d'autant plus à déclarer la guerre à notre Constitution, qu'ils découvrirent bientôt qu'elle n'était pour ainsi dire autre chose que la Constitution Anglaise en miniature.

Qu'on me permette à ce sujet un rapprochement qui, au premier apperçu, pourra paraître disparate, mais qui est cependant plus juste qu'on ne pense : c'est que, sous des formes diverses, ou en apparence renversées, les élémens de ces deux Constitutions, & leur combinaison, étaient précisément les mêmes. L'unique différence essentielle est que, dans les trois Royaumes de la Grande-Bretagne, la sanction des lois, & le *veto*, résident dans un Chef unique & héréditaire ; tandis que, dans la petite Communauté de Genève, ces deux attributions avaient



été réservées au Corps des citoyens. Reste à prononcer s'il n'eût pas été tout aussi absurde de proposer un Roitelet à cette bourgade, qu'il pourrait l'être de soumettre à des *Assemblées Primaires* la sanction des loix Britanniques. Ainsi, quoique la Constitution de Genève fût Démocratique, dans le même sens que celle de l'Angleterre est Monarchique; toutes deux établissaient la liberté politique sur les mêmes bases; parce qu'en dernière analyse, chacune d'elles se dirigeait le Gouvernement suivant le vœu de la partie éclairée de la nation; parce que toutes deux étaient tempérées, & parce que chacune d'elles avait précisément adopté les mêmes tempéramens. Leur ressemblance dans les détails était même plus parfaite qu'on ne le croirait, d'après les principes généraux d'analogie que je viens d'exposer. Genève avait un Souverain qui était la source de tous les honneurs, qui nommait à tous les emplois, & qui n'avait cependant d'autre droit sur les loix que celui de les sanctionner. Des deux Chambres qui préparaient nos *Bills*, l'une, la plus nombreuse, était élue pour sept ans; l'autre l'était à vie. Si donc nos loix ne pouvaient être que le résultat d'une lutte de trois pouvoirs, & d'un concert de trois volontés, chacune de ces deux Constitutions pouvait également prendre pour sa devise, *Ponderibus librata suis*; & Genève, non moins que la Grande-Bretagne, présentait, quoiqu'infiniment petit,

*Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble.*

La Convention Genevoise, qui travailla en quelque manière sous la dictée de celle de France, crut,

comme elle, simplifier tout, en renversant l'un des contrepoids, & en se débarrassant des régulateurs. Au lieu de deux Conseils Législatifs, dont le concert était nécessaire pour la rédaction de tout projet de loi, elle n'en a voulu qu'un seul; encore a-t-elle réduit à une pure fiction la prétendue initiative de ce Corps, en décrétant que ses membres seraient renouvelés chaque année, c'est-à-dire placés chaque année sous la main du peuple. Les dangereux effets de cette nouvelle organisation n'ont pas tardé à se développer. Comme le nouveau Corps auquel on vient de confier exclusivement la préparation des loix, n'a plus été appelé à les peser avant de les soumettre à l'Assemblée du Peuple; à peine celle-ci les a-t-elle sanctionnées, que le Conseil Administratif, privé de son ancien concours, déclare qu'elles sont inexécutables, & le démontre au peuple, qui se trouve perpétuellement forcé de les révoquer. Présage assuré du sort inévitable qui attend celle des Français, si, dans la fougue de leur esprit d'entreprise, ils tentent d'essayer la nouvelle Constitution qu'on leur propose, ou s'ils se flattent de faire jamais exécuter avec quelque fidélité leurs Décrets Nationaux par des ministres qui n'y auront point concouru, & auxquels on les dictera comme des ordres, sans leur avoir demandé s'ils leur paraissent dangereux, utiles, ou même exécutable. Que la France essaie, si elle le veut, d'une combinaison aussi absurde, l'expérience ne tardera pas à lui apprendre qu'un pareil Corps Exécutif se trouvera institué, non point pour respecter les loix, mais précisément pour les mépriser, les haïr, & les laisser violer.

3°. La Constitution fondamentale de Genève, en confiant au peuple l'élection de tous les Officiers publics, l'avait sagement astreint à ne choisir ses Magistrats supérieurs que dans les Corps inférieurs, qui étaient pour eux une carrière d'instructions & d'épreuves, pendant le cours prolongé de laquelle on avait tout le temps & tous les moyens de juger ceux qui s'y vouaient. Voici la marche que prescrivaient nos loix pour les Elections. Le Grand Conseil était la première pépinière, où il s'agissait d'abord de se faire introduire; car c'était de ce Corps qu'étaient exclusivement tirés les Magistrats de police, & tous ceux qui remplissaient les départemens inférieurs de l'administration, avant de postuler l'élection de Conseillers d'Etat. Finalement, ce n'était que dans le Corps de ces derniers, c'est-à-dire dans le Petit Conseil, que le peuple pouvait choisir annuellement ses quatre Syndics, Chefs suprêmes de la République. On conçoit combien une pareille marche des élections modifiait la prérogative du peuple à nommer tous ses officiers; & combien elle le préservait de tous jugemens précipités. On conçoit en même temps combien ce passage à travers tant d'épreuves préparatoires & successives devait tempérer l'esprit naturellement aristocratique des Administrateurs. On conçoit qu'ils avaient tout le temps de se faire connaître, comme aussi tous les moyens d'étudier les affaires & les hommes. On conçoit enfin comment l'ardeur de la jeunesse était forcée de céder le pas à l'expérience de l'âge; précaution indispensable pour les petits Etats, par cela seul que la conservation étant leur

principal objet, ils ont infiniment plus besoin, pour l'atteindre, d'être dirigés par la grave circonspection de l'âge avancé que par l'énergie de la jeunesse.

La Convention Genevoise rejeta avec mépris toutes ces gradations qu'avaient établies nos loix antiques ; & répétant en chorus avec les Révolutionnaires Français que le patriotisme valait mieux que les lumières, elle décréta que les choix d'un peuple libre devaient être illimités, & que notre Conseil National pourrait porter immédiatement tout citoyen aux premières places. C'était-là vraiment décréter la Démagogie. On vient de voir les choix flétrissans qui en font résultés ; & Genève peut déjà prononcer par l'expérience, que même dans les Démocraties l'autorité ne tire pas moins sa force du lustre personnel de ceux qui en sont revêtus, que de la puissance qu'on leur confère.

Ce qu'il y a de vraiment bizarre, c'est que le même parti Girondin qui nous avait conduits à renoncer à toutes ces épreuves épuratoires, vient de les proposer gravement à la Nation Française comme une découverte admirable qui lui garantira désormais les lumières & la capacité de ses Représentans. En annonçant cette brillante invention, la *Commission des Onze* a eu la modestie de l'attribuer à Rousseau & à Mirabeau ; mais elle s'est bien gardée d'ajouter que ceux-ci en faisaient honneur à Genève ; car on n'eût pas manqué de demander, comment cette même Genève fut amenée, il y a deux ans, à renverser cette loi, la plus tutélaire de toutes pour un petit Etat,

quoique peut-être l'une des plus absurdes qu'on puisse proposer à un grand Empire. (1)

Telles étaient les principales limites de la Démocratie de Genève. C'est à la faveur de ces sages limites, que ce petit Etat, situé entre tant de voisins puissans, avait maintenu son indépendance si souvent en péril, qu'il avait conservé jusqu'ici ses loix fondamentales à travers tant d'orages intérieurs auxquels il échappait constamment; enfin, qu'il s'était signalé dans les sciences & dans les arts, & qu'il était devenu sous ce rapport l'Athènes de la Suisse. Voilà l'ancien & sage régime politique après lequel soupire aujourd'hui

---

(1) Je m'attends bien que cette opinion scandalisera ceux des Législateurs Français qui parlent d'une *Démocratie de 25 millions d'hommes*, comme d'une entreprise non moins aisée que *magnifique*; car, dans le cours vagabond de toutes leurs spéculations politiques, ils semblent n'avoir pas même encore soupçonné que les loix d'un pays doivent être calculées sur ses localités, sur les habitudes, quelquefois même sur les préjugés de ses habitans, & toujours sur leur nombre. Les Girondins ne se doutent guères qu'il est telle institution propre à maintenir la liberté dans un petit Etat, & qui l'exposerait dans un grand. Je m'attends à leur voir proposer incessamment un Code de Loix *somptuaires*; & certes, cette seconde imitation des Loix de Genève serait bien moins absurde que la première; car si les Français persistent à ne vouloir admettre chez eux aucune autre espèce d'Aristocratie que celle des riches, rien de plus indispensable que de protéger efficacement ces derniers, en leur interdisant sévèrement toute espèce de luxe qui ne manquerait point de blesser le peuple, de lui paraître insultant, & de le conduire au déchaînement de toutes les passions inhérentes à la Démocratie; savoir, la jalousie, l'envie, l'ambour de l'égalité extrême, & l'effroi de toutes distinctions.

la généralité des Genevois. Malheureusement, la question n'est plus de savoir s'ils désirent sincèrement rétrograder vers la Constitution tempérée de leurs ancêtres, mais uniquement, & avant tout, de prononcer s'ils en sont encore dignes.

La nature du châtement qu'ils infligeront à leurs oppresseurs contribuera sans doute plus que toute autre chose à faire juger à l'Europe si Genève mérite de voir reffusciter sa liberté. Et comme leur châtement exemplaire doit être le prélude indispensable de toute espèce de régénération ; j'adjure ici ceux des Genevois qui y aspirent, de ne point la rendre impossible par des vengeances qui ne doivent appartenir qu'aux Tribunaux, & non aux individus. Si le peuple Genevais tente de se faire justice par lui-même, il perd l'unique occasion qui lui reste de rentrer avec quelque honneur dans la carrière de la liberté. Que les Français tous neufs à cette liberté, aient cru pouvoir la conquérir tout-à-coup, en la prenant d'affaut ; qu'ils croient de même fonder leur justice nationale en courant sur leurs nouveaux tyrans comme sur des bêtes de proie ; ce nouveau scandale de la Révolution Française doit lui appartenir exclusivement : il servira du moins à détromper ceux qui, en contemplant la longue impunité des Jacobins, avaient osé douter d'une Providence ; car, qui pourrait ne pas reconnaître son bras vengeur, en voyant anéantir aujourd'hui cette secte abominable par les mêmes moyens féroces dont elle avait donné le premier exemple au monde ? Ah ! si Genève, accoutumée à la liberté, veut en relever les autels,

ce n'est point par des holocaustes aveugles, ni par des vengeances individuelles, qu'elle pourra présenter sur ces autels des sacrifices vraiment expiatoires : c'est par le glaive de la loi que doivent être frappés les Chefs de la sanglante subversion du 19 Juillet. Il faut que ces Chefs subissent un procès solennel, poursuivi suivant les anciens formes juridiques, par les membres qui survivent encore de l'ancienne Magistrature ; & après que les citoyens auront réussi à obtenir d'eux de ne point désespérer de la République, & d'en reprendre les rênes.

Après avoir exposé ici ce qu'était Genève avant la Révolution Française ; ce qu'elle est devenue pendant le cours de cette tempête, & le désir de ses habitans de rentrer dans le port ; qu'on me permette de porter un coup-d'œil en arrière sur l'ensemble de ce tableau. Ce résumé ne fera peut-être point sans instruction pour les Français qui avaient ordonné à Genève de répéter sur son petit théâtre leur sanglante tragédie. En effet, plus ce théâtre est resserré, mieux on y peut saisir à la fois l'ensemble & tous les détails de la pièce : rien n'y échappe ; on peut en suivre tout le développement, tous les acteurs, le jeu de toutes les passions, & le fil de toutes les scènes. Genève est une espèce de modèle qui offre en petit toutes les proportions de la Révolution Française.

Chacun de ces deux Dramas politiques peut s'intituler *l'Egalité absolue dévoilée par ses crimes*. Lorsque la toile se lève, on n'apperçoit d'abord qu'un petit nombre d'acteurs, en apparence modérés, & qui dans leur langage philanthropique présentent l'égalité des

droits comme une Religion qui assurerait le retour d'Astrée sur la terre. A les en croire, cette Religion pure & bienfaisante dissipera tous les préjugés, brisera les liens de toutes les superstitions, & rendra à l'homme toute sa première dignité. Déjà ceux qui la prêchent ne reconnaissent plus entr'eux d'autre titre que l'appellation modeste & innocente de *Citoyens*; bientôt ils voient grossir la foule de leurs sectateurs, & ils ne tardent guères à faire proclamer leur doctrine. Au 2<sup>d</sup> Acte paraît une *Convention* chargée de rédiger l'Evangile de cette nouvelle Religion. Cette Convention s'attache sur-tout à ébranler les anciennes opinions; elle attaque sans ménagement toutes les idées reçues; elle invente un nouveau langage civique, & commence même à annoncer ouvertement des vues d'intolérance. Vers le 3<sup>e</sup> Acte un *Club Central* vient disputer à cette Convention son crédit, ses principes, ses fonctions. Ici les Ministres de la nouvelle Religion se divisent en deux sectes. Au 4<sup>e</sup> Acte, ces deux sectes se trouvent dominées par la lie de leurs sectateurs. Le Club Central lui-même est suspendu, & dissipé à son tour par les plus audacieux de ses membres, qui s'érigent en *Tribunal Révolutionnaire*, & le composent exclusivement d'hommes actifs, perdus de mœurs, chargés de dettes, qui ont tout à gagner, & rien à perdre, dans un bouleversement universel. Ce n'est plus l'appas de l'égalité politique, que ceux-ci présentent au peuple; c'est celui de l'égalisation des propriétés: ils l'invitent à leur donner l'assaut; ils l'y conduisent, & le traînent de crimes en crimes. Là commencent les turpitudes, & le déchaînement



des cruautés les plus gratuites. On vole, on pille, on assassine, on juge. La hâche révolutionnaire abat tout ce qui se présente devant elle. Les honnêtes gens qui échappent font en fuite ; & la majorité stupéfaite & consternée reste spectatrice muette. Au 5<sup>e</sup> Acte, lorsque cette majorité hébétée tente de relever la tête qu'elle avait lâchement courbée ; lorsqu'elle entreprend de demander compte à ses nouveaux Chefs de tous les forfaits qu'elle vient de leur laisser commettre ; ceux-ci, dont le premier soin avait été de l'enlacer en l'associant à ces mêmes forfaits, lui répondent froidement que ces forfaits sont son ouvrage. L'Assemblée du *Peuple* a tout approuvé, tout sanctionné, s'écrie avec effronterie l'apologiste de la Révolution Genevoise (1), précisément comme Barrère & le féroce Collot d'Herbois avaient répondu à leurs dénonciateurs dans la Convention : *Le peuple nous a tous secondés.* Rapprochement utile & mémorable de la tactique uniforme des Révolutionnaires modernes ! Combien je me sens pressé de la développer aux peuples auxquels ils osent encore prêcher leur doctrine de l'égalité absolue, & à qui ils protestent que les crimes de la Révolution Française ne sont point dus à cette doctrine elle-même, mais à la résistance que lui opposa l'Europe !

Qui pourra s'étonner maintenant qu'un Pair de la

---

\* *Réfutation d'une Lettre écrite par Mr. David Chauvet à la Commission Liquidatrice*, par Isaac Bourdillon. Imprimée à Genève, le 20 Mai, 1795.

Grande-Bretagne (1) ait cru devoir fixer l'attention de la Chambre Haute sur un pareil rapprochement, en le lui exposant en ces termes ? “ Si nos compatriotes  
 “ veulent avoir une juste idée de la doctrine empoi-  
 “ sonnée qu'on tente de leur prêcher, & que nous  
 “ saurons repousser ; qu'ils portent leurs regards au-  
 “ dehors, & qu'ils les arrêtent sur une petite Ré-  
 “ publique, que dans ma première jeunesse je vis  
 “ tellement heureuse & libre, qu'elle ne m'avait  
 “ laissé jusqu'ici que les souvenirs les plus intéressans.  
 “ Malheureuse Genève ! Elle ne présente déjà plus  
 “ que le spectacle le plus effrayant, mais le plus  
 “ instructif, des crimes des Révolutionnaires Fran-  
 “ çais, des inévitables conséquences de leur doctrine  
 “ par-tout où elle parviendra, & des moyens aux-  
 “ quels ils ont recours pour propager cette gangrène  
 “ politique.”

En effet, ce spectacle n'est pas seulement celui de la petite Révolution de Genève, & de la grande Révolution Française ; ce sera celui de la Révolution de Hollande, qui n'en est encore qu'à la seconde des cinq époques que j'ai indiquées, mais qui ne tardera pas à parcourir les trois autres. En un mot, l'affreux tableau que je viens de tracer, présente d'avance, & trait pour trait, celui de toutes les Révolutions futures qui auront pour objet la conquête de l'égalité absolue.

Que les Chefs des Français aient forcé Genève à

---

(1) Lord Sydney, 3 Février, 1795.

la proclamer dans leur premier délire révolutionnaire, lorsqu'eux-mêmes ils la prêchaient avec ferveur à leurs compatriotes comme la doctrine de l'âge d'or ; c'est une violence dont ils prétendront se disculper en alléguant qu'eux-mêmes ils se soumettaient alors à en faire l'expérience, & qu'ils l'ont payée bien plus cher encore que Genève ; mais ce qui met le sceau à leur affreux machiavélisme envers elle, c'est l'hypocrisie des regards de compassion qu'ils ont affecté de jeter sur ses habitans opprimés, regards qui ont tant contribué à l'inaction de ceux-ci, parce qu'ils les envisageaient comme le prélude assuré de quelques témoignages plus efficaces,

En effet, les Genevois abandonnés des Suisses, s'étaient flattés, après la chute de Robespierre, & le renvoi de *Soulavie*, que le nouveau Résident Français, en remettant ses lettres de créance au Gouvernement, lui adresserait l'exhortation sérieuse de faire rétrograder Genève vers le système de modération que proclamait à Paris la Convention. Enfin, ils s'étaient flattés que l'influence Française, qui avait fait tant de maux à leur patrie, pourrait au moins une fois se déployer pour les réparer ou les adoucir. Le Résident *Adet* s'est borné à blâmer les intrigues de son prédécesseur *Soulavie* ; puis il a déclaré, officiellement, que comme la République Française ne souffrira jamais qu'on s'immisce dans ses affaires domestiques, elle s'abstiendra de même, avec le plus grand scrupule, d'intervenir dans celles d'un Etat allié & indépendant, & qu'elle le livre exclusivement aux soins de ses propres enfans....

Quel abominable mélange de cruauté, d'hypocrisie & d'ironie de la part de ce même Etat qui, pour révolutionner Genève, avait violé si ouvertement envers elle toutes les loix des nations ! . . . . Quoi ! après avoir exercé l'influence la moins cachée, comme la plus irrésistible, afin de la plonger dans des déchiremens dont l'histoire n'offrait aucun exemple, il attend les dernières convulsions de son agonie pour lui déclarer froidement qu'il ne lui est plus permis que d'en être simple spectateur, & qu'il croirait commettre un attentat au droit des gens, s'il y intervenait autrement que par des vœux qu'il se garde même bien de développer ! . . . .

Cette première déclaration du successeur de *Sou-lavie* n'avait cependant point ôté toute espérance aux victimes de ses intrigues. Le successeur paraissait modéré, humain & juste : la manière dont il se prononçait sur les crimes de sa patrie, faisait croire qu'il s'occupait à réparer ceux qu'elle avait causés à Genève ; & l'on ne doutait point qu'il ne sollicitât des pleins pouvoirs pour adresser à celle-ci quelque exhortation, dont l'effet eût été indubitable. Tout-à-coup, au moment où il paraissait le plus profondément pénétré du spectacle, dont il avait encore les déplorables suites sous les yeux, & où cette impression, qu'il ne cachait plus, faisait luire un nouveau rayon d'espérance aux yeux des opprimés ; la Convention, dans laquelle le parti Girondin venait de dominer de nouveau, l'a rappelé pour l'Ambassade d'Amérique.

Son successeur, le citoyen *Desportes*, a paru cepen-

dant suivre ses enemens ; comme lui, il a prodigué les expressions de commiseration & même de regret. Sa conduite conciliante faisait déjà renaître de nouvelles espérances, d'autant plus légitimes, qu'il est incontestable qu'un seul mot officiel de la France pouvait faire trembler les Syndics qui ont trâmé cette révolution, les forcer à lui donner promptement un cours rétrograde, à accélérer le triomphe des anciennes loix, ou, tout au moins, à rétablir la sûreté des personnes & des propriétés. On a enfin appris, dans le mois de Mars, que ce Résident Français avait reçu des ordres, & qu'il se préparait à remettre aux Syndics usurpateurs, une Note Diplomatique relative à la situation de Genève : on ne doutait pas qu'il ne leur reprochât les crimes dont ils avaient été, sinon les instigateurs, du moins les complices. Affreux décompte !..... Il venait louer leur Gouvernement *d'avoir consacré, avec celui de France, la journée du 9 Thermidor, (29 Juillet 1794).....* Ah ! sans doute, ce Gouvernement avait *consacré* cette fameuse journée..... Mais comment l'avait-il fait ? Par l'assassinat judiciaire des Magistrats les plus distingués, par les jugemens révolutionnaires dont il avait laissé frapper plus de huit cents Genevois, & par les spoliations auxquelles il livra plus de onze cents propriétaires. J'ai présenté l'épouvantable liste de ces forfaits. A l'exception des sept premières victimes, toutes les autres ont été immolées postérieurement au 29 Juillet. Voilà cependant l'époque que la Convention Française fixe irrévocablement aujourd'hui comme celle depuis laquelle elle ne doit plus

que des applaudissemens aux Administrateurs Genevois !

Pour bien apprécier l'unique sens de cette Note Officielle qui a scandalisé toute la Suisse, il faut savoir que, dans le nouveau langage des Girondins, depuis qu'ils sont redevenus l'organe des Comités de Salut Public, la phrase qu'on vient de lire signifie expressément que, bien loin d'envisager la dernière révolution de Genève comme défavouée par leurs principes, c'est-à-dire comme *l'ouvrage de la terreur*, ils sont remplis de considération pour ses auteurs ; que la Convention Française applaudit authentiquement à leur conduite ; qu'elle reconnaît que les Syndics de Genève n'ont fait que ce que les circonstances impérieuses leur prescrivaient, & qu'elle leur tend une main fraternelle... Qui pourrait s'en étonner ? Qui plus que les Girondins est intéressé à jeter un voile sur les défâtres de la révolution à laquelle ils avaient condamné Genève ? Certes, il leur est bien plus permis qu'à Bouquet de ne les envisager que comme des *accidens fâcheux*, eux qu'on peut accuser d'avoir creusé, le 10 Août, le vaste tombeau où Robespierre a englouti tant de victimes.

Un nouveau trait l'emporte encore, s'il est possible, sur l'indignité de cette communication officielle de la Convention. Celle-ci a fondé à grands fraix, dans le Département frontière de Genève, une vaste manufacture d'horlogerie (1), d'où l'on adresse journalle-

---

(1) La Convention Française n'a pas dédaigné de faire de cette invitation l'objet d'un Décret solennel ; & voici l'extrait du dis-

ment les offres les plus séduisantes à ceux des horlogers Genevois qui seraient tentés de quitter leur patrie désolée.... Le Comité d'instruction de Paris a fait offrir de même, aux Professeurs les plus distingués de Genève, de les placer à la tête de l'Ecole Centrale de France, s'ils voulaient se résoudre à abandonner un séjour qu'il envisage sans doute comme devenu inhabitable. C'est ainsi que la République Française, tout en paraissant défavouer avec éclat les crimes de *Soulavie*, travaille activement aujourd'hui à en perpétuer les fuites, & à en recueillir les fruits. Aussi, n'a-t-on point entendu dire jusqu'ici, que ce scélérat ait encore reçu le

châtiment

cours, par lequel Boissy d'Anglas l'a sollicité & obtenu le 25 Juin 1795.

“ C'est à l'Horlogerie que Genève doit deux cents millions  
 “ de capitaux placés, par ses habitans, chez des nations alliées.—  
 “ C'est un commerce dont la France partagera bientôt les bénéfices.

“ C'est aux citoyens Megevand & Trot (deux Genevois) que  
 “ vous devez l'implantation de la manufacture de Besançon.  
 “ Depuis deux ans, il n'est sorte de mouvemens & de fatigues  
 “ qu'ils ne se soient donnés, pour y appeler & pour y fixer leurs  
 “ compatriotes. Ils en avaient promis cinq cents; on en compte  
 “ aujourd'hui près de deux mille.”

A la suite de ce discours, Boissy d'Anglas propose de rembourser aux citoyens Megevand & Trot, les avances qu'ils ont faites aux artistes & aux ouvriers étrangers; ainsi que de faire verser à cet effet, par la Trésorerie Nationale, la somme de douze cents mille livres tournois. La Convention décréta le même jour des avances en matières d'or & d'argent, en faveur de deux ateliers du même genre, que les citoyens *Auxière & Lemaire* (deux autres Genevois)

châtiment éclatant qui, disait-on, lui était destiné.

Enfin, pour combler la mesure, & pour ajouter à l'horrible abandon auquel Genève est livrée, tout ce que le sarcasme peut avoir de plus amer dans la bouche des corrupteurs; les Français, non contents de l'avoir plongé dans cette révolution, viennent de la jouer sur un des théâtres de leur capitale. Dans l'espoir d'effacer leurs propres crimes par le tableau de ceux de leurs imitateurs, ils n'ont pas oublié de placer, sur la scène dramatique, le Tribunal Révolutionnaire Genevois, dans le vrai costume de ceux qui le composaient, envoyant à la mort leurs victimes, de ce ton de dédain, de lassitude & d'ennui, qui peint des âmes familiarisées avec les dernières horreurs de l'affassinat.

vois) se sont engagés à établir, tant à Besançon qu'à Versailles.

Telle est la *main fraternelle* que la République Française avait promis de tendre aux Genevois, s'ils consentaient à se révolutionner! certes, ce Décret, le dernier de ceux que la Convention ait rendus par rapport à Genève, couronne tous les autres; & l'on trouve, dans le discours du Rapporteur, un trait qui explique sans déguisement l'immense intérêt que croit avoir la France à prolonger les déchiremens de Genève. Le voici: *Que les Genevois, que les Suisses, qui composent actuellement la manufacture de Besançon, cèdent au desir de retourner dans leur patrie; que des circonstances IMPREVUES les déterminent à désertter leurs ateliers, LA FABRIQUE EST ANE'ANTIE. Cet événement est PEU PROBABLE; mais la prédilection que l'homme ressent toujours pour le pays qui l'a vu naître, le rend TRES-POSSIBLE.*

On voit par-là que la Convention envisage la résurrection de Genève comme un événement *imprévu & peu probable*; mais que, comme il est cependant *très-possible*, il lui importe de prendre des mesures pour le prévenir!!!



Peuples voisins de la France, & qu'elle cherche à entraîner dans sa carrière, voilà, n'en doutez pas, le genre d'admiration & de *fraternisation* qu'elle réserve à ses imitateurs. Tels sont les derniers traits de sa conduite envers Genève! Que le déplorable sort de cet Etat, si petit, mais jadis si intéressant, vous éclaire. Puissé du moins ce terrible avertissement vous parvenir à temps, & n'être point perdu pour l'humanité!

*Feliciter sapit qui alieno periculo sapit.*

F I N.

---

# A D R E S S E

A U X

GENEVOIS RÉVOLUTIONNAIRES.\*

---

**P** LUS les crimes dont je viens de vous présenter la chaîne, flétrissent le nom Genevois ; plus, pour tout homme qui a aujourd'hui le malheur de porter ce nom, c'était un devoir sacré de s'élever contre eux, & d'en tracer le tableau. Tout déchirant qu'est ce devoir, il m'était d'ailleurs d'autant plus impérieusement imposé, que je tentai autrefois d'être

---

\* Cette Adresse, écrite il y a plus de six mois, avait été envoyée en Suisse pour y être imprimée. On n'a point osé se rendre à ce désir par des considérations de prudence, auxquelles l'Auteur ne saurait plus adhérer. L'unique moyen de préparer la régénération des Genevois, est de leur dire la vérité sans aucun déguisement, & de leur tracer l'unique route qui leur reste pour rentrer dans la carrière de la liberté. Le moment est donc venu d'appeler le glaive des loix sur ceux qui les ont si scandaleusement outragées & renversées. Les trois principaux coupables que je dénonce ici, sont *Bousquet*, Président du Tribunal Révolutionnaire ; *Gast*, Président des Syndics conspirateurs ; & *Bourdillon*, Président de la Commission Liquidatrice. Il était inutile sans doute de les désigner à Genève autrement que par leurs crimes ; mais il ne l'est peut-être pas de les signaler par leurs noms aux lecteurs étrangers, & dans les pays où ils pourraient chercher un asyle & de nouvelles victimes.

l'historien des vertus de vos pères, & que, dans la confiance de ma jeunesse, je me hasardai à vous en représenter comme les dignes héritiers.

Tout alors justifiait ma confiance & mon erreur, jusqu'à l'histoire même de vos propres dissensions, que je publiai, *afin qu'elle vous apprît à les haïr & à en prévenir le retour.\** En effet, bien qu'elle présentât de tristes illusions, de grandes fautes, & même des excès condamnables, par quels nobles efforts n'avaient-ils pas été constamment effacés ? Trop souvent sans doute, l'esprit de parti avait mis nos citoyens les plus vertueux aux prises ; mais toujours une estime profonde, méritée & mutuelle, restait en dépôt dans le fond de leurs cœurs. Dès qu'ils se rapprochaient, ils pouvaient se tendre des mains fraternelles & pures ; bientôt ils ne rivalisaient plus qu'en patriotisme ; & Genève, au milieu même de ses dissensions, n'avait présenté qu'un miracle continu de prospérité. C'est que ces dissensions s'étaient bornées à de violens débats sur l'interprétation des loix qui y avaient fondé l'ordre politique & social ; c'est que jamais, jusqu'à ce jour, cet ordre social n'avait été ni renversé, ni interverti ; c'est que les réconciliations étaient d'autant plus sûres, & d'autant plus faciles, que nous n'avions presque jamais d'autres blessures à guérir, ou à pardonner, que des blessures d'amour-propre, ni d'autres armes à déposer que des défiances souvent injustes & toujours exagérées : c'est qu'enfin, si dans nos chocs populaires,

---

\* *Dédicace du TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE DES REVOLUTIONS DE GENEVE, 2 vol. 8vo. Londres, 1789.*

quelques citoyens avaient péri les armes à la main, il n'y avait eu du moins ni lâchetés, ni cruautés qui déshonorassent la victoire, & que les personnes & les propriétés des vaincus avaient toujours été religieusement respectées.

Que les temps sont changés ! Que d'attentats, que de crimes à placer à côté de l'histoire de vos ancêtres ! Quelles mœurs, quelles loix ont succédé à celles qu'ils vous avaient transmises ! . . . . Vous avez sacrifié à une influence étrangère votre démocratie tempérée ; vous lui avez substitué la plus hideuse anarchie ; vous avez livré la justice, vos tribunaux, & l'élite de vos concitoyens à une poignée de brigands : vous leur avez permis de se baigner dans le sang ; & semblables à ces bêtes féroces qui commencent par tuer, & se nourrissent ensuite à loisir en suçant les veines de leurs victimes ; lorsque cette scène de carnage a commencé à vous fatiguer, les auteurs sont parvenus à y faire succéder celle du dépouillement qui se prolonge encore.

Et c'est au sein de tant de forfaits inouis que vous osez élever un autel à ce Rousseau, dont vous êtes, dites-vous, les vengeurs & les apôtres ! . . . . Blasphémateurs ! relisez cette belle *Dédicace* qu'il adressa à vos ancêtres, & qui fera le monument durable de leur gloire & de votre honte. Il vous y présentait leur *excellente Constitution* comme la plus heureuse combinaison entre l'égalité que la nature a mise entre les hommes, & l'inégalité qu'ils ont instituée. Et cette belle combinaison politique, si admirable à ses yeux, qu'il n'imaginait pas même que la nature des choses

*humaines pût en comporter une meilleure, vous venez de la renverser par ces forfaits que vous décorez du nom de conquête de l'égalité, & dont vous avez l'impudence de faire honneur à ce même Rousseau, comme s'il eût présidé à vos lâches conseils.*

Ah ! s'il vivait encore ! s'il voyait l'abus impie que vous osez faire de son nom & de ses principes, avec quelle indignation il vous dénoncerait aux générations futures, & à vous-mêmes !

“ Malheureux ! ” vous dirait-il, “ qu’avez-vous  
 “ fait de cette Genève que je m’étais plû à présenter  
 “ pour modèle aux autres peuples ? Où est cette  
 “ Constitution sainte de nos pères, *dictée par la plus*  
 “ *sublime raison ?* Où sont *ces vénérables pasteurs des*  
 “ *ames, ces zélés dépositaires de nos dogmes sacrés,*  
 “ *qui commencèrent toujours par pratiquer eux-mêmes*  
 “ *les maximes de l’Evangile qu’ils portaient dans les*  
 “ *cœurs ?* Qu’est devenue enfin cette *Magistrature,*  
 “ *le Corps le plus intègre, le plus éclairé, & le plus*  
 “ *respectable de l’univers ?* Parricides ! vos mains  
 “ sont dégouttantes de leur sang ; je vous vois tout  
 “ couverts de leurs dépouilles ; vous avez réussi à  
 “ consumer, en peu de jours, dans Genève, ce que,  
 “ pendant un siècle de rivalités & de haines, ses  
 “ anciens ennemis n’auraient même jamais pu con-  
 “ cevoir. Vous l’avez transformée en une vaste  
 “ Bastille, dont presque toutes les maisons sont des  
 “ cachots que vos geoliers, par commisération, dai-  
 “ gnent ouvrir chaque jour pendant quelques heures.  
 “ Quoi ! il ne suffisait pas à vos chefs d’avoir porté  
 “ le deuil dans toutes les familles par tant d’empri-

“ sonnemens, de proscriptions, & de massacres ; il  
 “ leur fallait encore interdire aux pères, aux mères,  
 “ aux épouses, aux enfans, d’en porter les marques  
 “ extérieures ; car les larmes qui coulent en secret  
 “ ne sont rien pour eux, tandis que la timidité d’une  
 “ douleur muette est un tribut de plus pour leur  
 “ exécration autorité.

“ Qu’avaient-ils à reprocher à tant de familles ver-  
 “ tueuses qu’ils ont frappées & dispersées ? Des  
 “ principes d’ordre que, dans leurs caprices, il leur  
 “ plaît d’appeler de l’aristocratie, eux qui lui ont  
 “ fait succéder le vol, l’assassinat, le parjure & la  
 “ tyrannie. Ah ! leurs premiers essais dans cette  
 “ carrière surpassent les derniers attentats de ce  
 “ despotisme qui avait tant enflammé mon ima-  
 “ gination. Plus odieux encore, s’il est possible,  
 “ par les raffinemens de leur hypocrisie, que par ceux  
 “ de leurs cruautés, ces faux prêtres de la liberté osent  
 “ invoquer son saint nom dans les temples de l’Être  
 “ Suprême, dont ils ont fait leurs écoles de sédi-  
 “ tion, & où ils proclament ouvertement leurs  
 “ crimes comme des vertus. C’est là que, tout en-  
 “ vironnés de victimes palpitantes, ils débitent jour-  
 “ nellement des maximes d’humanité ; & que, tout  
 “ couverts de dépouilles & de pillages, ils attestent  
 “ leur justice, leur désintéressement, leur modéra-  
 “ tion, ils vous tracent des leçons de sagesse, ils vous  
 “ invitent à retourner au travail, à rentrer dans le  
 “ sein de l’ordre & de la paix. C’est là enfin que,  
 “ dans l’espoir de m’associer avec eux à l’exécration  
 “ des peuples à venir, leurs mains toutes sanglantes

“ encore, ces mains sacrilèges qui viennent de  
 “ renverser les autels de notre religion pure,  
 “ s’occupent à en rassembler les débris pour  
 “ m’en élever à moi-même ! Grand Dieu ! les  
 “ injustices de mes contemporains furent pour  
 “ moi des honneurs ; mais les honneurs qu’on me  
 “ rend aujourd’hui, sont le plus amer comme le plus  
 “ accablant des outrages.”

Genevois Révolutionnaires ! qu’auriez-vous à ré-  
 pondre à cette voix gémissante ? Répliqueriez-  
 vous que vous vous êtes bornés à suivre l’exemple des  
 Français ; que les circonstances, votre situation, ou  
 votre faiblesse, vous ont fait un devoir de les imiter ?

Vous avez, dites-vous, imité les Français ! mais  
 où étaient dans Genève les courtisans dilapidateurs ?  
 Où était ici le Clergé qu’il était besoin d’assujettir  
 au pouvoir civil, ou qu’on oserait accuser d’insulter  
 par son luxe à l’indigence du peuple, & par ses  
 mœurs, à la simplicité de la religion ? Où était la  
 classe privilégiée que vous aviez à humilier, ou à com-  
 battre ? Montrez les prisons d’Etat que vous étiez  
 appelés à attaquer & à détruire ? Indiquez les taxes  
 injustes ou les oppressions dont le pauvre avait à se  
 plaindre. Enfin, les Genevois qui venaient de s’armer  
 contre le vœu de leurs compatriotes, ceux qui avaient  
 servi d’espions ou d’avant-garde à des troupes étran-  
 gères, qui sont-ils ? Pouvez-vous les nommer sans  
 rougir ?

Vous avez imité les Français !... Imposteurs ! Ce  
 peuple enivré croit du moins de bonne foi qu’il a  
 brisé un joug, & que, même à travers le crime, il  
 marche à la liberté : mais vous qui la possédiez déjà,

& qui vous vantiez même d'avoir enfin atteint sans résistance le sommet de la Démocratie, quel peut avoir été le but de votre dernière révolution ? Rentrez en vous-mêmes, & si vous le pouvez, trouvez-y d'autres motifs que la soif du sang & l'amour du pillage... "Oui, vos chefs ont conçu & vous ont fait commettre, sans prétexte comme sans contrainte, toutes les atrocités que la France essaie du moins de justifier aujourd'hui par la loi d'une impérieuse nécessité."

Ces Français, que vous n'avez su imiter que dans leurs fureurs, ont du moins cherché à les réparer par un noble dévouement, & par le plus brillant courage. Mais vous ! vous qui n'avez osé regarder vos victimes en face qu'après les avoir désarmées pendant le sommeil ; vous qui les aviez attirées dans vos embûches sur la foi d'un traité juré & violé au moment même ; vous qui êtes tombés sur votre proie à la manière astucieuse & lâche des sauvages, à l'improviste, en secret, de nuit, & sans qu'un seul des vôtres se soit exposé au plus petit danger personnel ; de quel front vos chefs osent-ils comparer leurs assassinats clandestins, à la Révolution Française, toute souillée de crimes comme la vôtre, mais toute couverte du sang de ses défenseurs, toute environnée de périls, de sacrifices, de combats & de victoires ? Non, ce ne sont ni les Français, ni Rousseau, c'est Robespierre & ses satellites dont vos chefs se sont montrés les imitateurs ou les disciples.

Qu'attendent-ils donc pour aller en tirer gloire auprès de la Convention de Paris, & pour solliciter ses remerciemens ? Auraient-ils quelques sentimens



secrètes de l'horreur qu'ils y inspirent peut-être déjà comme par-tout ailleurs ? Ou, cette Convention les aurait-elle repouffés d'avance, en les prévenant que leur infamie commence à rejaillir au dehors sur sa doctrine ; que tout en vous maudissant, les propres sectateurs de cette doctrine, revenus à eux-mêmes, & glacés de surprise & d'effroi, bénissent du moins la Providence d'avoir placé Genève à côté de la Révolution Française, pour en préserver le reste du monde. Je les ai entendus, ces sectateurs, proclamer enfin vos forfaits révolutionnaires comme le produit inévitable des nouvelles théories, & non plus comme celui des résistances étrangères qu'a rencontré la France. Ils conviennent aujourd'hui que, par la noblesse de son origine, par la grandeur imposante de sa marche, & par l'immensité de son objet, la Révolution de France était restée jusqu'ici, pour leurs faibles yeux, environnée d'un nuage épais, & que celle de Genève vient de le dissiper. Ainsi, ses imitateurs l'ont encore mieux fait apprécier que ses auteurs.

Enfin, vous aviez cru, dites-vous, imiter les Français.... & bien imitez donc le dernier exemple qu'ils vous donnent : que Genève, souillée par ses *Marat*, par ses *Hébert*, & ses *Robespierre*, se délivre, comme Paris, de leur joug odieux. Que leur châtement irrémissible, prompt & éclatant, soit le premier acte public de vos repentirs. Leurs crimes pèsent sur vos têtes ; vous ne pouvez commencer à les expier que par le supplice exemplaire de ceux qui en ont été les instigateurs. Ah ! c'est ici

seulement que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Encore, pour que celle-ci fût vraiment sanctifiée, faudrait-il qu'elle éclatât dans l'une de vos Assemblées du Peuple, dans le temple même de Saint Pierre. Oui, c'est dans cet antique sanctuaire de la liberté Genevoise que doit s'élever le premier cri, *Périssent les tyrans !* C'est là que doit commencer avec éclat, mais se poursuivre ensuite avec calme, leur procès solennel, à la face du Dieu qu'ils outragent, au sein du peuple qu'ils oppriment, & qu'ils ont couvert d'opprobre.

Que si, dans la stupéfaction où j'apprends que vous êtes plongés, vous ne saviez à qui demander le premier compte de cet opprobre, je vais vous en signaler les principaux auteurs.

Je vous dénonce d'abord celui qui a mérité à leurs propres yeux une horrible prééminence ; cet homme qui n'aurait peut-être été qu'un agitateur subalterne, s'il n'avait pas eu pour contemporain, pour modèle & pour maître, le Néron de la France. Je vous le dénonce, ce Genevois qui, après s'être enivré à Paris du sang qui coulait sous le glaive du tyran, est revenu dans sa patrie y couvrir les désordres de sa première jeunesse par les attentats de son âge mûr. Tour à tour corrupteur & assassin, voyez-le, malgré la catastrophe de son héros, vous insulter publiquement en se croyant sûr de l'impunité, & se délasser de ses conspirations dans des compagnies fangeuses comme lui.

Je vous dénonce sur-tout cet homme bien plus profond, toujours maître de lui-même, doué de ta-

lens rares, & mille fois supérieur à tous ceux qui s'agitent dans votre petit tourbillon révolutionnaire. D'autant plus criminel dans tout le cours de cette révolution, qu'il avait rendu plus de justice à l'intégrité du Gouvernement légitime qu'elle renversa, dont il occupe la première place ; qu'il s'était associé à lui dans le moment du danger, & qu'il lui donna sur les projets des Français les premières alarmes, dont il n'a pas rougi de lui faire ensuite un crime. S'il s'est montré lâche dans sa désertion ; s'il a voulu effacer, aux yeux de ses nouveaux associés, le mérite de ses services patriotiques, par celui de ses excès révolutionnaires ; s'il s'est montré à Jussy le complice des brigands qu'on l'avait chargé de contenir & de réprimer ; si dans cette scène odieuse il a fait taire les sentimens de la nature, de l'amitié, & de la reconnaissance ; s'il a ensuite trahi tous les devoirs de sa nouvelle magistrature, en se plaçant dans les rangs des Conjurés qui attaquaient la Constitution dont il était le principal auteur, dont vous lui aviez remis le dépôt, & dont il venait de vous jurer d'être le gardien ; si enfin il a vu froidement égorger tant d'innocentes victimes qui tombaient autour de lui en invoquant son autorité & ses sermens ; ce n'est peut-être pas qu'il aime encore le sang, mais il le laisse couler avec indifférence : ce n'est peut-être pas non plus que le crime soit encore un besoin pour lui, mais c'est qu'il lui suffit de pouvoir dire qu'il ne l'a *ni provoqué ni empêché* : c'est que, sans entrailles comme sans principes de moralité, il compte tranquillement avec la tête d'un calculateur, que des hommes

tués font place à des hommes qui renaissent ; c'est que ceux-ci ne font plus à ses yeux que des machines qui se détruisent & se remplacent : enfin, c'est qu'il fait de la politique ce qu'il avait fait de la religion, un métier plutôt qu'un ministère. Le Robespierre Genevois, honnête & pur au sortir de l'enfance, s'est du moins dégradé par degrés ; mais celui-ci est devenu pervers tout-à-coup. En considérant ce qu'il avait été & ce qu'il est aujourd'hui, voyez l'effrayante rapidité avec laquelle les révolutions dénaturent les hommes ! Cet exemple & ce contraste appellent sur lui, s'il est possible, un châtement plus exemplaire que celui de son associé.

Je vous dénonce ensuite le *Marat* de Genève, cet homme qui, après s'être long-temps agité dans son caractère atrabilaire & noir, n'a réussi à sortir de sa nullité fatigante qu'en inventant & en dénonçant les prétendus complots des hommes de bien dont il méditait le carnage. Il s'était engagé à vous en fournir des preuves authentiques ; & cependant, ce dénonciateur, assis lui-même sur le Tribunal d'où il les envoyait à la mort, & interpellé par eux, n'a jamais pu répondre un seul mot à leurs éclatantes justifications.

Mais le supplice de cet affreux Triumvirat doit être accompagné ou suivi du châtement de tous ceux des Juges du Tribunal Révolutionnaire, qui ont concouru à ses sentences de mort ; de tous ceux qui se sont volontairement laissés associer à la Commission spoliatrice qui lui a succédé, qui dispose des fortunes comme il avait disposé des vies, & qui a

changé votre Hôtel-de-Ville en une caverne de brigands, où le crime tout organisé commande au crime, & en partage les fruits entre ses satellites.

Quand ces monstres auront disparu, quand vous aurez satisfait les mânes de l'innocence par le sang des coupables, alors seulement vous pourrez faire croire au monde que tant de forfaits que vous aurez enfin punis, n'étaient point votre ouvrage, mais celui des chefs sur qui vous les aurez vengés. Alors, après un deuil long, général, sincère & expiatoire, votre République pourra sortir sa tête de la poussière, & solliciter un rang parmi les villes civilisées. Et encore, par quelle suite non interrompue de vertus paisibles ne faudra-t-il pas honorer cette nouvelle Genève, pour rendre un jour à ses enfans l'estime d'eux-mêmes, & celle de l'Europe, & pour effacer le nom de leurs pères du registre des assassins de la liberté !

